



DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2019

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 12 août 2020 sous la référence EN/EM/014/2020

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ABB	Al Barid Bank
ALM	Asset and Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BP	Business Plan
BSF	Bons de sociétés de Financement
CDG	Caisse de dépôts et de Gestion
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CES	Créances En Souffrance
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
CTI	Computer Telephony Interface
Dh	Dirham
EB	Encours Brut
FCP	Fonds Commun de Placement
FPCT	Fonds de Placement Collectifs en Titrisation
Gdh	Milliard de dirhams
GPC	Gestion Pour Compte
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ISIN	International Securities Identification Number
Kdh	Millier de dirhams
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Million de dirhams
MPO	Management Par Objectif
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PBS	Points de Base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale des Rémunérations
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
ROA	Return On Assets

RMA	Royale Marocaine d'Assurances
ROE	Return On Equity
RPAT	Règlement Par Anticipation
SAV	Service Après-Vente
SBVC	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca
SCR	Société Centrale de Réassurance
SI	Système d'Information
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIRH	Système d'Information des Ressources Humaines
TCN	Titre de Créance Négociable
TIMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TMP	Taux Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VCH	Valorisation du Capital Humain

DEFINITIONS

Front Web	Application informatique destinée au contact direct avec le client
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire
Créances en souffrances	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit revolving	le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours bruts	Somme de l'encours net augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours
Encours brut moyen	Moyenne du capital restant dû par les clients pendant une période n et n-1
Encours pondéré	Pondération du risque déterminé en fonction des sûretés * Actif
Encours sains	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
Location avec option d'achat	Formule permettant au client (locataire) de jouir du bien sans en être propriétaire en s'acquittant des charges y afférentes, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit nette des remboursements par anticipation.
Taux de contentialité	Correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours brut.
Taux de refinancement	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
Taux de sortie	Taux de crédit octroyé à la clientèle (correspond aux produits d'intérêt rapportés à l'encours brut moyen).

SOMMAIRE

PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. Le Président du Conseil d’Administration	9
II. Les Commissaires aux Comptes	10
III. Le conseiller financier	11
IV. Le responsable de l’information et de la communication financière.....	12
PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC	13
I. Renseignement à caractère général	14
II. Capital social	16
III. Endettement.....	21
IV. Gouvernance.....	26
PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC	53
I. Historique de SOFAC.....	54
II. Appartenance de SOFAC à un Groupe.....	56
III. Filiales de SOFAC	66
IV. Secteur d’activité de SOFAC	69
V. Produits et marché de SOFAC.....	92
PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	106
I. Approche RSE de SOFAC.....	107
PARTIE V – STRATEGIE D’INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	114
I. Stratégie d’investissement de SOFAC.....	115
II. Moyens techniques et informatiques	117
PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC	121
I. Principaux indicateurs de SOFAC	122
II. Rapports des commissaires aux comptes	123
III. Analyse de l’état des soldes de gestion.....	126
IV. Analyse du bilan.....	135
V. Indicateurs financiers.....	144
VI. Analyse du tableau des flux de trésorerie	147
PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE SOFAC	149
I. Principaux indicateurs de SOFAC	150
II. Rapports des commissaires aux comptes	151
III. Périmètre de consolidation de SOFAC.....	152

IV. Analyse de l'état des soldes de gestion.....	153
V. Analyse du bilan.....	158
VI. Indicateurs financiers.....	164
VII. Analyse du tableau des flux de trésorerie	166
VIII. Principaux indicateurs trimestriels (T1) de SOFAC au 31 mars 2020.....	168
PARTIE VIII – PERSPECTIVES DE SOFAC.....	169
I. Orientations stratégiques de SOFAC.....	171
II. Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC.....	171
PARTIE IX - FAITS EXCEPTIONNELS.....	173
I. Gestion de la crise sanitaire.....	174
II. Impact de la crise sanitaire sur l'activité de SOFAC.....	174
Partie X - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	175
PARTIE XI – FACTEURS DE RISQUES.....	177
I. Risque client.....	178
II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC	179
III. Risque de liquidité et de taux	179
IV. Risque concurrentiel.....	180
V. Risque opérationnel.....	181
VI. Risque de modification du cadre réglementaire.....	183
VII. Risque Informatique.....	183
ANNEXES.....	185

PARTIE I – ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Représentant légal :	M. Lotfi SEKKAT
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	Lotfi.sekkat@cihbank.ma

Attestation :

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Lotfi SEKKAT

Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale :	Fidaroc Grant Thornton	COOPERS AUDIT Maroc S.A	MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Représentant légal :	Faïçal Mekouar	Abdelaziz Almechatt	Abdou Diop
CAC ayant audités les comptes de SOFAC :	Faïçal Mekouar	Abdellah Laghchaoui	Taha Ferdaous
Fonction :	Associé Gérant	Associé	Associé
Adresse :	47, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca	83, Avenue Hassan II, 2 ^{ème} étage, n° 83, Casablanca	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 54 48 00	+212 5 22 94 40 40	+212 5 22 42 34 25
Numéro de fax :	+212 5 22 29 66 70	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 42 34 00
Adresse électronique :	Faïcal.MEKOUAR@ma.gt.com	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	Taha.ferdaous@mazars.ma
Date de nomination	2017	2011	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO tenu le 23 mars 2020	AGO tenu le 27 mars 2017	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes de SOFAC sur les comptes relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 contenues dans le document de référence

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de SOFAC contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tel qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes COOPERS AUDIT Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.
- les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes COOPERS AUDIT Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités de SOFAC.

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé Gérant

MAZARS Maroc
Taha Ferdaous
Associé

III. Le conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Saâd Lemzabi
Fonction :	Directeur Equity Capital Markets
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 04
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 00
Email :	lemzabi@cdgcapital.ma

Attestation :

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la société SOFAC à travers :

- Des commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de SOFAC recueillis par le Conseiller ;
- Les comptes sociaux de SOFAC pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les comptes consolidés de SOFAC pour l'exercice 2019 ;
- Les liasses fiscales de SOFAC pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ainsi que des rapports de gestion de SOFAC relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Le rapport des CAC sur les états financiers annuels consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Les rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées générales tenues durant les exercices 2017 à 2019 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les statistiques et analyses de Bank Al-Maghrib ;
- Des rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

A notre connaissance le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOFAC. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

SOFAC est une filiale du CIH Bank qui compte parmi les filiales de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), qui, elle-même est actionnaire principal de CDG Capital, qui agit en tant que conseiller financier de SOFAC.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Saâd Lemzabi

Directeur Equity Capital Markets
CDG Capital

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Représentant légal :	Asmaa ZOUHAL
Fonction :	Directeur Adjoint Trésorerie & ALM
Adresse :	57, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 42 97 30
Numéro de fax :	05 22 42 97 31
Adresse électronique :	azouhal@sofac.ma

PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC

I. Renseignement à caractère général

Dénomination sociale	SOFAC
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Téléphone	05 22 42 96 96
Télécopie	05 22 42 96 00
Site Web	www.SOFAC.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date de constitution	1947
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	29.095 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Article 3 des statuts :</p> <p>« La société est agréée en qualité de société de financement conformément aux dispositions du Dahir portant Loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.</p> <p>Elle est habilitée à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet d'apporter son concours financier en vue de permettre à toute personne physique ou morale d'acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers.</p> <p>La société pourra réaliser cet objet soit seule, soit en participation tant au Maroc qu'à l'Etranger. Elle pourra, en vue de la poursuite de son objet, effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, constituer toutes sociétés ou associations sous quelque forme que ce soit, faire tous apports en nature et toutes souscriptions dans toutes sociétés existantes ou à créer. La société pourra concevoir, mettre en œuvre et utiliser tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou de faciliter la réalisation desdites opérations.</p> <p>D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou simplement susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement »</p>
Capital social au 31 décembre 2019	193 200 000,00 dirhams

<p>Textes législatifs et réglementaires applicables à SOFAC</p>	<p>De par sa forme juridique, SOFAC est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété.</p> <p>De par son activité, SOFAC est régie notamment par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit. De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son appel public à l'épargne, SOFAC est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposition de la loi n°43-12 du 13 mars 2013 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Disposition de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; <p>Par ailleurs, SOFAC est régie par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2179-11 du 19 chaabane 1432 (21 juillet 2011) relatif à la présentation des opérations d'assurances par les sociétés de financement.</p>
<p>Tribunal compétent en cas de litige</p>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>
<p>Régime fiscal</p>	<p>SOFAC est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%.</p> <p>Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 20% pour la LOA et 10% pour le crédit à la consommation.</p>
<p>Lieux de consultation des documents juridiques</p>	<p>Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SOFAC sis à 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca</p>

Source : SOFAC

II. Capital social

II.1. Composition du capital

Le capital social de SOFAC s'élève, au 31 décembre 2019, à 193 200 000 Dhs, divisé en 1 932 000 actions, intégralement libérées, d'une valeur nominale de 100 Dhs, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital

Depuis la constitution de SOFAC, le capital social a enregistré les évolutions suivantes (*) :

Date	Capital Initial	Nature de l'opération	Nombre d'action émises	Valeur nominale	Montant de l'opération (hors prime)*	Capital après l'opération*
1947	-	Constitution	-	-	-	6.000.000
22/11/1973	6.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	20 000	100	2.000.000	8.000.000
22/11/1973	8.000.000	Augmentation de capital en numéraire	20 000	100	2.000.000	10.000.000
04/06/1976	10.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	15.000.000
15/10/1981	15.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	20.000.000
15/04/1987	20.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	100 000	100	10.000.000	30.000.000
13/06/1989	30.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	150 000	100	15.000.000	45.000.000
13/06/1989	45.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	50.000.000
16/05/1991	50.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	250 000	100	25.000.000	75.000.000
08/12/2003	75.000.000	Augmentation de capital en numéraire	666 664	100	66.666.400	141.666.400
11/05/2015	141.666.400	Augmentation de capital en numéraire	242 857	100	24.285.700	165.952.100
20/09/2016	165.952.100	Augmentation de capital en numéraire	272 479	100	27.247.900	193.200.000

Source : SOFAC - (*): En dhs

La société a été constituée en 1947. En 1963, la société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu depuis l'introduction en bourse de SOFAC en 1973, pour porter le capital à 193 200 000 Dhs. A fin 2013, SOFAC s'est retirée de la cote de la Bourse de Casablanca en 2013, à travers une offre publique de retrait portant sur les 12.326 actions constituant le flottant en Bourse.

En 2015, SOFAC a réalisé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 242 857 actions nouvelles au prix de 350 Dhs soit une prime d'émission de 250 Dhs.

La dernière opération sur le capital date de 2016, réalisée à travers une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 272 479 actions nouvelles au prix de 367 Dhs soit une prime d'émission de 267 Dhs. L'opération avait pour objectif d'accompagner le développement de l'activité de SOFAC, en restant conforme aux exigences des ratios prudentielles de Bank Al Maghrib.

A ce jour, Le capital social de SOFAC s'élève à 193.200.000 Dhs.

II.3. Evolution de l'actionnariat

a. Historique et structure de l'actionnariat

Actionnaires	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019	
	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CIH Bank	1 099 947	66,28%	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 281 010	66,30%	1 281 010	66,30%
BARID AL MAGHRIB	556 683	33,54%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%
Divers actionnaires	2 891	0,17%	2 803	0,14%	2 803	0,14%	2 749	0,14%	2 749	0,14%
TOTAL	1 659 521	100%	1 932 000	100%	1 932 000	100%	1 932 000	100%	1 932 000	100%

Source : SOFAC

Depuis l'année 1999, le groupe CDG était l'actionnaire de référence de la société SOFAC.

En juillet 2007, la CDG a procédé à une cession de 35% du capital de SOFAC au profit de BARID AL MAGHRIB. Cette opération a fait de BARID AL MAGHRIB un nouvel actionnaire de référence au côté du groupe CDG et a permis d'enclencher un partenariat de choix avec ce nouvel actionnaire.

Le 31 Décembre 2011, la CDG a cédé sa participation dans le capital de SOFAC au CIH Bank.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique du CIH Bank, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...). Ainsi, il a été décidé que :

- ✓ Le CIH Bank cède ses participations dans les différents actifs hôteliers à la CDG.
- ✓ Le CIH Bank acquiert les parts de la CDG dans le capital social des sociétés SOFAC et MAROC LEASING.

Cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la CDG dans la société MAROC LEASING (34%).

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, le CIH Bank a lancé une offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur les titres SOFAC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'offres publiques sur le marché boursier.

Au 31 décembre 2019, le CIH Bank détient 66,30% du capital et des droits de vote de SOFAC.

b. Actionnariat actuel

A ce jour, l'actionnariat de SOFAC se présente comme suit :

	31/12/2019		
	Nombres d'actions et droits de vote détenus	% de capital	% des droits de vote
CIH Bank	1 281 010	66,30%	66,30%
BARID AL MAGHRIB	648 241	33,55%	33,55%
Divers actionnaires	2 749	0,14%	0,14%
TOTAL	1 932 000	100%	100%

Source : SOFAC

En application des dispositions de l'article 44 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes tel que modifié et complété par le Dahir n°1-19-78 portant promulgation de la loi n°20-19 et l'article 17 des statuts de SOFAC, les administrateurs à l'exception des administrateurs indépendants détiennent, respectivement, une action chacun.

c. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Depuis le 30/12/2011, les actionnaires de référence de SOFAC sont le CIH Bank et BARID AL MAGHRIB.

- **CIH Bank¹**

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank »
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Registre de commerce	203 au tribunal de commerce de Casablanca
Téléphone / Fax	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
Adresse électronique	www.cihbank.ma
Date de constitution	1920
% d'intérêt dans SOFAC	66,30%
Activité	Etablissement bancaire

Source : CIH Bank

Créé en 1920, CIH Bank est un acteur clé dans le paysage bancaire du Royaume, sa participation dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

¹ La présentation du CIH Bank figure au niveau de la partie « Appartenance de la société à un groupe »

- **BARID AL MAGHRIB**

Dénomination sociale	BARID AL MAGHRIB
Siège social	Avenue Moulay Ismail, Hassan 10000 RABAT
Forme juridique	Société anonyme
Téléphone / Fax	05 37 21 06 49 / 05 37 21 06 60
Adresse électronique	www.poste.ma
Date de constitution	1892, transformé en SA en 1998
Actionnariat	100% Etat
Chiffre d'affaires (2018)	2 732 MDH
Résultat net (2018)	231 MDH
Fonds propres (2018)	2 816 MDH
Activité	Poste et services financiers

Source : BARIDALMAGHRIB

BARID AL MAGHRIB est un établissement public, créé sous forme d'établissement public en 1892 suite à l'entrée en vigueur de loi 24-96 et la séparation des secteurs Poste et Télécommunications ainsi que la loi 79-99 venue modifier et compléter la loi 24-96.

Les principales missions de Poste du Maroc sont :

- Emission de timbre-poste et affranchissements ;
- Courrier national et international ;
- Collecte de l'épargne à travers la CEN (Caisse d'Epargne Nationale) ;
- Emission de mandats-poste (national & international) ;
- Gestion du service des comptes courants des chèques postaux (CCP).
- Services Ouverts à la concurrence.

Pacte d'actionnaires : A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre le CIH Bank et Barid Al Maghrib.

II.4. Capital potentiel de SOFAC

A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucune opération ayant un impact significatif sur le capital social et sur la structure de l'actionnariat n'est envisagée.

II.5. Politique de distribution des dividendes

a. Dispositions statutaires

L'article 38 des statuts de SOFAC prévoit ce qui suit :

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté des cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

A noter qu'aucune disposition statutaire n'est mentionnée concernant les restrictions éventuelles en matière de distribution de dividendes. La nature de distribution des dividendes est à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

b. Stratégie de distribution des dividendes

La distribution de dividendes de SOFAC tient compte du niveau de résultat dégagé et des besoins en fonds propres nécessaires pour accompagner le développement de l'activité, tout en assurant une rémunération satisfaisante de ses actionnaires. De ce fait, aucune politique de distribution de dividendes n'est préalablement définie SOFAC.

c. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

KDH	2017 (n)	2018 (n)	2019 (n)
Dividendes de n distribués en n+1 (A)	53 671	69 455	78 400,6
Résultat Net (B)	81 328	105 241	118 790
Taux de distribution (A) / (B)	66,0%	66,0%	66,0%
Nombre d'actions	1 932 000	1 932 000	1 932 000
Dividende par action (en Dhs)	27,78	35,95	40,58
Résultat net par action (en Dhs)	42,10	54,47	61,49

Source : SOFAC

La distribution des dividendes aux actionnaires de SOFAC suit la même tendance haussière du résultat dégagé tout en respectant les ratios de fonds propres réglementaires en vigueur.

Au titre de de l'exercice 2017, SOFAC a distribué un dividende de 31,43 Dh par action équivalent à un taux de distribution de 66%.

Au titre de l'exercice 2018, SOFAC a revu à la hausse le montant des dividendes distribués qui ont atteint 35,95 Dh par action soit un montant global de 69 455 Kdh contrairement à l'année 2017 où le dividende par action est ressorti à 27,78 Dh, soit un total dividende de 53 671 Kdh.

En 2019, le taux de distribution est au même niveau par rapport à l'année précédente soit 66%, néanmoins le dividende par action est ressorti à la hausse à 40,58 Dh, soit un total dividende de 78 400,6 Kdh.

III. Endettement

III.1. Dette privée

a. Obligations

En décembre 2015, SOFAC a procédé à une émission d'obligations subordonnées pour un montant de 130 Mdh réalisée en placement privé réservé à CIH Bank.

Les caractéristiques de cette émission se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations Subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central Maroclear, et inscrite en compte auprès du CIH Bank.
Montant de l'opération	130 000 000 MAD
Nombre de titres	1 300
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Maturité	10 ans
Date de jouissance	31 Décembre 2015
Mode de remboursement	In fine
Date d'échéance	31 Décembre 2025
Prime de risque	168 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD à la date de jouissance
Négociabilité des titres	De gré à gré. Sous réserve des règles du placement privé tels que prévus dans la loi n°44-12 relative à l'APE et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, ainsi que la Circulaire de l'AMMC.
Taux d'intérêt facial	Taux Fixe à 5,30%.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par SOFAC ne font l'objet d'aucune garantie.

Source : SOFAC

L'émission obligataire réalisée par SOFAC en 2015 d'un montant de 130 Mdh, a comme caractéristique un remboursement in fine, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2025. L'encours obligataire de SOFAC au 31 décembre 2019 s'établi ainsi à 130 Mdh.

L'encours de l'émission obligataire subordonnée de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18 / 19
Emission obligataire subordonnée	130	130	130	-	-

Source : SOFAC

- **Emissions décidée par les instances et non encore réalisé**

Le conseil d'administration de SOFAC, tenu en date du 10 février 2020, a décidé la mise en place d'un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée.

L'assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mars 2020, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à mettre en place un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée.

b. Bons de société de financement

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle, ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%.

Dans ce sens, et en respect de ce plafond, SOFAC, dispose au 31 décembre 2019 d'un encours de BSF de 2 690,2 millions de dirhams pour un encours de crédit (créances sur la clientèles et LOA) à la même date de 6 669 millions de dirhams: soit un rapport de 44,98%.

Au 29 février 2020, l'encours des BSF de SOFAC s'établit à 2 995 167 Kdh.

Le Conseil d'Administration de SOFAC, tenue en date du 10 février 2020, a autorisé l'extension du plafond des émissions de bons de sociétés de financement de 3 milliards de dirhams à 3,7 milliards de dirhams sous réserve de la validation des autorités de régulations.

Nature des titres	Bons de Sociétés de Financement
Plafond du programme d'émission	3 000 Mdh
Nombre maximum de titres à émettre	30 000 BSF
Valeur nominale	100 000 dh
Maturité	De 2 à 7 ans
Jouissance	A la date du règlement
Encours BSF au 29/02/2020	2 995 167 Kdh

Source : SOFAC

L'encours BSF émis par SOFAC au 29 février 2020 est détaillé comme suit :

Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Maturité	Montant de l'émission* (KDH)	Encours (KDH)	Taux facial (**)	Prime de risque	Mode de remboursement	Nombre de bons
27/04/2017	27/04/2020	MA0001006743	3 ans	60 000	60 000	3,21%	65	In fine	600
30/06/2015	30/06/2020	MA0001006347	5 ans	35 000	35 000	3,90%	80	In fine	350
28/12/2017	28/12/2020	MA0001007048	3 ans	82 200	82 200	3,26%	65	In fine	822
05/02/2018	05/02/2021	MA0001007071	3 ans	75 000	75 000	3,29%	60	In fine	750
19/02/2016	19/02/2021	MA0001006487	5 ans	100 000	100 000	3,65%	75	In fine	1 000
27/04/2017	27/04/2021	MA0001006750	4 ans	140 000	140 000	3,37%	70	In fine	1 400
02/07/2018	02/07/2021	MA0001007188	3 ans	200 000	133 333	3,11%	55	linéaire annuel	2 000
05/07/2016	05/07/2021	MA0001006628	5 ans	97 500	97 500	3,27%	75	In fine	975
14/11/2016	14/11/2021	MA0001006669	5 ans	65 500	65 500	3,36%	75	In fine	655
22/03/2017	22/03/2022	MA0001006693	5 ans	151 300	151 300	3,52%	75	In fine	1 513
30/03/2017	30/03/2022	MA0001006719	5 ans	75 000	75 000	3,52%	75	In fine	750
04/04/2016	04/04/2022	MA0001006503	6 ans	150 000	150 000	3,51%	80	In fine	1 500
14/11/2018	14/11/2022	MA0001007246	4 ans	160 000	120 000	3,23%	55	linéaire annuel	1 600
14/11/2018	14/11/2023	MA0001007253	5 ans	90 000	72 000	3,34%	60	linéaire annuel	900
03/06/2019	03/06/2024	MA0001007592	5 ans	100 000	100 000	3,04%	55	linéaire annuel	1 000
08/08/2019	08/08/2024	MA0001007691	5 ans	80 000	80 000	3,04%	55	linéaire annuel	800
22/11/2019	22/11/2024	MA0001007816	5 ans	180 000	180 000	2,97%	55	Linéaire annuel	1 800
25/12/2019	25/12/2024	MA0001007865	5 ans	300 000	300 000	2,84%	45	Linéaire annuel	3 000
05/02/2020	05/02/2025	MA0001007915	5 ans	150 000	150 000	2,88%	45	Linéaire annuel	1 500
19/02/2019	19/02/2025	MA0001007352	6 ans	130 000	108 333	3,35%	62	linéaire annuel	1 300
19/02/2020	19/02/2025	MA0001007931	5 ans	70 000	70 000	2,89%	45	Linéaire annuel	700
18/03/2019	18/03/2025	MA0001007360	6 ans	300 000	300 000	3,27%	62	linéaire annuel	3 000
22/03/2019	22/03/2025	MA0001007402	6 ans	100 000	100 000	3,27%	62	linéaire annuel	1 000
13/01/2020	13/01/2026	MA0001007873	6 ans	250 000	250 000	2,90%	50	Linéaire annuel	2 500
Encours au 29/02/2020 (KDH)					2 995 167				
Intérêts courus au 29/02/2020 (KDH)					46 911				

(*) La valeur nominale d'un titre BSF est de 100 Kdh

(**) Le taux d'intérêt est un taux fixe pour l'ensemble des BSF émis

Source : CDG Capital

L'encours des BSF de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
BSF	1 665,1	2 010,2	2 690,2	20,73%	33,83%

Source : SOFAC

A partir de 2018, SOFAC a procédé à l'émission de BSF avec un remboursement linéaire annuel comme mode de remboursement permettant ainsi de renouveler tout ou partie de ses tombées par de nouvelles émissions dans le respect du plafond de son programme d'émission.

III.2. Dette bancaire

Au 29 février 2020, la dette bancaire à moyen terme de SOFAC se présente comme suit :

Type d'engagement	Mode d'amortissement	Mode de remboursement	Date de jouissance	Date de maturité	Montant accordé (en Kdh)	Montant du tirage (en Kdh)	Capital restant dû (en Kdh)
CMT	Linéaire	Mensuel	23/01/2020	05/02/2022	600 000	600 000	587 500
CMT	Linéaire	Mensuel	19/03/2018	05/03/2020	200 000	200 000	3 333,33
Total du capital restant dû au 29 février 2020 (en Kdh)							590 833,33

Source : SOFAC

Au 31 décembre 2019, la dette bancaire à court terme² de SOFAC se présente comme suit :

Type d'engagement	Mode d'amortissement	Mode de remboursement	Date de jouissance	Date de maturité	Montant accordé (en Kdh)	Montant du tirage (en Kdh)	Capital restant dû (en Kdh)
CCT	In fine	Trimestrielle	30/12/2019	30/03/2020	300 000	299 960,3	299 960,3
Total du capital restant dû au 31 décembre 2019 (en Kdh)							299 960,3

Source : SOFAC

Le montant total des facilités de caisses accordées s'élève à 400 Mdh dont un encours de 127 Mdh consommée au 29 février 2020.

L'évolution de la dette bancaire de SOFAC sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dettes envers les établissements de crédit	1 576,9	1 513,1	1 342,8	-4,05%	-11,26%

Source : SOFAC

A la date d'enregistrement du document de référence, le total de nouvelles dettes bancaires obtenues par SOFAC s'élève à 600 Mdh.

A la date d'enregistrement du document de référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation par SOFAC.

Au titre d'un contrat de dette bancaire signé avec une banque de la place, SOFAC est tenue au respect des covenants ci-après :

- Situation Nette Comptable : L'Emprunteur s'engage à ce que, lors de chaque Date de Test, sa Situation Nette Comptable soit supérieure à 25% de ses capitaux propres pendant toute la durée du Crédit.
- Fond de roulement : L'Emprunteur s'engage à maintenir un fonds de roulement positif durant toute la

² La dette bancaire à court terme contracté par SOFAC est essentiellement des prêts-emprunts de titres.

durée de crédit. Fonds de Roulement désigné, à tout moment, la ressource nette stable de l'Emprunteur formée de l'excédent du financement permanent sur l'actif immobilisé.

Le non-respect des conventions par SOFAC entraîne un cas de défaut vis-à-vis du bailleur et une exigibilité immédiate du crédit.

Les autres contrats bancaires de SOFAC ne stipulent pas de conventions financières à respecter.

III.3. Engagements hors bilan

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle et de financements et garanties reçus d'établissements de crédits.

En Kdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Engagements de financement en faveur de la clientèle	39 547	100 193	37 664	>100%	-62,41%
Engagement de financement et de garantie donnés	39 547	100 193	37 664	>100%	-62,41%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	-	600 000	NA	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	-	520	2 975	NA	>100%
Engagement de financement et de garantie reçus	-	520	602 975	NA	>100%

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisés majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2018, les engagements de financement et de garantie donnés ont presque triplé pour s'arrêter à 100,2 Mdh contre 39,5 Mdh en 2017 résultant de l'augmentation significative des engagements irrévocables de LOA qui sont passés de 39,4 Mdh en 2017 à 99,6 Mdh en 2018.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

III.4. Nantissement d'actions :

A ce jour, les actions SOFAC appartenant au CIH Bank et BARID AL MAGHRIB ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs :

A la veille de l'enregistrement du document de référence, les actifs de SOFAC ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

SOFAC ne fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées générales

Selon l'article 24 des statuts de SOFAC, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du SOFAC sont conformes à la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée

Les dispositions statutaires de SOFAC, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

a. Mode de convocation – Article 25

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être convoquées en cas d'urgence par :

- Les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation. A noter que les convocations doivent être faites dans un journal d'annonces légales au moins 30 jours francs avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

b. Conditions d'admission – Article 27

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

c. Condition d'exercice du droit de vote– Article 30

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Si des actions sont soumises à usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales Extraordinaires. Au cas où des actions seraient remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur. Les actions qu'il détient en gage aux lieux, sous la forme et dans le délai indiqué dans l'avis de convocation

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée. Toutefois, le scrutin peut être réclamé soit :

- Par le Conseil d'Administration ;
- Par les actionnaires représentant au moins le quart du capital, à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'Autorité convocatrice deux jours francs au moins avant la réunion.

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Par ailleurs, les statuts de SOFAC ne prévoient aucune disposition concernant les conditions d'exercice du droit de vote double.

d. Règles de quorum et de majorité pour les AGO et AGE – Article 30, 32 et 33

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et dans le cas où il est procédé à un scrutin. il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité. les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes condition que celles prévue pour les réunions du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour Je calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.

e. Bureau de l'Assemblée – Article 29

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et, à défaut par l'Administrateur délégué par le Conseil pour le remplacer.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et, enfin, de veiller à l'établissement du procès-verbal.

f. Procès-Verbaux – Article 31

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité de la délibération.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs font foi s'ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, ou par le Directeur Général et le Secrétaire conjointement, ou, après dissolution de la Société, par un liquidateur, conformément aux stipulations de l'article 54 de la loi.

IV.2. Organes d'administration

a. Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent les principales dispositions ci-après, relatives aux organes d'administration de la société :

- Durée de fonction des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années au plus, comme stipulé dans l'article 16 des statuts de la société SOFAC.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue dans l'année qui suit.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

- Pouvoirs du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que lesdits actes dépassaient cet

objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

- Réunion et délibérations

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales.

Les procès-verbaux sont dressés par le Secrétaire et signés par le Président de séance et par un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

b. Composition du conseil d'administration

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, la société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner le représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente : Si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

En outre, le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

A ce jour, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Membres	Fonctions au sein du CA	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement par l'AG	Date d'expiration du mandat
Monsieur Lotfi SEKKAT * Président du Conseil d'Administration de CIH Bank	Président	23/03/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank)** , représenté par Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement	Administrateur	29/05/2012	09/05/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
BARID AL MAGHRIB , représenté par Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUMI, Directeur Général de BARID AL MAGHRIB	Administrateur	24/05/2010	20/09/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Monsieur Khalid BENALLA *** Directeur Général Adjoint en charge en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK	Administrateur	23/03/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Monsieur Brahim ZEKHNINI**** Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH BANK	Administrateur	Cooptation par le CA du 21/05/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Monsieur Youssef BELHADJ Membre du directoire, en charge de la banque commerciale, des achats, des moyens généraux et du capital humain - Al BARID Bank	Administrateur	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Monsieur M'Hamed MOUSSAOUI Membre du Directoire et Directeur Pôle Support et activités de marché - BARID AL MAGHRIB	Administrateur	30/11/2012	27/03/2017	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Monsieur Larbi BELARBI Président Directeur Général de la SOMACA	Administrateur indépendant****	22/02/2012	26/03/2018	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Madame Samia BOUCHARB	Administrateur Indépendant*****	26/03/2018	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Monsieur Jamal LEMRIDI	Administrateur Indépendant*****	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Source : SOFAC

* L'AG du 23 mars 2020 a ratifié la cooptation de M. Lotfi SEKKAT en remplacement de M. RAHOU pour la durée restant à courir à son prédécesseur.

** Changement du représentant du CIH lors du CA du 11/06/2019 : M. ZOUBIR en remplacement de M. SEKKAT.

*** L'AG du 23 mars 2020 ratifie la nomination de la cooptation de M. Khalid BENALLA en remplacement de M. Younes ZOUBIR pour la durée restant à courir à son prédécesseur.

**** Changement d'administrateur lors du CA du 21/05/2020 : M. ZEKHNINI en remplacement de M. MIMOUNI.

***** Les critères d'indépendance des administrateurs correspondent aux exigences réglementaires

Critères d'indépendance et parité homme / femme des membres du CA :

SOFAC a trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, en respect de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou

membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit de Bank Al Maghrib qui prévoit que le tiers du conseil soit constitué d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SOFAC intègre une seule femme en tant qu'administrateur, en la personne de Madame Samia BOUCHARÈB et ce depuis 2018.

Qualification et expérience des membres du CA :

M. Lotfi SEKKAT- Président du Conseil d'Administration de SOFAC

Né en 1964, M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. SEKKAT a été nommé président du Conseil d'Administration de SOFAC en date du 11/06/2019, à l'issue de la démission de M. Ahmed RAHHOU étant appelé à exercer d'autres responsabilités.

En plus de ses mandats de PDG du CIH Bank et de Président du Conseil d'Administration, M. Lotfi SEKKAT est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
MAROC LEASING	Vice-Président du Conseil d'Administration
UMNIA BANK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Président du Conseil d'Administration
ATLANTA	Administrateur
CGEM	Président de la fédération du secteur bancaire et financier

Source : SOFAC

M. ZOUBIR Younes – Représentant du CIH Bank

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne.

En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances. Aujourd'hui, M.ZOUBIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

En plus de son mandat de représentant du CIH Bank au sein du Conseil d'Administration de SOFAC, M. Younes ZOUBIR est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
LE TIVOLI	Administrateur
GHOSN ENNAKHIL	Administrateur
LES HOTELS MAHD SALAMTWO	Administrateur
UMNIA BANK	Administrateur
LANA CASH	Administrateur
MAROC LEASING	Administrateur

Source : SOFAC

M. Khalid BENALLA - Administrateur intuitu-personae

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels avant d'être promu en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

En plus de son mandat d'administrateur à SOFAC, M. Khalid BENALLA est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Membre du Conseil d'Administration

Source : SOFAC

M. Brahim ZEKHNINI- Administrateur intuitu-personae

M. ZEKHNINI occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH Bank. M. ZEKHNINI occupait précédemment le poste de Directeur du Pôle Audit et Inspection Générale au sein de la même banque.

Avant d'intégrer CIH Bank, il effectue un parcours professionnel riche au sein de Crédit Du Maroc, où il occupe les postes de Responsable de l'Organisation et Assistance Fonctionnelle à Maîtrise d'ouvrage, Membre du comité exécutif en charge de la DSI Groupe et Membre du comité Exécutif en charge du développement et du support du réseau de proximité. Il rejoint par la suite l'organisme de microcrédit Al Baraka en qualité de Directeur Général.

M. Brahim ZEKHNINI est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Lyon

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Brahim ZEKHNINI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SSF	Administrateur

Source : SOFAC

M. Youssef BELHADJ - Administrateur intuitu-personae

M. BELHADJ a intégré AL BARID BANK en 2009 en tant que Directeur réseau, puis en 2012, où il a occupé le poste de Directeur du pôle ressources en charge du capital humain, organisation et AMOA, qualité Support et coordination poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2016 en qualité de Membre du directoire AL BARID BANK.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à Wafasalaf, et la BMCE BANK.

M. Youssef BELHADJ est titulaire d'un Master en Marketing stratégique, IAE Université de Toulouse 1.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Youssef BELHADJ est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

M. M'HAMED EL MOUSSAOUI - Administrateur intuitu-personae

M. EL MOUSSAOUI a intégré AL BARID BANK en 2010 en tant que Membre du Directoire en charge de l'activité Support, puis en 2013, où il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge de l'activité Commercial poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2015 en qualité de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge des activités Support et Activités de marché.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à POSTE MAROC, où il a piloté, notamment plusieurs projets relatifs à la création de la filiale bancaire (Al Barid Bank), et auparavant, auprès des banques de références notamment Attijari Wafabank et Crédit du Maroc.

M M'HAMED EL MOUSSAOUI est Ingénieur diplômé de L'Ecole Hassania.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. M'Hamed ELMOUSSAOUI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
JAIDA	Représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI – Représentant de AL Barid Bank

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI exerçait ses fonctions au sein d'Attijariwafa bank en tant que directeur général adjoint, responsable du pôle Services financiers spécialisés (SFS) qui est une Business Unit

regroupant 6 filiales parabancaires, dont Wafasalaf, Wafacash, Wafa Immobilier et Wafabail. Il aura passé 19 ans au sein de ce groupe bancaire.

En 1999, il est promu Secrétaire général, membre du Comité de Direction de la Banque. Un an plus tard, il retourne à Wafasalaf, d'abord en tant que Directeur général, puis en qualité de président du Directoire, jusqu'à sa nomination en 2004 au Comité exécutif d'Attijariwafa bank.

En 2009, il est nommé directeur général de Poste Maroc, puis Président du conseil de surveillance d'Al Barid Bank.

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est titulaire d'un doctorat en statistiques de l'université Pierre-et-Marie-Curie

En plus de son mandat d'administrateur et représentant de BARID AL MAGHRIB, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Président du Conseil de Surveillance et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID MEDIA	Président du Conseil d'Administration de Barid Media S.A et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
SDTM	Président du Conseil d'Administration de SDTM
EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL MAROC	Administrateur au Conseil d'Administration et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

Mme. Samia BOUHAREB – Administrateur indépendant

Ayant cumulé une expérience de plus de 25 ans, en matière de pilotage stratégique Mme Samia BOUHAREB a fait ses armes dans les plus grandes références mondiales du marketing : Johnson & Johnson, Procter & Gamble, Coca Cola.

Dans cette dernière, elle se voit confier en 2002, la direction générale de Coca Cola Maroc, et des autres régions en Afrique Equatoriale, où elle occupe ensuite, en 2014 le Poste de Directeur Stratégique pour la Business Unit North et West Africa.

En 2016, Mme Samia BOUHAREB crée le cabinet de conseil stratégique In&Up, spécialisé en accompagnement et conseil en stratégie et marketing.

Mme Samia BOUHAREB est titulaire d'un MBA de l'Université de ROCHESTER.

En plus de son mandat d'administratrice indépendante au sein de SOFAC, Mme. Samia BOUHAREB est aussi administratrice des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
COCA-COLA COPORATION	Administrateur
IN&UP	Administrateur

Source : SOFAC

M. Jamal LEMRIDI - Administrateur indépendant

M Jamal LEMRIDI a effectué son service civil à la compagnie nationale Royal Air Maroc de 1982 à 1984. Il rejoint la même année le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit agricole, où il a passé toute sa carrière jusqu'à en devenir directeur général en 2006.

M Jamal LEMRIDI est membre du Conseil d'affaires Maroc-Saoudien au sein de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

M Jamal LEMRIDI, 62 ans, est diplômé de l'Ecole centrale de Paris (1980) et de l'ENSAE Paris (1982).

En plus de son mandat d'administrateur indépendant au sein de SOFAC, M. Jamal LAMRIDI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE MAROCAINE	Administrateur
CMI	Administrateur
J.L CONSEILS ET SERVICES	Administrateur

Source : SOFAC

M. Larbi BELARBI – Administrateur indépendant

M. Larbi BELARBI a débuté son parcours en 1981, en intégrant le groupe canadien «Mallette Benoît » Montréal comme Consultant, puis le Groupe Mittal (ISPAT) spécialisé dans la sidérurgie et la haute technologie, en tant que Directeur Marketing et Administration Sidbec Amérique du nord.

En 1996, Larbi BELARBI se voit confier la Direction de la Chaîne de Télévision Marocaine (2M), En Août 2001, il est nommé Président Directeur Général de la SOMACA.

En juillet 2008, M. Belarbi a été nommé Conseiller du Président de la région EUROMED Afrique du groupe Renault. Il a lancé, en tant que Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA), la première Convention d'affaires automobile dans le bassin méditerranéen, Automotive Meetings Tangier-Med 2008, avec pour ambition de promouvoir le développement stratégique de l'industrie automobile nationale.

M.BELARBI était également président du Comité Académique de l'Université Al Akhawayn Ifrane, et Vice-Président de l'Association Marocaine de l'Intelligence Economique. Il est membre du conseil économique et social et est administrateur de plusieurs sociétés publiques et privées.

M. BELARBI est Diplômé du 3ème cycle de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, MBA HEC Paris. Il a suivi une formation complémentaire dans la Direction des Entreprises à l'Université Stanford aux U.S.A. et dans le leadership à l'Insead.

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de SOFAC, M. Larbi BELARBI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS AUTOMOBILES	Administrateur
SIAB	Administrateur
ATLAMED	Administrateur
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERES DE L'AUTOMOBILES	Administrateur
LBL CONSULTING	Administrateur

Source : SOFAC

c. Comités émanant du Conseil d'Administration³ :

- Comité d'audit

Conformément à la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/14 du 30 Octobre 2014 relative au contrôle interne et de la circulaire n°4/W/2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, le comité d'audit a pour mission d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, prenant en compte la taille, le profil de risque, l'importance systémique, la nature et volume de l'activité de SOFAC.

Le comité d'audit relève directement du conseil d'administration de SOFAC qui en détermine les modalités de fonctionnement et auquel il rend compte.

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité d'audit est présidé par Monsieur Jamal LEMRIDI et composé de :

- Monsieur YOUNES ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.
- Monsieur M'HAMED EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché,
- Monsieur BRAHIM ZEKHNINI, Directeur Général Adjoint Engagements, Gestion des Risques et Recouvrement du CIH Bank,
- Madame SAMIA BOUCHARB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice de IN&UP).

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.

³ Le mandat des membres des différents comités demeure valable tant qu'ils ont la qualité d'administrateurs. Les membres des comités peuvent être remplacés à tout moment, par simple décision du Conseil d'Administration. Le comité d'audit ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Le comité d’audit se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité des risques**

Dans le cadre de la conformité avec les règles de bonne gouvernance, le Conseil d’Administration a décidé en date du 11 février 2019, la séparation du Comité des Risques du Comité d’Audit.

A la veille d’enregistrement du document de référence, le comité des risques est présidé par Monsieur M’hamed EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d’AL BARID BANK en charge des Activités Support, et est composé de :

- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et Traitements du CIH Bank,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels du CIH Bank,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant.

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d’Administration, est à la charge du président dudit Comité.

Le comité des risques se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité stratégique**

A la veille d’enregistrement du document de référence, le comité stratégique est présidé par Monsieur Lotfi SEKKAT – Président du Conseil d’Administration- et comprenant:

- Monsieur Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de Barid Al Maghrib,
- Monsieur Youssef BELHADJ, membre du Directoire Al Barid BANK, en charge de la Banque Commerciale, des Achats et Moyens Généraux et du Capital Humain,
- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et traitements du CIH BANK,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant,
- Madame Samia BOUCHAREB, Administrateur Indépendant,
- Monsieur JAMAL LEMRIDI, Administrateur Indépendant.

La mission du comité stratégique consiste à approfondir la réflexion stratégique de la société dans ses différents métiers notamment par :

- L'examen du plan stratégique et des objectifs de la société ;
- L'examen du budget annuel ;
- L'examen des projets de croissance externe et d'investissement à caractère stratégique ;
- Le suivi de l'évolution de la concurrence par métier ;
- Le suivi de l'évolution des participations ;
- Le suivi de l'évolution des stratégies par métier.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Le comité stratégique présente un compte rendu de ses travaux et des propositions ou remarques émises par ses membres au cours de la réunion du comité stratégique, lors de chaque réunion du conseil d'administration suivant l'une de ses réunions.

- **Comité de rémunération, nomination et gouvernance**

A la veille d'enregistrement du document de référence, le comité de rémunération, nomination et gouvernance est présidé par M. Lotfi SEKKAT – Président Directeur Général du CIH Bank- et constitué d'un autre membre, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI - Directeur Général de BARID AL MAGHRIB -. Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration pour une année prenant fin à l'issue de la réunion de conseil d'administration convoquant l'assemblée générale ordinaire.

La mission du comité de rémunération, nomination et gouvernance est la suivante :

- La rémunération des directeurs de pôle ou des directeurs généraux adjoints de la société, ainsi que toute révision de leur rémunération (telle que notamment avantage en nature, augmentation, prime et part variable).
- L'assistance dans le cadre de la sélection des directeurs de pôle ou Directeurs Généraux Adjoints de la société.

Le comité de rémunération, nomination et gouvernance se réunit à la demande conjointe des parties et au moins une fois par an, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

d. Rémunération et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 13 Février 2017, a décidé de mettre en place un barème de calcul des rémunérations des membres des comités émanant du Conseil d'Administration. Les comités concernés sont :

- Le Comité de Nomination et de Rémunération⁴;
- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit.

Ne bénéficient pas de cette rémunération:

- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe CIH Bank ;
- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe BARID AL MAGHRIB.

⁴ Changement d'appellation du « Comité de Nomination et de Rémunération » en « Comité de Nomination, de Rémunération et de gouvernance ».

Le montant comptabilisé en charges en 2018 et versé aux administrateurs s'élève à 56.000 MAD.

L'évolution des rémunérations et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019
Rémunérations*	-	56	16
Prêts accordés	-	-	-

(*) Rémunérations concernant les membres des comités de rémunération, nomination et gouvernance, le comité stratégique et le comité d'audit à l'exclusion des administrateurs et mandataires sociaux du groupe CIH Bank et du groupe Barid Al Maghrib

Source : SOFAC

IV.3. Organes de direction de SOFAC

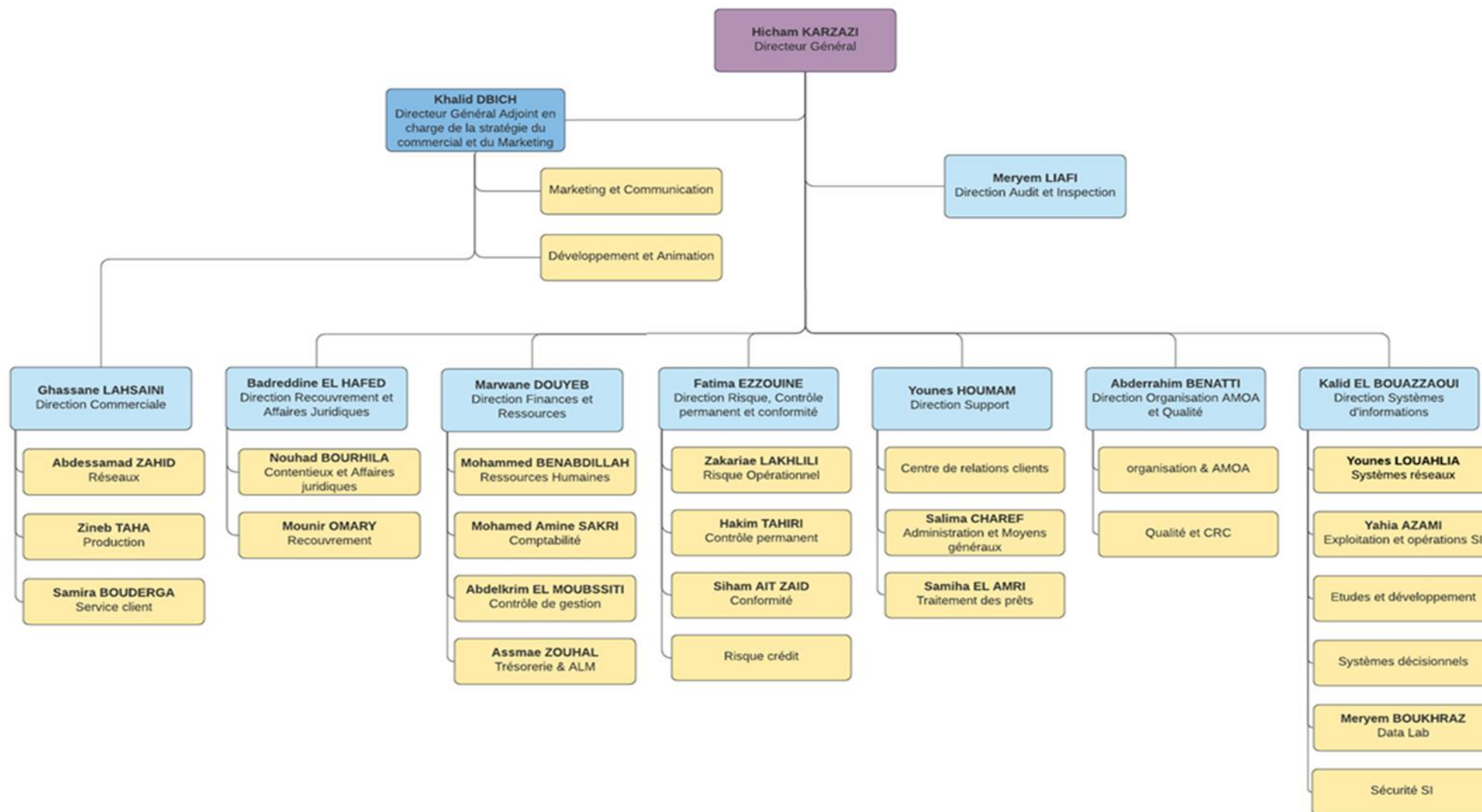
a. Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent ce qui suit :

« La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées ci-dessus. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre de commerce dans les conditions prévues par la loi ».

b. Organigramme fonctionnel de SOFAC au 31/12/2019



Source : SOFAC

c. Principaux dirigeants

SOFAC a opté pour une séparation entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale. La liste des principaux dirigeants à la date d'enregistrement du document de référence est la suivante :

Dirigeant	Fonction dans la société	Année de nomination
M. Hicham KARZAZI	Directeur Général	2010
M. Khalid DBICH	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie du Commercial et du Marketing	2012
M. Marwane DOUYEB	Directeur Finances et Ressources	2010
M. Younes HOUMAM	Directeur Support	2010
M. Badreddine El HAFED	Directeur Recouvrement et Affaires Juridique	2012
M. Meryem LIAFI	Directeur Audit et Inspection	2019
M. Khalid EL BOUAZZAOUI	Directeur Systèmes d'Information	2014
M. Ghassane LAHSAINI	Directeur Commercial	2016
Mme. Fatima EZZOUINE	Directrice Risques, Contrôle Permanent et Conformité	2016
Abderrahim BENATTI	Directeur Organisation AMOA et Qualité	2017

Source : SOFAC

Hicham KARZAZI

Directeur Général - 49 ans : Titulaire d'un Bachelor of Science en Computer Information Systems option Software Engineering, de Strayer University – Washington D.C, ainsi que du Master's of Business Administration option Finance de l'Université Al Akhawayne à Ifrane.

M. KARZAZI a entamé sa carrière professionnelle en 1993 au CIH Bank en tant que Chef de Projet Automatisation du suivi du portefeuille des prêts hôteliers, puis en 1997 (après son MBA) en tant que Chef du Département Titrisation. En 2001, il sera nommé Directeur Général de Maghreb Titrisation dont il est le fondateur, poste qu'il occupe jusqu'à novembre 2011. En janvier 2010, il est nommé Directeur Général de SOFAC qu'il dirige parallèlement à Maghreb Titrisation jusqu'à fin 2011.

Khalid DBICH

Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial et Marketing - 45 ans : Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Il a occupé le poste de DSI de 2004 à 2009 avant de prendre en charge la Direction Commerciale et Marketing jusqu'en 2012.

Marwane DOUYEB

Directeur Financier et Ressource - 40 ans : Titulaire d'un Bachelor of business administration de l'UCAC (Canada) et d'un mastère « Auditing, management control et informations systems » de l'ESC Lille.

Avant de rejoindre SOFAC, M. DOUYEB a occupé des postes de responsabilité à Honeywell SA Paris, Maroc Telecom et le Groupe CMCP. De 2007 à 2010, M. DOUYEB a occupé le poste de Responsable Contrôle de Gestion à SOFAC avant sa nomination en Février 2010 en tant que Directeur Finances et Ressources.

Younes HOUMAM

Directeur Support - 42 ans : Titulaire d'un Diplôme en Gestion et Commerce International, option Marketing et Communication de l'ESGCI-Paris et d'un DESS en Management Financier et Logistique Informatique - ESG Casablanca.

Après une expérience à WAFASALAF en tant que Responsable de la Direction Organisation et Planification, M. Younes HOMAM a intégré SOFAC en 2008 en tant que responsable de l'entité Organisation avant d'être nommé en février 2010 en tant que Directeur Support.

Badreddine El HAFED

Directeur Recouvrement et affaires juridiques - 40 ans : Lauréat de l'institut des Hautes Etudes de Management de Rabat option finance, M. El Hafed et aussi titulaire d'un DESS création et Redressement d'Entreprise ainsi qu'un DESS Audit Comptable Juridique et Fiscal de l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand.

Après une expérience en tant que Chef de Mission au sein de la Direction Générale de la SGMB, M. El Hafed rejoint SOFAC en mai 2011 en tant que Responsable Audit Interne. Il occupe le poste de Directeur Recouvrement et Conseil Juridiques depuis Mai 2012.

Meryem LIAFI

Directeur Audit et Inspection – 39 ans : Mme. Meryem LIAFI est titulaire d'un Master en Gestion des Entreprises de L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion et d'un Master en Gestion des Ressources Humaines de l'Ecole Hassania des Travaux Publics.

Mme. LIAFI a intégré SOFAC en Octobre 2004, en tant que Chef de Projet AMOA, puis a pris en charge en 2007, la fonction de Gestion RH, où elle a occupé le poste de Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines.

M. LIAFI est Directeur Audit et Inspection depuis 2019.

Khalid EL BOUAZZAOUI

Directeur Systèmes d'information – 52 ans : Titulaire d'un Master en Bases de Données et Intégration Systèmes, de l'université SOPHIA ANTIPOLIS de Nice (MBDS, d'un diplôme de Gestion Appliquée de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Sociales (IHEES) et d'un diplôme de Bac+4 de l'Institut Supérieur de Génie Electrique (ISGE/IGA), Option Génie Informatique.

Après de multiple expérience au sein de d'ORION Systèmes, ACRED, SDL Informatique, ORAPPLI-Cap info et GFI France Togo telecom, M.El Bouazzaoui a rejoint SOFAC en juillet 2004 en tant qu'ingénieur analyste. Il a par la suite occupé des postes de responsabilités en tant que responsable unité Etude, développement et intégration et du Systèmes d'information. Il a été nommé en 2012 Directeur adjoint en charge du Systèmes d'information et en 2014 promu Directeur Systèmes d'information.

Ghassane LAHSAINI

Directeur commercial – 38 ans : Titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion et système d'information à l'ESC Lille/et d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat option Marketing.

M. LAHSAINI a rejoint Wafa Assurance en tant qu'animateur réseau commercial au sein de la direction Bancassurance. Il a rejoint en 2006 et pour une durée de deux ans le pôle services de Maroc Telecom en tant qu'animateur réseau commercial et responsable approvisionnement et distribution des produits fixe, internet et des cartes de recharges à la direction des ventes Grand pôle public. M Lahsaini a rejoint SOFAC en août 2016 en tant que directeur commercial.

Fatima EZZOUINE

Directrice Risques, contrôle permanent et conformité – 37 ans : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'INSEA Rabat- option Economie appliquée. Auparavant, Mme. Ezzouine avait rejoint en 2007 Wafasalaf en tant qu'ingénieur statisticien au département prévention des risques pour une durée de 5 ans.

Elle a rejoint SOFAC en tant que responsable risque crédit en 2012, avant d'occuper le poste de directrice des risques en 2016.

Abderrahim BENATTI :

Directeur Organisation AMOA et Qualité – 45 ans : Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque, d'un Master Entreprenariat et Redéploiement Industriel de l'Université du Littoral Académie de Lille, d'un Master Européen des Métiers de Conseil et de l'Executive MBA de l'Ecole Supérieur des Assurances de Paris.

En 2008, M. BENATTI avait rejoint la CIMR en tant que Responsable du Département Projet et Organisation. Il a intégré SOFAC en 2010 en tant que Responsable de l'entité Organisation avant sa nomination en 2017 en tant que Directeur Organisation AMOA et Qualité.

d. Rémunération et prêts accordés aux dirigeants :

Les montants des rémunérations versées par SOFAC en faveur de ses dirigeants sur les trois dernières années se présentent comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019
Rémunérations*	12 038	12 673	12 673
Prêts accordés**	673	888	382

Source : SOFAC

(*) Aucune rémunération exceptionnelle n'est attribuée aux dirigeants de SOFAC.

(**) Les prêts accordés aux dirigeants comprennent des prêts personnels et automobiles, SOFAC n'accorde pas de prêts immobiliers à ses dirigeants

e. Comités exécutifs

A ce jour, les comités exécutifs de SOFAC sont présentés comme suit :

Comité de direction

Le Comité de direction est une émanation de la Direction Générale. Il s'agit d'un organe décisionnel à responsabilité et fonctionnement collégiaux.

Le Comité de Direction joue un rôle important dans la supervision et la gestion de la Société. Il assure la direction effective de la société et en pilote les différentes activités.

A ce jour, les membres du comité sont :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie, du Commercial et du Marketing;
- Directeur Recouvrement et Conseil juridique ;
- Directeur Commercial ;
- Directeur Finances et Ressources ;
- Directeur Risque, Contrôle et Conformité ;
- Directeur Support ;
- Directeur Organisation, AMOA et qualité ;
- Directeur Système d'Information ;
- Directeur Audit et Inspection.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Président du comité. Les missions du Comité de Direction sont les suivantes :

- Etudier les axes permettant de faire face à la concurrence ;
- Analyser la situation de l'activité commerciale et du recouvrement ;
- Examiner l'état d'avancement des différents projets mis en place par la société ;
- Faire le point sur les activités de contrôle permanent et de l'audit ;
- Traiter les questions ayant trait au développement des activités de l'établissement.

Le Comité de Direction se réunit chaque jeudi de la semaine à 9h00 du matin. Il peut être planifié à tout autre moment par le Président.

Comité Risque Crédit

Ce comité est habilité à :

- Désigner les membres des comités de crédit ;
- Valider les règles d'octroi de prêts et le manuel d'acceptation
- Valider les grilles de délégation de pouvoirs,
- Assurer le suivi périodique des indicateurs de risque.

Le comité est composé du :

- Directeur Général de SOFAC, en sa qualité de Président du Comité ;
- Des membres permanents désignés par le Président du Comité Risque parmi les Directeurs d'Activité de SOFAC ;
- Responsable Risque de Crédit, en tant que secrétaire du Comité ;
- Des membres provisoires désignés pour l'un des motifs suivants :
 - L'expertise d'un collaborateur dans un sujet soumis au comité ;
 - La non-disponibilité provisoire de l'un des membres permanents du comité.

Le Comité se réunit 4 fois par an.

Comité du contrôle interne

A ce jour, le Comité de Contrôle Interne a pour rôle de piloter les activités de contrôle de l'établissement et de garantir une meilleure maîtrise des risques. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Prendre acte de l'état d'avancement des différents plans d'action mis en place suite aux travaux de contrôle permanent et missions d'audit interne ou externe et statuer sur les situations de blocage de réalisation des recommandations ;
- S'informer des résultats des contrôles et s'assurer de la pertinence des mesures préventives ou correctives proposées pour combler les lacunes et insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- S'assurer de l'efficacité des mesures adoptées pour la maîtrise et le suivi des risques liés aux nouveaux produits ou activités ;
- Analyser les conditions de maintien en condition opérationnelle du PCA ;
- Examiner l'avancement des projets de conformité réglementaire.

Le Comité est présidé par le Directeur Général et composé de l'ensemble des directeurs. Le comité peut inviter toute autre personne à assister à ses réunions en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Les réunions du Comité se tiennent au moins quatre fois par an. Les conclusions du comité sont portées à la connaissance du comité d'audit

Comité ALM

Le comité ALM vise à piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par l'établissement.

L'ALM a pour vocation :

- De gérer la politique d'immunisation contre les risques liés à l'écoulement de l'actif et du passif ;
- D'assurer un adossement optimal des emplois et des ressources (équilibre financier) ;
- Fixer la politique de refinancement (caractéristiques, timing, diversification des sources de financement).

Le rôle du Comité est de s'assurer de la mise en œuvre de la politique de gestion définie. Il effectue à ce titre, de façon non limitative :

- Une revue des indicateurs ALM ;
- Une analyse des principaux faits marquants ;
- Une révision éventuelle des hypothèses retenues en début de période ;
- Une proposition de couverture des impasses ;
- Une veille réglementaire.

Le Comité est présidé par :

le Directeur Général et composé du Directeur Général adjoint en charge de l'activité commerciale et du recouvrement ;

- le Directeur Commercial ;
- le Directeur Recouvrement et Affaires Juridiques ;
- le Directeur finances et ressources ;
- le Directeur Support ;
- le Directeur Audit et Inspection ;
- le Directeur Risque, Contrôle et Conformité ;
- le Directeur SI ;
- le Responsable Contrôle de Gestion ;
- le Responsable Trésorerie.

Le comité peut inviter toute autre personne à assister à la réunion du comité en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Les réunions du Comité se tiennent une fois par trimestre.

Comité de projets

Le comité vise à superviser la gestion des projets de l'établissement. Il a pour vocation de :

- S'informer de l'avancement global des projets et s'assurer du respect des délais de livraison ;
- Lever les contraintes techniques et organisationnelles susceptibles d'entraver le bon déroulement des travaux ;
- Valider les révisions de plannings ;
- Réaliser les arbitrages nécessaires à la priorisation des projets, l'allocation des ressources et l'impact sur les budgets d'investissement.

Le comité est composé du Directeur Général, en sa qualité de Président du Comité ainsi que de neuf membres permanents :

- Le Directeur Général Adjoint en charge de l'activité Commerciale et Marketing ;
- Le Directeur Commercial ;
- Le Directeur Recouvrement et affaires Juridiques ;
- Le Directeur Ressources et Finances ;
- Le Directeur du Risque, Contrôle et Conformité ;
- Le Directeur Support ;
- Le Directeur SI ;
- Le Directeur Audit et Inspection ;
- Le responsable Organisation et AMOA, en tant que secrétaire du comité.

Comité des crédits aux entreprises

le Comité des crédits aux entreprises a pour mission de statuer sur :

- Les lignes d'autorisation de crédits à l'achat d'automobiles, émanant de la clientèle des Entreprises dont l'exposition dépasse un million de dirhams ;
- Les projets de conventions avec les grandes entreprises traitant des conditions d'octroi de crédits à la consommation à leurs salariés.

Le comité est composé des membres suivants :

- Le Directeur Général de SOFAC ;
- Le Directeur des Engagements du Crédit Immobilier et Hôtelier ou son suppléant ;
- Le directeur des crédits d'AL BARID BANK ou son suppléant.

Le directeur Risques et le directeur commercial assistent aux réunions du comité en qualité de contributeurs.

Comité Réclamations Clients

Ce comité a pour mission d'évaluer l'efficacité du dispositif de traitements des réclamations et d'agir sur les process à l'origine des réclamations reçues. Il a pour vocation de :

- Suivre les indicateurs de traitements des réclamations
- S'informer sur l'origine des réclamations reçues
- Acter les améliorations à apporter aux activités génératrices de réclamations et suivre leur mise en place.

Les réunions du Comité Réclamation se tiennent au moins deux fois par an conformément aux directives de BKAM. Une présentation annuelle est faite au niveau du Comité d'audit.

f. Autres comités

Comité de Crédit restreint (CDCR)

Constitué par le Comité Risque en Avril 2012 (en remplacement de l'ancien Comité d'Octroi), le Comité de Crédit Restreint est chargé d'apprécier les risques liés aux demandes ayant un KO score ou KO règles ou hors la délégation de pouvoir confiée à la direction commerciale.

Le CDCR n'intervient que sur les demandes dont l'encours client (y compris nouvelle demande) ne dépasse pas le montant d'encours maximum fixé par SOFAC

Pour toute demande de crédit dépassant les délégations de pouvoir consenties au CDCR, ce dernier procède à une étude préalable des dossiers avant de les remonter au CDCE (Comité De Crédit Elargi).

A ce jour, les membres du comité sont :

- Gestionnaire Risque Crédit. En cas d'absence, il est remplacé par le Responsable Risque ou le Directeur Risque Contrôle et Conformité.
- Représentant de la Direction Commerciale désigné par le comité Risque et ayant la délégation de pouvoir pour la prise de décision.

Le CDCR se tient quotidiennement pour faire face avec réactivité aux demandes de prêts qui lui sont remontées.

Comité de Crédit élargi (CDCE)

le Comité de Crédit Elargi est chargé d'apprécier le risque de crédit lié aux demandes de prêts qui lui sont remontées par le Comité de Crédit Restreint. Les cas pris en charge par le CDCE se résument comme suit:

- Les dossiers de crédit Ok score et Ok règles dont le montant d'encours client est supérieur au plafond de délégation de pouvoir consenti au CDCR en termes de montant.
- Tout dossier remonté par le CDCR pour lequel aucune décision n'a pu être prise faute de visibilité sur les risques et les opportunités des affaires. L'opportunité de remontée de ces affaires est laissée à l'appréciation du CDCR.

A défaut de pouvoir statuer sur les demandes de crédit qui lui sont remontées, le CDCE a la possibilité de se référer au Directeur Général Adjoint pour décision.

Le CDCE est composé de :

- Directeur Risque Contrôle et Conformité. En cas d'absence, il est remplacé par le Responsable Risque Crédit.
- Directeur Commercial. En cas d'absence, il est remplacé par un de ses collaborateurs directs désigné par le comité risque.

Le CDCE tient ses réunions selon une fréquence irrégulière (selon les flux) pour faire face avec réactivité aux demandes de prêts qui lui sont remontées.

Comité de forçage :

Le comité de forçage est habilité à étudier l'opportunité de forçage des affaires débitrices, à risque, aux phases de recouvrement supérieures. Le comité est composé de :

- Trois représentants de la Direction Recouvrement & Affaires Juridiques :
 - Le Directeur d'Activité ;
 - Le responsable du Recouvrement amiable et Précontentieux ;
 - Le responsable Contentieux et Juridique ;
- Deux représentants de la Risques, Contrôle et Conformité :
 - Le Directeur d'activité ;
 - Le Responsable Risque Crédit ;
 - Le responsable du Contrôle permanent.
- Trois représentants de la Direction Commerciale :
 - Le Directeur Commercial ;
 - Le responsable production.

Le Comité se tient une fois par mois. Il peut inviter à ses réunions, en plus de ses membres, d'autres personnes en fonction des thématiques traitées.

IV.4. Organisation de SOFAC au 31/12/2019

a. Fonctions des services et directions

Direction Recouvrement et Affaires Juridiques

La Direction Recouvrement et Affaires juridiques est une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimales qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité

Ses principales missions se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Direction Commerciale

Les principales missions de cette direction se résument à :

- Elaborer et appliquer l'ensemble de la politique commerciale de l'entreprise en coordination avec la direction générale ;
- Superviser les activités commerciales de l'entreprise pour le développement du chiffre d'affaires et l'augmentation de la productivité et le rendement des équipes ;
- Garantir la création et le lancement de nouvelles offres ainsi que la veille concurrentielle ;
- Garantir la pertinence des plans de communication externe ;
- Garantir la prospection de nouveaux partenaires commerciaux.

Direction Support

Les principales entités de cette direction sont :

Administration et Moyens Généraux

- Gérer et conserver le patrimoine de SOFAC ;
- Assurer, dans les meilleures conditions de coûts, de qualité et de délai, les achats de fonctionnement de SOFAC ;
- Gérer les aspects administratifs
- Assurer l'interface avec les prestataires et le bon déroulement des services rendus.

Traitement des prêts

- Assurer le traitement back-office des opérations entrant dans le cadre de la gestion des prêts.
- Veiller au contrôle de la cohérence des flux des dossiers ;
- Veiller au suivi du dénouement des anomalies détectées ;
- Superviser l'apurement des suspens ;

- Superviser la gestion des prélèvements des entreprises conventionnées ;

Direction Système d'information

Les principales entités de cette direction sont :

Systemes et Réseau

- Garantir la cohérence, les évolutions et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique
- Garantir la qualité du service rendu aux utilisateurs dans un souci de productivité, maîtrise des coûts et respect des délais.

Exploitation et opération SI

- Garantir un support technique et fonctionnel permanent aux utilisateurs ;
- Diriger l'ensemble des opérations de production
- Garantir la qualité de service et la sécurité

Etudes développement et intégration

- Concevoir développer et mettre au point les projets d'application informatique, de la phase d'étude à son intégration, selon des besoins fonctionnels et un cahier des charges.
- Recueillir et analyser les besoins des directions métiers de l'entreprise en matière de système d'information
- Piloter le développement, l'intégration et la maintenance des solutions applicatives.

Reporting décisionnel

- Exploiter, analyser et évaluer la richesse, de données structurées ou non, appartenant à l'entreprise
- Etablir des scénarios permettant de comprendre et d'anticiper de futurs levier Métiers ou opérationnels pour l'entreprise afin de les mettre au service des métiers

Direction AMOA et qualité

Les principales entités de cette direction sont :

Projets et AMOA

- Mettre en place et appliquer une méthodologie de management de projets ;
- Conduite de changement ;
- Piloter l'ensemble des projets entrepris par SOFAC.

Organisation et Qualité

- Conseil en interne et veille technologique et organisationnelle ;
- Maintenir et mettre à jour le manuel d'organisation des métiers ;
- Mise en place et accompagnement de la démarche qualité ;

Direction Finance et Ressources

Les principales entités de cette direction sont :

Ressources Humaines

- Mettre à la disposition de SOFAC les ressources humaines nécessaires et optimales permettant la mise en œuvre de sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- Contribuer à l'élaboration de la politique de gestion et développement des ressources humaines et assurer sa mise en œuvre à tous les niveaux : administration, sélection, recrutement, formation, carrières.

Comptabilité

- Elaborer la stratégie financière de SOFAC en collaboration avec la Direction Générale ;
- Gérer les ressources financières et matérielles, et en contrôler l'emploi ;
- Assurer le suivi du respect du cadre législatif et réglementaire en matière financière ;
- Assurer un reporting à la Direction Générale et aux différentes Direction.

Trésorerie & ALM

- Optimiser les coûts de refinancement ;
- Montage des opérations financières ;
- Veille sur le marché et instruments de financement ;
- Etablir les prévisions de trésorerie et assurer leur mise à jour ;
- Gérer au quotidien la trésorerie de SOFAC ;
- Piloter la politique ALM de l'entreprise.

Contrôle de gestion

- Concevoir et animer la mise en place des tableaux de bord stratégiques et opérationnels qui répondent aux besoins de pilotage des différentes entités de la société ;
- Analyser les écarts entre les prévisions et les résultats réalisés.

Direction Risques, contrôle permanent et conformité

Les principales entités de cette direction sont :

Risque de crédit

- Mettre en place des outils d'aide à la décision pour l'appréciation du risque client ;
- Renforcer le dispositif de suivi du risque de crédit ;
- Etablir des études et des analyses approfondies sur le comportement client ;
- Actualiser et renforcer le manuel d'acceptation de crédit ;
- Piloter les projets relatifs à la gestion du risque de crédit ;
- Piloter la rentabilité des offres commerciales.

Conformité

- Évaluer et anticiper l'impact, de toute évolution de l'environnement juridique et réglementaire sur les activités de l'entreprise, et en informer la direction générale.
- Recueillir et analyser les lois, règlements et bonnes pratiques en matière de conformité
- Identifier les normes de conformité applicables à l'entreprise
- Identifier les impacts des normes sur les opérations effectuées par l'établissement
- Evaluer les risques de non-conformité

- Etablir les plans d'action pour la conformité
- Suivre la réalisation du plan d'action

Contrôle Permanent

- Définir, mettre en œuvre et suivre les plans de contrôle des risques résiduels provenant du risque opérationnel et du contrôle périodique
- Définir en concertation avec les process-owner les dispositifs de contrôle interne (procédures, indicateurs de mesure et d'alerte...) nécessaire à la maîtrise des risques opérationnels identifiés
- Animer, former et informer l'ensemble des personnes amenées à réaliser des contrôles

Risque opérationnel

- Identifier les nouveaux risques opérationnels
- Evaluer et mesurer les risques identifiés
- Actualiser la cartographie des risques opérationnels
- Suivre les recommandations internes et externes
- Initier l'ensemble des collaborateurs sur l'importance de la remontée des incidents à travers des actions de sensibilisation et des formations
- Analyser les incidents survenus en évaluant les impacts opérationnels et financiers
- Vérifier les contrôles de premier et deuxième niveau des processus concernés des incidents survenus

Direction Audit et inspection

Les principales missions de cette entité se résument à :

- Conduire des missions conformément au plan d'audit validé par le comité d'audit :
 - ✓ S'assurer du respect des procédures (octroi, recouvrement, paie, gestion comptable...);
 - ✓ Evaluer le dispositif de contrôle interne ;
- Proposer des actions d'amélioration pour la couverture des risques et l'amélioration de l'efficacité ;
- Rendre compte du résultat des travaux réalisés, notamment les insuffisances relevées, à la Direction générale et au comité d'audit ;
- Conduire des missions spéciales relatives à des opérations de soupçon de fraudes ;
- Suivre la réalisation des préconisations émises par les audits internes et externes.

PARTIE III – ACTIVITE DE SOFAC

I. Historique de SOFAC

1947	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société, sous le nom de Sovac Maroc avec pour vocation de soutenir l'industrialisation du pays, notamment dans le domaine de l'automobile.
1963	<ul style="list-style-type: none"> La société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.
1973	<ul style="list-style-type: none"> Privatisation et introduction à la Bourse de Casablanca de SOFAC Crédit.
1994	<ul style="list-style-type: none"> La société a continué sa mutation en opérateur financier majeur du secteur privé. L'actionnariat de SOFAC Crédit se répartissait entre la CDG, la BMCE, la CNIA et la SOMACA.
2002	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du leasing pour les particuliers (LOA).
2003	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contrôle de SOFAC Crédit par la CDG. Celle-ci a été suivie par une augmentation de capital de 100 millions de Dhs qui a permis à la CDG d'atteindre 67% du capital ; Mise en place d'une nouvelle équipe managériale ; Lancement d'un plan de départ volontaire ; Lancement du Plan d'Actions 2003-2005 ;
2004	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un bâtiment devant abriter le nouveau siège social de la société.
2005	<ul style="list-style-type: none"> La participation de la CDG dans le capital de SOFAC passe à 75% suite au rachat des 8% du capital détenu par la CNIA ;
2007	<ul style="list-style-type: none"> Inauguration du nouveau siège social de SOFAC ; Adoption d'une nouvelle raison sociale : passage de « SOFAC Crédit » à « SOFAC » ; Adoption d'une nouvelle identité visuelle de SOFAC ; Cession de 35% du capital de SOFAC consentie par la CDG à BARID AL MAGHRIB ; Mise en place d'un partenariat avec BARID AL MAGHRIB ; Adoption d'un nouvel organigramme.
2008	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement des gammes produites de SOFAC à l'occasion du salon de l'automobile ; Cession de l'ancien siège de SOFAC ; Opération d'assainissement du portefeuille; Développement du partenariat avec le réseau BARID AL MAGHRIB : accroissement du nombre d'agences déployées.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de l'agence de Rabat ; Développement du partenariat commercial avec BARID AL MAGHRIB ;
2010	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture d'une agence propre à Marrakech et acquisition d'un local commercial à Fès. Lancement du partenariat commercial avec le CIH Bank concernant le financement prêt personnel ; Mise en place d'un nouvel organigramme.
2011	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition par le CIH Bank de 45,99 % du capital et droits de vote de SOFAC. Ouverture de 3 nouvelles agences : Fès, Casablanca Oulfa et Agadir.
2012	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de 2 nouvelles agences : Agadir et Tanger. Lancement du produit LOA pour les sociétés.
2013	<ul style="list-style-type: none"> Radiation des titres de SOFAC de la bourse de Casablanca à la suite de l'Offre Publique d'Achat suivi d'une Offre Publique de Retrait initiée par le CIH Bank. Signature de la convention de prélèvement à la source avec la CIMR. Ouverture de l'agence de Meknès.
2014	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de la gestion pour le compte du CIH Bank. Montée en charge de la gestion pour le compte d'ABB.
2015	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital en numéraire à hauteur de 85 Mdh totalement souscrite par le CIH Bank. Mise en place du nouveau système d'information dédié au recouvrement. Arrêt de la convention avec SOPRIAM. Signature et mise en œuvre de la convention avec le RCAR.

<p>2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention du label de « contribuable catégorisé » classe A avec la DGI • Création d'une direction « risques et contrôle permanent et conformité » en application des recommandations de la banque centrale • Aménagement de l'agence d'El Jadida, et location d'une agence à Tétouan ; • Ouverture de deux agences Sofac à Temara et Kenitra • Réalisation de l'augmentation du capital de SOFAC de 100 Mdh.
<p>2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la convention RCAR à la concurrence • Ouverture des agences d'EL JADIDA et TETOUAN.
<p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC sous la marque CREDIZ ; • Refonte du site institutionnel de SOFAC; • Adoption du plan stratégique 2019-2024 et dépôt de dossiers d'agrément auprès de BAM pour l'extension de l'activité au leasing, ainsi qu'auprès de l'AMMC pour la création par SOFAC d'un FPCT pour son compte.
<p>2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'agrément de l'AMMC pour la création d'une filiale de gestion du fonds de titrisation : « SOFAC STRUCTURED FINANCE », et ce dans l'optique de diversification de ses activités ; • Agrément de BANK AL MAGHRIB pour l'élargissement de l'activité de SOFAC au leasing ; • Déploiement de la Gestion Pour Compte au profit du nouvel opérateur LLD « BADEEL » ; • Mise en production du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » ; • Autorisation d'un programme de titrisation des Loyers à Recevoir sur un portefeuille de référence LOA détenu par SOFAC, et de constitution du Fonds « SOFAC AUTO LEASE FT ».
<p>2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ » au niveau du réseau propre ; • Déploiement du plan PCA suite à la crise du COVID 19 ; • Mise en place d'un dispositif de gestion de la pandémie ; • Contractualisation en avril d'enveloppes de refinancement CMT à hauteur de 950 Mdh.

II. Appartenance de SOFAC à un Groupe

Au 31 décembre 2019, la société SOFAC est contrôlée par le CIH Bank à hauteur de 66,30%.

II.1. Présentation du CIH Bank

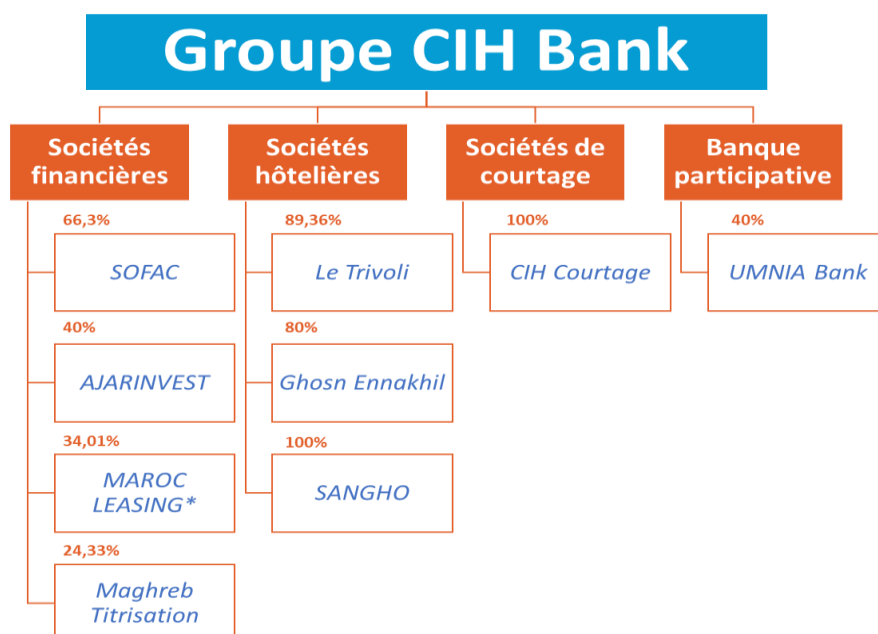
Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH Bank»
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Registre de commerce	203 au tribunal de commerce de Casablanca
Téléphone / Fax	05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11
Adresse électronique	www.cihbank.ma
Date de constitution	1920
% d'intérêt dans SOFAC	66,30%

Source : SOFAC

CIH Bank est un acteur dans le paysage bancaire du Royaume, offrant ses services à des clients individuels à savoir les particuliers, les professionnels et les entreprises de petites ou de moyennes tailles.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 décembre 2019 se présente comme suit :



(*) Maroc leasing détenue à hauteur de 34,01% par CIH Bank, est cotée à la Bourse de valeurs de Casablanca depuis 1997

Source : SOFAC

Le domaine d'activité des différentes filiales appartenant au groupe CIH Bank se présente comme suit :

	Filiale	Domaine d'activité
Sociétés financières	<i>SOFAC</i>	<p>Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank.</p> <p>La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).</p>
	<i>AJARINVEST</i>	<p>Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG qui sera chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%).</p> <p>La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.</p>
	<i>MAROC LEASING</i>	<p>CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34,0% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle « Entreprises et Professionnels » et drainer de nouveaux clients Particuliers.</p> <p>Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants. • Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. • Le lease-back (ou cession-bail) : Le lease-back est une technique à travers laquelle une entreprise propriétaire d'un bien à usage professionnel procède à la vente de ce bien à une société de crédit-bail, qui le met à la disposition de l'entreprise cédante par le biais de leasing mobilier ou leasing immobilier en fonction de la nature du bien cédé. Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, peut bénéficier du lease-back.
	<i>MAGHREB TITRISATION</i>	<p>Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international. Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Ingénierie Financière • La Gestion de Fonds • Le Développement des Systèmes d'Information.
Sociétés hôtelières	<i>LE TRIVOLI</i>	<p>La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ; • La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ; • Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

	<i>GHOSN ENNAKHIL</i>	Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.
	<i>SANGHO</i>	SANGHO est une filiale à 100% de CIH Bank. Elle a pour objet l'hôtellerie de grand tourisme.
Sociétés de courtage	<i>CIH COURTAGES</i>	Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.
Banque participative	<i>UMNIA BANK</i>	Créée en 2016, UMNIA Bank est la première banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB). La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne. En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du royaume. Douze agences supplémentaires ouvrent en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences. Le nombre actuel d'agences UMNIA BANK s'élève à 28 agences.

Source : SOFAC

a. Actionnariat du CIH Bank

L'actionnariat du CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 Décembre 2017			Au 31 Décembre 2018			Au 31 Décembre 2019		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management*	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	61,89%	61,89%
Sanad	1 559 043	5,86%	5,86%	1 559 001	5,86%	5,86%	1 689 308	5,96%	5,96%
Atlanta	1 518 457	5,71%	5,71%	1 528 291	5,74%	5,74%	1 654 003	5,84%	5,84%
CDG EP	1 246 608	4,69%	4,69%	1 246 608	4,69%	4,69%	1 702 511	6,01%	6,01%
HOLMARCOM	-	-	-	33 373	0,13%	0,13%	39 301	0,14%	0,14%
Divers	4 753 558	17,87%	17,87%	4 710 393	17,70%	17,70%	5 709 193	20,16%	20,16%
Total	26 608 085	100%	100%	26 608 085	100%	100%	28 324 735	100%	100%

*Holding d'investissement détenu à 100% par la CDG à fin 2019

Source : CIH Bank

b. Caractéristiques des actions CIH Bank

Les caractéristiques des actions du CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : Bourse de Casablanca

c. Activité du CIH Bank

Créée en 1920, le CIH Bank est l'une des principales banques du Maroc avec une part de marché en termes de dépôt du secteur bancaire à 4,4% et en termes d'emplois à 5%.⁵

Au 31/12/2019, les dettes envers la clientèle du groupe CIH Bank totalisent 44 579 Mdh constitués principalement des comptes à vue pour 54%.

Les crédits distribués par le groupe CIH Bank totalisent 53 097 Mdh constitués principalement de crédits immobiliers pour 49%.

A noter que, le CIH Bank a également étendu son périmètre d'activité à travers :

- La prise de participation à hauteur de 3% dans le capital de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca à la suite de sa démutualisation.
- la création en 2017 d'une filiale dédiée à la banque participative, Umnia Bank, en partenariat⁶ avec la Caisse de Dépôt et de Gestion et le Qatar International Islamic Bank.
- Lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » avec un apport d'un montant de 434,6 Mdh.

⁵ Données GPBM au 31/12/2019

⁶ CIH Bank a souscrit à hauteur de 40% dans le capital de Umnia Bank en 2016.

- Prise de participation via SOFAC de la filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE.

d. Indicateurs financiers du CIH Bank

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Produit net bancaire	2 035 907	2 248 842	2 501 863	10,46%	11,25%	10,85%
Résultat net part du groupe	435 770	455 044	426 382	4,42%	-6,30%	-1,08%
Créances sur la clientèle	40 352 316	47 358 257	53 097 311	17,36%	12,12%	14,71%
Dettes envers la clientèle	31 935 217	37 052 586	44 579 283	16,02%	20,31%	18,15%
Total bilan	53 616 662	64 949 880	75 134 280	21,14%	15,68%	18,38%
Fonds propres part du groupe	4 977 457	4 700 155	5 117 098	-5,57%	8,87%	1,39%

Source : CIH Bank - Comptes consolidés IFRS

Les principaux indicateurs financiers consolidés du CIH Bank sur la période 2017-2019 se présentent comme suit :

- Le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse annuelle moyenne de 10,85% à 2 501,9 MDh contre 2 035,9 MDh en 2017.
- Le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 426,4 MDh au lieu de 435,8 MDh en 2017, en baisse sur la période de 1,08%.
- Les créances sur la clientèle ont évolué en moyenne de 14,71% s'établissant à 53 097,3 MDh contre 40 352,3 MDh en 2017.
- L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmente en moyenne de 18,15% pour s'établir à 44 579,3 MDh en 2019 contre 31 935,2 MDh en 2017.
- En 2019, Les fonds propres consolidés totalisent 5 117,1 Mdh en hausse annuelle moyenne de 1,39% sur la période.
- Le total bilan consolidé s'établit à 75 134,3 MDh en 2019, contre 53 616,7 en 2017, ce qui représente une variation annuelle moyenne de 18,38% sur la période.

II.2. Conventions réglementées au titre de l'exercice 2019 entre SOFAC, ses actionnaires de références, ses sociétés sœurs et ses filiales

Outre la distribution de dividendes, les relations entretenues par SOFAC avec les autres entités de CIH Bank et ABB sont toutes régies par des conventions réglementées.

Aucune autre convention n'a été conclue par SOFAC dans les conditions normales de marché avec les autres entités de CIH Bank et ABB.

Ci-après la liste de ces conventions reprenant pour chacune d'elle les synergies, la nature des services rendus ainsi que le mode de rémunération entre SOFAC et ses actionnaires de référence, Sociétés sœurs et ses filiales.

a. CIH Bank

- **Contrat de Crédit-Bail conclu entre SOFAC et Maroc Leasing (Filiale de CIH Bank)**

- Parties concernées :

SOFAC et Maroc Leasing. Les deux sociétés ont un actionnaire commun (CIH Bank)

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris fin en 2017.

- Nature et objet de la convention :

En Octobre 2007, SOFAC a contracté auprès de Maroc Leasing un leasing immobilier relatif à une agence en propre qui s'étale sur une durée de 10 ans.

- Montant des prestations :

Le montant de la redevance annuelle réglée par SOFAC au titre de l'exercice 2017 s'élève à 676 Kdh HT. L'option d'achat a été exercée sur la base d'une valeur résiduelle de 720 Kdh.

La redevance annuelle ainsi que la valeur résiduelle ont été totalement réglées.

• **Convention de recouvrement conclu entre SOFAC et CIH Bank**

- Parties concernées :

SOFAC et CIH Bank, CIH Bank étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet en janvier 2013.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la sous-traitance auprès de SOFAC de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égales à 4 échéances. Ainsi, SOFAC assure la gestion des relances téléphoniques des clients mettant à la disposition du CIH Bank son savoir-faire en matière de démarchage téléphonique dans le domaine du recouvrement.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 875 Kdh HT. Le montant encaissé au titre de l'année 2019 s'élève à 1 527 Kdh TTC.

• **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte de CIH Bank**

- Parties concernées :

SOFAC et CIH Bank, CIH Bank étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet le 03 juin 2014.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition de CIH Bank son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.

- Montant des prestations :

Le montant de prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13 834 KDh HT pour la commission de gestion et 1 976 KDh HT pour la commission de recouvrement. Le montant encaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à 30 156 Kdh TTC.

b. BARID AL MAGHRIB

- **Convention de partenariat conclue avec Poste Maroc**

- Parties concernées :

SOFAC et Poste Maroc, Poste Maroc étant actionnaire de SOFAC.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet en septembre 2007.

- Nature et objet de la convention :

Ladite convention a pour objet la conception, la distribution, la gestion et la promotion, en commun, des produits de crédits à la consommation proposés par les agences de Poste Maroc et financés par SOFAC, avec transmission continue et réciproque de savoir-faire et assistance technique et commerciale.

La convention définit les modalités de calcul et de partage de valeur relative à l'activité de partenariat entre les deux parties. Ledit partage de valeur est fait sur la base du produit net bancaire dégagé par ladite activité.

- Montant des prestations :

Le montant des commissions constatées en charges au titre de l'exercice 2019 s'élève à 826 Kdh HT. Le montant décaissé au cours de l'exercice 2019 s'élève à 785 Kdh TTC.

- **Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte d'AL BARID BANK**

- Parties concernées :

SOFAC et AL BARID BANK. Les deux sociétés ont un actionnaire commun (BARID AL MAGHRIB)

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet le 3 juin 2013.

- Nature et objet de la convention :

Cette convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition d'AL BARID BANK son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.

AL BARID BANK, quant à elle, distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 22 861 Kdh HT.

Le montant encaissé au cours de l'exercice 2019 s'élève à 17 819 Kdh TTC.

c. SOFAC STRUCTURED FINANCE

- **Mandat de conseil et d'arrangement pour la constitution d'un Fonds de Placement Collectifs en Titrisation avec SOFAC**

- Parties concernées :

SOFAC et SOFAC STRUCTURED FINANCE , SOFAC étant actionnaire de SOFAC STRUCTURED FINANCE.

- Modalités essentielles :

Ce mandat a pris effet le 30 décembre 2019.

- Nature et objet de la convention :

SOFAC a mandaté SOFAC STRUCTURED FINANCE en tant que conseiller, pour l'accompagner dans la structuration et la mise en place des Fonds de Placement Collectif en Titrisation et l'élaboration de toute documentation juridique destinée aux investisseurs et aux autorités de régulation concernées.

- Modalités de paiement :

- 30% à la signature du mandat;
- 40% au Visa de l'AMMC ;
- 30% à l'émission des titres d'obligations et de parts.

- Montant des prestations :

Le montant des prestations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 500 Kdh HT. Aucun montant n'est décaissé en 2019.

- **Domiciliation de SOFAC STRUCTURED FINANCE dans les locaux de SOFAC**

- Parties concernées :

SOFAC et SOFAC STRUCTURED FINANCE , SOFAC étant actionnaire de SOFAC STRUCTURED FINANCE.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pris effet en juillet 2019.

- Objet de la convention :

Domiciliation gratuite de la Société SOFAC STRUCTURED FINANCE.

II.3. Dividendes versés

- **Dividendes versés par SOFAC au CIH Bank**

En KDH	2017	2018	2019
Résultat (année n)	81 328	105 241	118 790
Dividende par action	27,78	35,95	40,58
Dividendes versés au CIH (année n+1)	35 584	46 052	51 983

Source : SOFAC

- **Dividendes versés par SOFAC à BARID AL MAGHRIB**

En KDH	2017	2018	2019
Résultat (année n)	81 328	105 241	118 790
Dividende par action	27,78	35,95	40,58
Dividendes versés à la BARID AL MAGHRIB (année n+1)	18 008	23 304	26 306

Source : SOFAC

II.4. Flux financiers entre SOFAC ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales

Les flux faisant l'objet de conventions règlementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales :

Convention	Partie liée	Exercice de conclusion de la convention	Encaissement (+) / Décaissement (-) (en Kdh)*			Produits (+) / Charges (-) constatés (en Kdh)**		
			2017	2018	2019	2017	2018	2019
Gestion des crédits à la consommation	Al Barid Bank	Juin 2013	+ 22 157	+ 33 170	+17 819	+ 23 331	+ 27 006	+22 861
Recouvrement	CIH Bank	Janvier 2013	+ 859	+ 2 864	+ 1 527	+ 859	+ 3 262	+875
Gestion des crédits à la consommation	CIH Bank	Juin 2014	-	+ 21 636	+ 30 156	+ 12 320	+ 15 000	+15 810
Convention de partenariat	Poste Maroc	Septembre 2007	- 2 839	- 2 865	- 785	-2 969	- 1 672	-826
Contrat de crédit-bail	Maroc Leasing	Octobre 2007***	- 1 397****	-	-	-677	-	-
Conseil et accompagnement	SOFAC STRUCTURED FINANCE	2019	-	-	-	-	-	-1 500
Solde total			18 780	54 805	48 717	32 864	43 596	37 220

(*) Montants en TTC

(**) Montants en HT

(***) La durée du contrat de crédit-bail est de 10 ans

(****) Le montant total des décaissements comprend la valeur résiduelle de 720 Kdh.

Source : SOFAC

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales ont généré en 2018 des produits de 43,5 Mdh issu des conventions réglementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 27 Mdh et 15 Mdh. Et des charges de 1,7 Mdh résultant de la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 57,7 Mdh et des décaissements de 2,9 Mdh en 2018. Les encaissements proviennent principalement des conventions réglementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 33,2 Mdh et 21,6 Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc pour 1,7 Mdh.

Hormis les différents partenariats que SOFAC a tissé avec ses actionnaires de référence CIH Bank et Barid Al Maghrib :

- CIH Bank a souscrit à l'émission obligataire de SOFAC datant de décembre 2015 ;
- SOFAC a contracté auprès de Maroc Leasing, un leasing immobilier relatif à une agence en propre de SOFAC qui s'est étalé sur une durée de 10 ans arrivé à terme en 2017.

Les conventions règlementées entre SOFAC, ses actionnaires de référence, ses sociétés sœurs et ses filiales ont généré en 2019 des produits de 37,2 Mdh issu des conventions réglementés relatives à la gestion des crédits à la consommation conclus avec Al Barid Bank et CIH Bank pour respectivement 22,9 Mdh et 15,8 Mdh. Et des charges de 2,3 Mdh résultant, essentiellement, de la convention de conseil et accompagnement conclu avec sa filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE pour 1,5 Mdh.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 49,5 Mdh et des décaissements de 0,8 Mdh en 2019. Les encaissements proviennent principalement de la convention de gestion des crédits à la consommation conclue avec Al Barid Bank et CIH Bank de respectivement, 30,2 Mdh et 17,8Mdh. De même, les décaissements sont liés à la convention de partenariat conclu avec Poste Maroc de 0,8 Mdh.

III. Filiales de SOFAC

Au 31 décembre 2019, SOFAC détient deux filiales, à savoir le cabinet de courtage d'assurance SOFASSUR et le fonds de titrisation dédié pour son compte SOFAC STRUCTURED FINANCE .

III.1. Présentation de SOFASSUR :

Dénomination sociale	SOFASSUR
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	SARL
Capital social	100 000 Dh
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
% intérêt dans SOFASSUR	100%

Source : SOFAC

Créée en Juin 2009, SOFASSUR est un cabinet spécialisé dans le courtage en assurances toutes branches. Il est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances de 2002.

SARL au capital social de 100 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC, elle doit sa création à la volonté de celle-ci de présenter des produits intégrés liés à la distribution du crédit.

En termes de synergie, SOFASSUR permet à SOFAC de développer l'activité crédit assurance et d'intervenir pour la commercialisation des produits dommages et vie avec une gestion efficace et personnalisé de tout type de contrat d'assurance y compris le portefeuille SOFAC.

Les objectifs de la création de SOFASSUR sont les suivants :

- Proposer des produits phares d'assurance qui permettent de vendre davantage de crédits automobiles.
- Une meilleure gestion des sinistres vies et non vie.
- Améliorer l'amortissement des charges fixes, profitant des synergies offertes par la distribution des deux produits.
- Réduire, pendant toute la durée du crédit, le risque lié à la couverture des véhicules, objet de garantie constituée à l'octroi du prêt.

SOFASSUR conseille et gère pour le compte de SOFAC, l'ensemble des Polices d'assurance souscrites dans le cadre de son exploitation, il s'agit des contrats d'assurances suivants :

- Assurances Multirisques Bureaux ;
- Assurance Groupe Maladie et Accidents de travail ;
- Assurance de retraite ;
- Assurance Flotte des véhicules détenue par SOFAC ;
- Assurance groupe Décès et invalidité ;
- Assurance Perte Totale de véhicules financés.

a. Organes de gouvernance de SOFASSUR :

SOFASSUR est gérée par deux gérants :

- **Khalid DBICH**

Co-gérant: Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Il a occupé le poste de DSI de 2004 à 2009 avant de prendre en charge la Direction Commerciale et Marketing jusqu'en 2012.

Actuellement, Monsieur DBICH est co-gérant de SOFASSUR.

- **Youssef FIRAR :**

Co-gérant: Titulaire d'une Maîtrise en monnaie finance et banque, d'un Master en marketing, vente, distribution de l'Université de Poitiers et d'un agrément en courtage d'assurance. Youssef FIRAR a rejoint RMA WATANYA en 2006, où il a occupé le poste de Responsable Technico-Commercial jusqu'en 2007 l'année à laquelle Il rejoint CNIA en tant que Directeur Bureau Direct jusqu'en 2009.

Monsieur FIRAR a intégré SOFAC en 2010 en tant que Courtier Captif avant d'être nommé co-gérant de SOFASSUR en 2019.

b. Principaux indicateurs de SOFASSUR

En KDH	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	26 457	31 353	35 785
Résultat net	17 378	20 841	23 384

Source : SOFAC

En 2018, les indicateurs de SOFASSUR enregistrent une évolution. Ainsi, le chiffre d'affaires, le résultat net et les dividendes remontés s'établissent, respectivement, à 31,4 Mdh, 20,8 Mdh et 17,6 Mdh.

Au terme de l'exercice 2019, tous les indicateurs de SOFASSUR connaissent une amélioration, le chiffre d'affaires s'apprécie de 14,14% s'établissant à 37,8 Mdh, le résultat net augmente 12,20% à 23,4 Mdh permettant ainsi de remonter 20,8 Mdh de dividendes à SOFAC.

En KDH	2017	2018	2019
Dividendes remontés à SOFAC	14 000	17 595	20 840
Flux payés par SOFAC à SOFASSUR*	49 496	58 452	62 737

(*Flux payés par SOFAC à SOFASSUR au titre des différents contrats d'assurance conclus par SOFAC auprès de sa filiale (refacturation à l'identique des primes d'assurances payées par SOFASSUR).

Source : SOFAC

En termes de flux, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR s'établit en 2018 à 58,5 Mdh contre 49,5 Mdh en 2017.

A fin 2019, le montant payé par SOFAC à SOFASSUR en termes de flux s'établit à 62,7 Mdh contre 58,5 Mdh en 2018.

III.2. Présentation de SOFAC STRUCTURED FINANCE :

Dénomination sociale	SOFAC STRUCTURED FINANCE « SSF »
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	SA
Capital social	2 000 000 Dhs
Objet	La Société a pour objet exclusif, la réalisation d'opérations de titrisation, au Maroc ou à l'étranger, et la gestion d'un ou plusieurs Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), elle assure toutes autres activités connexes et ce, conformément à la réglementation en vigueur.
% intérêt dans SSF	100%

Source : SOFAC

SOFAC a créé en juillet 2019, sa filiale société de gestion de FPCT « SOFAC STRUCTURED FINANCE », après obtention de l'aval du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis favorable de l'Autorité Marocaine du marché des capitaux.

A travers, cette création SOFAC envisage de créer des FPCT afin de transférer une partie de son encours, et y charger une partie de sa production future dans le but de:

- Maximiser la rentabilité de ses Actifs;
- Optimiser les coûts de refinancement;
- Alléger les besoins en fonds propres;
- Et bénéficier des arbitrages fiscaux, financiers et prudentiels inhérents au montage.

SOFAC envisage de créer des FPCT, aussi pour développer l'activité de gestion pour compte, au profit de ses partenaires .

Le Conseil d'Administration de SOFAC en date du 10 février 2020 a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation des loyers à recevoir sur un portefeuille de référence LOA, détenu par SOFAC et la constitution du Fonds « SOFAC AUTO LEASE FT ».

a. Organes de gouvernance de SSF :

Chakib EL MEZOUARI

Directeur Général : Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs.

Après une première expérience au sein de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) en tant que Chef de Projet, M. El Mezouari rejoint la Direction Générale des Impôts en 2004 au poste de Vérificateur Fiscal, puis par la suite le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au sein de la Direction de Pilotage des Projets Structurants.

M. El Mezouari rejoint SOFAC en juin 2010 en tant que Responsable Gestion des Risques et Contrôle Permanent pour une durée de deux ans. Il a occupé le poste de Directeur Audit et siège au Comité de Direction depuis avril 2012.

En 2019, Monsieur EL MEZOUARI a été nommé Directeur Général de SSF.

b. Principaux indicateurs de SSF

En KDH	2019
Chiffre d'affaires	1 500
Résultat net	651

Au terme de son premier exercice, SOFAC STRUCTURED FINANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 Mdh et un résultat net de 0,7 Mdh.

En KDH	2019
Dividendes remontés à SOFAC	-
Flux payés par SOFAC à SSF	-

En termes de flux, Aucun flux n'a été payé par SOFAC à SSF en 2019.

IV. Secteur d'activité de SOFAC

IV.1. Environnement légal et réglementaire

a. Présentation

Les sociétés de crédit à la consommation sont régies par les dispositions du Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit.

Selon l'article premier de ladite loi, sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement, pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous-catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

Par ailleurs, La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés abrogée par la loi n°103-12, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

b. Historique du développement du cadre légal et réglementaire

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

En effet, l'année 2015 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés dénommée « loi bancaire » et le lancement des travaux

d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. L'actuelle loi bancaire présente plusieurs apports, notamment :

- a. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- b. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- c. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- d. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- e. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- f. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

Par ailleurs, L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application par le secteur bancaire.

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création. Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019. BAM a prévu une mise en œuvre progressive du LCR avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er juillet 2019. Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

D'autre part, à compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit.

c. Développement du cadre réglementaire :

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2016 :

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°1/W/16** modifiant et complétant la circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°3/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°4/W/16** relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°5/W/16** relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/W/16** modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°9/W/16** relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°10/W/16** relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit relative au traitement des réclamations ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°11/W/16** relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 12/W/16** relative aux caractéristiques techniques et modalités de présentation des produits Mourabaha, Moudaraba et Salam ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 13/W/16** relative aux conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 14/W/16** relative aux conditions et modalités d'exercice des activités participatives par les banques
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 15/W/16** fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 15/W/16** relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas ;
- **Directive de Bank Al-Maghrib n°2/W/16** relative aux éléments d'information devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit de contreparties relevant de groupes
- **Directive de Bank Al-Maghrib n°3/W/16** sur les tests d'intrusion pour encadrer le risque de cybercriminalité :
- **Arrêté** conjoint du ministre de l'industrie, du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4031-14** fixant les modèles-types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- **Arrêté** conjoint du ministre de l'industrie du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4032-14** fixant le taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- **Arrêté** conjoint du ministre de l'industrie du commerce de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances **n°4033-14** fixant la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2017:

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°1/W/17** relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/W/17** relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°3/W/17** fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2017** relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2017** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2017** relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2017** relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit ;
- **Décret n°2-17-30** fixant les modalités de fonctionnement du Comité des établissements de crédit ;
- **Décret n°2-17-32** fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil national du crédit et de l'épargne.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2018:

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2018** relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2018** fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs du contrôle interne;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2018** fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2018** relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n°7/W/2018** relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions ;
- **Décret n°2-18-117** relatif à l'adoption des dispositions transitoires concernant l'échange automatique d'informations à des fins fiscales.

Evolution du cadre réglementaire au titre de l'année 2019:

- **Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2019** modifiant et complétant la circulaire n° 5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- **Directive n° 3/W/2019** relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- **Directive n° 2/W/2019** relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs ;

- **Directive n° 4/W/2019** relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire ;
- **Directive n° 5/W/2019** relative à la mobilité bancaire.

d. Agrément et conditions d'exercice :

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit.

Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les sociétés de financement ne peuvent exercer des activités autres que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

Les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

e. Accès au capital des établissements de crédit

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote d'un établissement de crédit doit déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné la part du capital ou des droits de vote qu'elle détient.

L'accord de Bank Al-Maghrib est également requis lorsqu'une personne physique ou plusieurs personnes physiques ayant entre elles des liens ou morale envisage de détenir ou de céder, directement ou indirectement, une participation dans le capital d'un établissement de crédit conférant au moins 10%, 20% ou 30% du capital social ou des droits de vote dans les assemblées générales.

f. Contrôle interne

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghrib.

Le contrôle interne a pour rôle :

- La vérification des opérations et procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

L'organe d'administration est responsable de l'approbation et la surveillance du système de contrôle interne. Dans ce cadre, il doit notamment :

- Définir les orientations stratégiques de l'établissement et le degré d'aversion aux risques;
- Approuver la stratégie et la politique en matière de risques ;
- S'assurer de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de l'établissement ;
- s'assurer de la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Approuver un système de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de l'établissement et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour des personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement ;
- S'assurer que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intra-groupe, sont identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Procéder, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Préserver les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes;
- S'assurer que l'établissement maintient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- Définir et diffuser le cadre global de la gouvernance de l'établissement, ses principes et ses valeurs, y compris un code de bonne conduite favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation.

g. Audit externe

Comme pour tout établissement de crédit, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit à la consommation :

- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises ;
- Un contrôle légal établi par deux commissaires aux comptes ;

Contrôle par Bank Al-Maghrib :

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne de ces établissements et de veiller à la qualité de leur situation financière. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib est habilitée à effectuer, par ses agents ou par toute autre personne commissionnée à cet effet par le gouverneur, les contrôles sur place et sur documents des établissements susvisés ainsi que leurs filiales et les personnes morales qui les contrôlent.

Contrôle par les commissaires aux comptes :

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes après approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus, dans le cadre de l'exercice de leur mission au sein des établissements de crédit de :

- Contrôler les comptes tout en vérifiant la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes ;
- Procéder à l'évaluation de la qualité du système de contrôle interne de l'établissement ainsi que de l'organisation générale et des moyens mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci ;
- Evaluer la qualité et l'adéquation du dispositif mis en place pour la mesure, la maîtrise et la surveillance du risque de crédit, risque de marché, risque de taux et de liquidité ;
- Apprécier la fiabilité et l'intégrité du système de traitement de l'information comptable et de gestion ;

Les établissements de crédit adressent à la Direction du Contrôle des Établissements de Crédit de Bank Al-Maghrib (DCEC) les demandes d'agrément relatives aux auditeurs externes qu'ils envisagent d'engager pour assurer la mission d'audit conformément à la circulaire n°9/G/2002 relative à l'audit externe des établissements de crédit.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Contrôle des établissements de crédit

a. Autorités de contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes.

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration

Dans le cadre du soutien et de la transmission des politiques du gouvernement et tel que défini dans l'article 51 de la loi bancaire, le ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le comité a pour rôle de mener toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et se réunit au moins une fois par semestre à l'initiative de son président ou sur demande d'au moins trois de ses membres lorsqu'il est saisi des questions revêtant un caractère général intéressant l'activité des établissements de crédit. Cependant, Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agrément, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE)

Le conseil national du crédit et de l'épargne délibère sur toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Le Conseil est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Chef du gouvernement en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Ledit Conseil se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)

La commission est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires dont elle est saisie et de proposer au Wali de Bank Al-Maghrib les sanctions disciplinaires à prononcer.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de Bank Al-Maghrib, deux représentants du ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration et deux magistrats.

b. Gestion des risques

Les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques au sein des établissements de crédit selon la circulaire 4/W/14 doivent permettre :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par l'établissement notamment les risques de crédit, de marché, opérationnels, de taux d'intérêt, de concentration de crédit, de liquidité de règlement-livraison, pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisés ;
- D'évaluer l'adéquation globale des fonds propres et de la liquidité au regard du degré d'aversion aux risques et du profil de risque de l'établissement
- Maîtriser et surveiller lesdits risques à travers un dispositif de limites internes globales ;
- Evaluer la vulnérabilité de l'établissement face à des situations de tension et de crise à travers des programmes de simulations de crise.
- **Risque de crédit** : le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.
- **Risque de concentration du crédit** : le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :
 - Des contreparties individuelles
 - Des groupes de clients liés
 - Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base
- **Risque de marché** : les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :
 - Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation tel que défini par Bank Al Maghrib
 - Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation
- **Risque du taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire** : est défini comme étant l'impact négatif

que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception de celles qui sont couvertes par le dispositif de suivi des risques de marché.

- **Risque de liquidité** : le risque que l'établissement ne puisse s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances
- **Risque de règlement-livraison** : le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement d'une opération de règlement livraison, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.
- **Risque opérationnels et plan de continuité de l'activité** : sont les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et d'atteinte à la réputation.

IV.3. Association Professionnelle des Sociétés de Financement

En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement. Cette dernière étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs. Elle peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, elle peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part. Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

IV.4. Règles prudentielles et classification des créances

a. Règles prudentielles

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

Les règles de gestion applicables, telles que fixées par Bank Al-Maghrib, se présentent comme suit :

- Respect du seuil maximal d'émissions de Bons de Sociétés de Financement: Le rapport entre l'encours des bons des sociétés de financement et l'encours des crédits à la clientèle ne doit en aucun cas dépasser 50% conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 3/G/96,

- Un ratio de liquidité à court terme (LCR): rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité que les banques détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.
- Un coefficient minimum de liquidité fixé à 100%⁷ : donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Bank Al-Maghrib a émis la circulaire 1/W/16 qui est entrée en vigueur en juin 2016 modifiant et complétant la circulaire n° 14/G/2013, relative aux fonds propres des établissements de crédit en fixant les exigences minimales ci-après :
 - Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
 - Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
 - Le montant des fonds propres de catégories 1 et 2, doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés
- Les établissements de crédits se doivent de respecter un niveau minimum du ratio de solvabilité à 12% conformément aux dispositions de la circulaire 17/G/13 en date du 13 août 2013. Ledit ratio est défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché et opérationnel pondérés.
- Un coefficient maximum de division des risques de 20% : correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets⁸.

b. Classification des créances et règle de provisionnement

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances au sens de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°19/G/2002 alinéa ci-dessous :

- Les crédits par décaissement quelle que soit leur nature, y compris les crédits-bails et les prêts subordonnés ;
- Les titres de créances, y compris les titres subordonnés ;
- Les engagements par signature donnés, tels que les cautions et avals, les acceptations, les lettres de crédit et les engagements de financement irrévocables.

Sont considérées comme créances en souffrances au titres de la circulaire susmentionnée, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

⁷ Ce coefficient de liquidité n'est pas appliqué aux sociétés de financement.

⁸ Circulaire BKAM n° 3/G/2001

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré douteuses sont **provisionnées à 20%** et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont **provisionnées à 50%** et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont **provisionnées à 100%** et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

IV.5. Protection de la clientèle

a. Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Les taux d'intérêt débiteurs étaient libres jusqu'à l'institution en avril 1997, en vertu d'un arrêté du Ministre des Finances (arrêté n°155-97 du 20 janvier 1997), d'un taux appelé Taux Maximum des Intérêts Conventionnels TMIC.

Ce taux appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit, ne devait pas dépasser de plus de 70% (60% depuis octobre 1999) le Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) pratiqué au cours du semestre précédent par ces mêmes établissements.

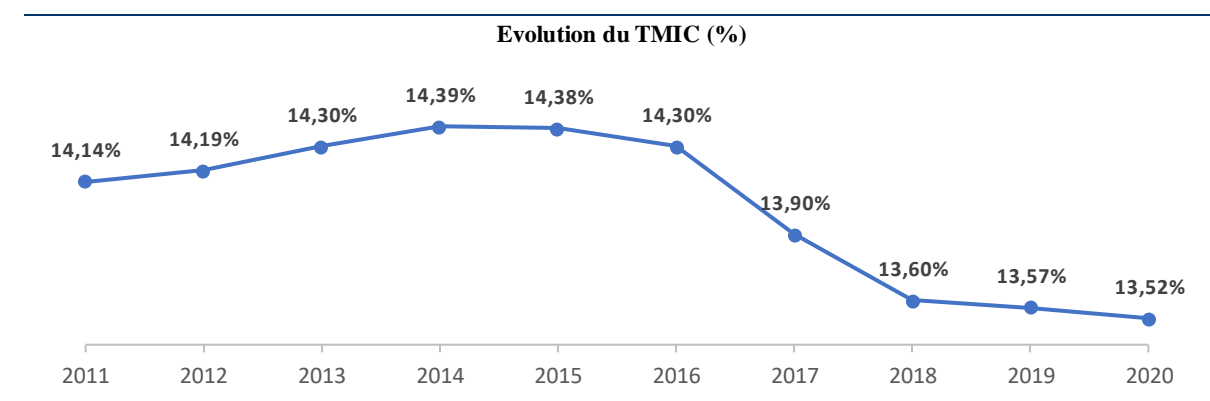
En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006. Cet arrêté a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle.

Les dispositions de cet arrêté stipulent que le taux effectif global appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit ne doit pas dépasser, pour la période allant du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Cet arrêté précise que le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) des établissements de crédit a été fixé par Bank Al-Maghrib pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 à 13,52%, en baisse de 5 pbs par rapport à avril 2019 (13,57%) et 8 pbs par rapport à 2018 (13,60%).

Le graphique suivant représente l'évolution du TMIC sur la période :



Source : BAM

b. Loi sur la protection du consommateur

La loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier ;
- Le droit à la rétractation : Le consommateur dispose d'un délai raisonnable pour changer d'avis et se rétracter ;
- Le droit au remboursement par anticipation partielle ou totale : À tout moment, l'emprunteur peut payer comptant tout ou partie du montant restant dû.

L'entrée en vigueur des textes d'application de la Loi sur la protection du consommateur a eu un impact sur l'activité du crédit à la consommation. En effet, la mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

- Impact organisationnel :
 - Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation);
 - Mise à jour du process de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation...).
- Impact financier
 - Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé
 - Suppression de la perception des pénalités contractuelles
 - Réduction du taux des intérêts de retards à 4% maximum

- Impact sur le chiffre d'affaire des courtiers appartenant aux sociétés de financement étant donné que la loi autorise le client à choisir sa propre assurance DIT

c. Fonds collectif de garantie des dépôts

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué, conformément à l'article 132 de la loi bancaire (n°103-12), un fonds collectif de garantie des dépôts destiné à :

- indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Accorder, à titre préventif et exceptionnel, à un établissement de crédit en difficulté des concours remboursables ou prendre une participation dans son capital.

Le capital social de la société gestionnaire est détenu par Bank Al-Maghrib et par les établissements de crédit adhérents aux fonds gérés par ladite société. Son conseil d'administration est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib ou par toute autre personne déléguée par lui à cet effet.

d. Le médiateur de l'APSF

Le médiateur de l'APSF a fonctionné jusqu'en 2013 quand, sous l'égide de BAM, a été créé le 26 juin de la même année le « Centre Marocain de Médiation Bancaire » dirigé par un Médiateur unique.

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire CMMB est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Il gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les établissements de crédit et leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

e. Code éthique des métiers de financement

En 2011, l'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) regroupant les sociétés de financement de toutes tailles participant au financement de l'économie nationale par le biais du crédit à la consommation, a mis en place un code d'éthique des métiers de financement.

L'APSF a mis en place des règles éthiques que chaque membre s'engage à respecter, s'imposant ainsi des obligations strictes envers des collaborateurs, des autorités de tutelle, des clients, etc...Ledit code présente un socle minimal pour les sociétés de financement, s'engageant à respecter les engagements déontologiques et offrant ainsi un niveau de protection de la clientèle et de l'image de la profession.

f. Traitement des difficultés des sociétés de financement

Conformément à l'article 113 de la loi bancaire, les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi 15-95 formant code de commerce.

IV.6. Evolution de la consommation et du crédit à la consommation

a. Evolution de la consommation⁹

⁹ Source : Note d'information du HCP relative à l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année 2019.

L'indice des prix à la consommation annuel moyen a enregistré, au terme de l'année 2019, une augmentation de 0,2% par rapport à l'année 2018. Conséquence de la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 0,9% et de la baisse de celui des produits alimentaires de 0,5%.

Pour l'année 2020, les perspectives de croissance de l'économie en phase avec la conjoncture économique actuelle (crise sanitaire, mauvaise récolte céréalière, ...) ont été revue à la baisse. En effet, suite à la réunion trimestrielle de son Conseil d'Administration le 17 mars, Bank Al-Maghrib a revu à la baisse ses prévisions de croissance nationale pour 2020 de 3,8% à 2,3%. Le Centre Marocain de Conjoncture prévoit, pour sa part, sur une croissance limitée à 0,8% en 2020.

En tant qu'économie axée sur la consommation, le commerce et le tourisme, le Maroc pourrait connaître des pertes importantes en 2020. Les principaux secteurs touchés sont le tourisme, l'automobile et le textile.

b. Evolution du crédit à la consommation¹⁰

L'évolution du crédit à la consommation s'est confortée parallèlement au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et de l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

L'encours sain du crédit à la consommation a légèrement baissé de 0,5% entre Décembre 2018 et Décembre 2019 pour atteindre 100,1 milliards de dirhams :

- L'encours sain des banques a atteint 56,5 milliards de DH à fin Décembre 2019 contre 54 milliards de DH à fin Décembre 2018, soit une évolution de 4,8%.
- Quant aux sociétés de financement, leur encours sain s'est élevé à 43,6 milliards de DH à fin Décembre 2019 contre 46,9 milliards à fin Décembre 2018, soit une baisse de 7,1%.

Le crédit à la consommation distribué par les sociétés de financement en 2019 a augmenté de 10,6% par rapport à 2018 pour s'établir à 18,6 milliards de dirhams :

- Les crédits affectés ont atteint une production de 11,8 milliards de DH soit une baisse de 4,4% par rapport à 2018.
- Les crédits non affectés ont augmenté de 21,4% pour atteindre une production nette de 6,8 milliards de DH à fin 2019.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution :

- L'ouverture du Maroc à l'international se traduisant par une diversification de produits proposés ;
- Le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- L'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants (promotions, têtes de gondoles, gratuités, tombolas, animations commerciales...) ;
- Baisse du marché automobile et arrêt du financement à taux zéro.

L'évolution du crédit à la consommation a profité aussi de la hausse du coût de la vie notamment la hausse des prix à la consommation.

Cependant, selon les prévisions de l'HCP, l'économie nationale accusera une récession de l'ordre de -5,8% compte tenu de la sécheresse et de la pandémie du COVID-19, qui ont eu pour répercussion le gel des activités

¹⁰ Source : Statistiques annuelles GPBM 2019.

des entreprises au premier semestre, la hausse du taux de chômage ainsi qu'une baisse de la consommation des ménages (hors produits de première nécessité).

IV.7. Catégories de produits

Les produits offerts par les sociétés de crédit à la consommation se présentent comme suit :

a. Produits classiques :

Prêt affecté : le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou service (voyage, frais de scolarité...).

- **La vente à crédit automobile** : Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule.
- **Location avec option d'achat (LOA)** : C'est une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

Prêt non affecté : le prêt non affecté ou crédit direct, appelé également prêt personnel, est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur.

- **Crédit renouvelable** : le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
- **Prêt personnel ou crédit direct** : Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

b. Produits participatifs :

La loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Dans la foulée, BAM a annoncé, le 2 janvier 2017, avoir autorisé, après avis favorable du CEC (Comité des Etablissements de Crédit) réuni le 29 novembre 2016, la création de cinq banques participatives et le lancement de «fenêtres» au sein de trois banques pour commercialiser des produits participatifs.

Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- **Mourabaha** : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- **Ijara** : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;

- **Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- **Moudaraba** : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- **Salam** : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- **Istisna'a** : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasni' ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

IV.8. Clientèle des sociétés de financement

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation : les particuliers d'une part et les professionnels et entreprises d'une autre part.

a. Particuliers :

La clientèle des particuliers comprend :

- **une clientèle publique** : composée de fonctionnaires (actifs et retraités) et d'agents des collectivités locales, dont le remboursement de crédit s'effectue par un prélèvement à la source sur traitement ou pension ;
- **une clientèle privée directe** : composée essentiellement des clients du secteur privé (salariés, professions libérales, commerçants, ...), le remboursement de crédit s'effectue soit par prélèvement bancaire, soit par retenue à la source sur salaire.

b. Professionnels et entreprises

Certaines sociétés de crédit à la consommation se sont spécialisées, historiquement, dans le financement de véhicules utilitaires destinés à une clientèle composée d'artisans, de commerçants et de professions libérales.

IV.9. Réseau de distribution

La distribution des crédits à la consommation se fait principalement via :

- les agences propres appartenant à la société ;
- le réseau bancaire appartenant à la société mère ou aux sociétés du même groupe ;
- les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de ventes ou à travers des cartes de crédit / fidélité.

IV.10. Activité des sociétés de crédit à la consommation

a. Historique de l'évolution du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé à partir des années 30 au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules.

Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC¹¹ en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED¹² en 1954.

En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages. Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte :

- Les règles prudentielles à partir de 1996 ;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997 ;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000 ;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne ;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement. D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM ;

¹¹ Actuellement SOFAC.

¹² Actuellement ACRED.

- L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère;
- L'acquisition en 2018 par la Société Générale Marocaine des Banques (SGMB) d'une part significative du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, société détenue à 100% par le groupe Société Générale ;
- La fusion-absorption en 2018 de TASLIF par SALAFIN.

b. Principaux évènements du secteur

Faits marquants 2017 :

- Les ventes automobiles ont enregistré lors de l'année 2017, un volume de ventes de 168 593 unités vendues, soit une hausse de 3,4% par rapport à 2016 ;
- Circulaire de la DGI n°5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit ;
- Hausse de la production du prêt personnel en 2017 de 1,8% ;
- Hausse de la production automobile de 8,1%.

Faits marquants 2018 :


- Evolution du marché automobile à fin Décembre 2018 par rapport à fin Décembre 2017 de 5% avec un total de vente de 177 359 unités.
- La production automobile de l'APSF est en hausse de 12,2%.
- Hausse de la production du prêt personnel à fin Décembre 2018 de 3,4%.
- Organisation de la 11ème édition du salon automobile entre le 10 et le 22 Avril 2018.
- Fusion de SALAFIN et TASLIF ;
- La reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective février 2019).

Faits marquants 2019 :

- Baisse du marché automobile à fin Décembre 2019 par rapport à fin Décembre 2018 de 6,5% avec un total de vente de 165 918 unités.
- Arrêt du financement automobile à taux zéro.

a. Principaux intervenants du secteur

Après l'absorption de la BMCI Crédit Conso par sa banque mère, en 2014, et celle de TASLIF par SALAFIN en décembre 2018, ainsi que le retrait de l'agrément à un opérateur, le secteur compte désormais 12 sociétés contre 36 en 1996. Au 29 février 2020, les principaux intervenants se présentent comme suit :

Société	Descriptif
	<p>Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité compte deux actionnaires de référence à savoir Attijariwafabank et CACF</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique,</p>

	<p>Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>Chiffres clés 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créances sur la clientèle consolidées:</i> 9 734,1 Mdh • <i>PNB consolidé :</i> 1 114 Mdh • <i>RNPG consolidé :</i> 334,4 Mdh
	<p>Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.</p> <p>Chiffres clés 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créances sur la clientèle consolidées:</i> 5 620,1 Mdh • <i>PNB consolidé :</i> 555,5 Mdh • <i>RNPG consolidé :</i> 136,7 Mdh
	<p>Créée en 1989, VIVALIS SALAF (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR).</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>Chiffres clés 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créances sur la clientèle :</i> 4 521 Mdh • <i>PNB :</i> 368,2 Mdh • <i>Résultat net :</i> 127,2 Mdh
	<p>Créée en 1997 par Bank Of Africa dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.</p> <p>Chiffres clés 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créances sur la clientèle :</i> 2 714,4 Mdh • <i>PNB :</i> 422,3 Mdh • <i>Résultat net :</i> 130,4 Mdh
	<p>Créée en 1954, AXA CREDIT, ex-Acred, s'introduit en bourse en 1975. Aujourd'hui AXA ASSURANCES MAROC en est l'actionnaire majoritaire et détient 87,16% du capital. Axa Crédit n'est plus coté à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.</p> <p>Chiffres clés 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créances sur la clientèle :</i> 1 456,8 Mdh • <i>PNB :</i> 103,1 Mdh • <i>Résultat net :</i> 2,5 Mdh



Créée en 2005, RCI Finance filiale marocaine du groupe RCI Banque, accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.

Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et LOA.

Chiffres clés 2019 :

- **Créances sur la clientèle** : 4 028,2 Mdh
- **PNB** : 330,3 Mdh
- **Résultat net** : 40,5 Mdh

Source : APSF, sites Internet et comptes annuels

b. Concours des sociétés de financement à l'économie¹³

A fin décembre 2018, les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent à 175,6 milliards de dirhams, en progression de 9,1 milliards ou 5,4% par rapport à fin 2017.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **Crédit-bail** : 47,3 milliards de dirhams (+1,8 milliard ou 4,1%);
- **Crédit à la consommation** : 52,2 milliards de dirhams (+3,5 milliards de dirhams ou 7,2%) ;
- **Factoring** : 4,6 milliards de dirhams (-55 millions ou -1,2%) ;
- **Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation de marchés publics** : 7,2 milliards de dirhams (+200 millions ou 3,5%) ;
- **Garantie** : 767 millions de dirhams (-433 millions ou -36%) ;
- **Crédit immobilier (classique)** : 62,7 milliards de dirhams (+4,2 milliards ou 7,1%) ;
- **Financement des organismes de micro-crédit** : 877 millions de dirhams (-161 millions ou -15,5%) ;
- **Gestion des moyens de paiement** : l'activité monétique a porté sur 376,9 millions d'opérations (+11% par rapport à 2017), pour un montant global de 316,9 milliards de dirhams (+10,6%).

c. La production du secteur : LOA et crédit à la consommation

En MDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	2 602	2 602	2 954	0,00%	13,53%	6,55%
<i>Clients retraités</i>	198	170	1 115	-14,14%	>100%	>100%
<i>Clients Conventiomés</i>	631	543	493	-13,95%	-9,21%	-11,61%
<i>Clients Bancaires</i>	1 808	2 030	2 123	12,28%	4,58%	8,36%
<i>Revolving</i>	71	93	108	30,99%	16,13%	23,33%
Prêts non affectés	5 310	5 438	6 793	2,41%	24,92%	13,11%
<i>Quote-part</i>	34,50%	32,51%	36,52%	-5,75%	12,33%	2,89%
<i>Crédits Automobiles</i>	5 155	5 696	6 276	10,49%	10,18%	10,34%
<i>L.O.A</i>	4 444	5 070	4 996	14,09%	-1,46%	6,03%
<i>Equipement domestique</i>	484	522	535	7,85%	2,49%	5,14%
Prêts affectés	10 083	11 288	11 807	11,95%	4,60%	8,21%
<i>Quote-part</i>	65,50%	67,49%	63,48%	3,03%	-5,94%	-1,56%
Total	15 393	16 726	18 600	8,66%	11,20%	9,92%

(*) Production nette : Production brute de l'exercice diminuée de la nouvelle production faite par compensation d'encours de crédits existants.

Source : APSF

¹³ Source : APSF

Les financements au titre de l'année 2018 se sont établis à 16,7 milliards de dirhams en 2018, en progression de 1,3 milliard ou 9% par rapport à 2017. Une hausse expliquée par la hausse des prêts véhicules et LOA de 10,49% et 14,09% respectivement.

En 2019, la production nette du secteur ressort à 18,6 milliards de dirhams, affichant une hausse de 10,79%. Cette évolution est issue principalement de l'augmentation des prêts non affectés, notamment pour les prêts personnels (+24,9%) qui atteint 6,8 milliards de dirhams contre 5,4 milliards de dirhams en dépit de la baisse des ventes automobiles et de l'annulation des prêt de financement à taux zéro.

La production nette du secteur par nombre de dossier se présente comme suit sur la période :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Production en nombre	339 386	342 103	347 847	0,8%	1,68%
Montant moyen financé en Dh	45 494	49 178	53 477	8,1%	8,74%

Source : APSF

En 2018, la production en nombre affiche une hausse de 0,8%. Le montant moyen financé s'élève à 49 178 Dh, en hausse de 8,1% en raison de la hausse plus importante de la production nette (9%) par rapport au nombre de dossier (0,8%).

En 2019, la production en nombre s'établit à 347 847 dossiers soit une hausse de 1,68% par rapport à l'année précédente. Le montant moyen financé s'élève à 53 477 Dh, en hausse de 8,74% en raison de la hausse plus importante de la production nette (9,87%) par rapport au nombre de dossier (1,68%).

Les parts de marché en production nette des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
WAFASALAF	30%	29%	27%	38%	38%	37%	32%	32%	31%
VIVALIS	14%	14%	17%	10%	13%	13%	14%	14%	15%
EQDOM	19%	11%	9%	0%	19%	23%	13%	13%	14%
SOFAC	13%	15%	16%	14%	11%	10%	14%	14%	14%
RCI	9%	20%	21%	17%	0%	0%	13%	13%	13%
SALAFIN	6%	7%	5%	11%	12%	11%	8%	8%	7%
AUTRES	7%	5%	5%	7%	1%	0%	4%	3%	3%
AXA CREDIT	2%	0%	0%	3%	7%	6%	2%	2%	2%

Source : APSF

d. Encours sains du secteur : LOA et de crédit à la consommation

En MDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Clients Fonctionnaires	11 798	11 776	12 108	-0,19%	2,82%	1,31%
Clients retraités	1 512	1 100	1 907	-27,25%	73,36%	12,31%
Clients Conventiomés	1 992	1 796	1 684	-9,84%	-6,24%	-8,06%
Clients Bancaires	3 160	3 855	4 247	21,99%	10,17%	15,93%
Revolving	114	218	258	91,23%	18,35%	50,44%
Prêts non affectés	18 576	18 745	20 204	0,91%	7,78%	4,29%
Quote-part	42,70%	39,91%	40,75%	-6,53%	2,11%	-2,31%
Crédits Automobiles	8 366	9 179	10 256	9,72%	11,73%	10,72%
L.O.A	16 213	18 674	18 754	15,18%	0,43%	7,55%
Equipement domestique	353	375	370	6,23%	-1,33%	2,38%
Prêts affectés	24 932	28 228	29 380	13,22%	4,08%	8,55%
Quote-part	57,30%	60,09%	59,25%	4,87%	-1,40%	1,69%
Total	43 508	46 973	49 584	7,96%	5,56%	6,75%

Source : APSF

En 2018, l'encours sains atteint 47 milliards de dirhams, en hausse de 8% par rapport à une année auparavant. Cette évolution est issue principalement de l'augmentation des prêts affectés, notamment pour les prêts LOA (+15,2%) et véhicules (+9,7%) qui atteignent respectivement 18,7 milliards de dirhams et 9,2 milliards de dirhams.

A fin 2019, l'encours sains affiche une hausse de 5,6%, pour atteindre 49,6 milliards de dirhams, en lien avec la hausse de 1 084 Mdh (+11,73%) des prêts affectés aux financements automobiles et de 392 Mdh (+10,17%) des prêts au profit des clients bancaires.

Les parts de marché en encours sains des différents acteurs marocains se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
WAFASALAF	33%	33%	31%	32%	32%	32%	33%	32%	31%
EQDOM	14%	16%	15%	0%	25%	25%	8%	20%	19%
VIVALIS	14%	12%	15%	9%	16%	17%	12%	14%	16%
SOFAC	12%	15%	15%	15%	9%	10%	13%	13%	13%
RCI	15%	14%	15%	26%	0%	0%	20%	9%	9%
SALAFIN	7%	7%	6%	5%	10%	9%	6%	9%	7%
AXA CREDIT	1%	0%	0%	5%	7%	7%	3%	3%	3%
Autres	4%	3%	3%	8%	1%	0%	5%	2%	2%

Source : APSF

e. Créances en souffrances du secteur : LOA et de crédit à la consommation

En MDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Clients Fonctionnaires	953	1030	999	8,08%	-3,01%	2,38%
Clients retraités	185	165	127	-10,81%	-23,03%	-17,15%
Clients Conventionnés	633	693	651	9,48%	-6,06%	1,41%
Clients Bancaires	1 441	1 404	693	-2,57%	-50,64%	-30,65%
Revolving	44	37	31	-15,91%	-16,22%	-16,06%
Prêts non affectés	3 256	3 329	2 501	2,24%	-24,87%	-12,36%
Quote-part	64,85%	61,28%	50,86%	-5,49%	-17,00%	-11,44%
Crédits Automobiles	1 368	1 689	1 942	23,46%	14,98%	19,15%
L.O.A	355	384	437	8,17%	13,80%	10,95%
Equipement domestique	42	30	37	-28,57%	23,33%	-6,14%
Prêts affectés	1 765	2 103	2 416	19,15%	14,88%	17,00%
Quote-part	35,15%	38,72%	49,14%	10,13%	26,92%	18,23%
Total	5 021	5 432	4 917	8,19%	-9,48%	-1,04%
Total encours brut	48 529	52 405	54 501	7,99%	4,00%	5,97%
Taux des CES	10,35%	10,37%	9,02%	+0,02 Pt	-1,35 Pts	-

Source : APSF

Les créances en souffrances pour l'année 2018 s'établissent à 5,4 Mdh contre 5 Mdh en 2017 soit une évolution de 8,19%. La part des CES dans l'encours brut est de 10,37% soit une quasi-stagnation par rapport à l'année précédente (+0,02 pt).

Les créances en souffrances ont connu une baisse entre 2018 et 2019 s'établissant à 4,9 Mdh soit une diminution de 9,48%. Par ailleurs, la part des CES dans l'encours brut est de 9,02% en légère baisse par rapport à l'année précédente de 1,35 pts.

Les parts de marché en fonction des encours en souffrances des principaux acteurs sur la période se présentent comme suit :

	Prêts affectés			Prêts non affectés			Parts de marché totales		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
WAFASALAF	22%	26%	27%	27%	27%	28%	25%	27%	27%
EQDOM	15%	14%	14%	0%	30%	29%	5%	23%	23%
VIVALIS	12%	16%	16%	8%	11%	10%	10%	13%	13%
SALAFIN	11%	12%	9%	11%	13%	12%	11%	13%	11%
SOFAC	12%	12%	14%	13%	8%	9%	12%	9%	11%
AXA CREDIT	5%	1%	1%	5%	11%	12%	5%	7%	7%
RCI	16%	15%	16%	27%	0%	0%	23%	6%	7%
Autres	7%	5%	4%	9%	0%	0%	9%	2%	2%

Source : APSF

V. Produits et marché de SOFAC

Les activités de SOFAC sont principalement orientées vers le secteur des crédits à la consommation qui depuis quelques années est devenu la deuxième source de financement des ménages après le crédit à l'habitat.

Ainsi, SOFAC a su orienter ses opérations vers deux grands types de crédits qui sont les suivants :

- Le crédit affecté, principalement destiné au financement d'acquisition de véhicules ou bien encore d'équipements ménagers ;
- Le crédit non affecté, aussi connu sous le nom de « crédit personnel » qui ne se voit pas lié à aucun bien spécifique.
- La gestion pour compte, déployé au profit de ses partenaires et actionnaires de référence leurs permettant d'une part, de bénéficier de l'expérience de SOFAC dans le secteur du crédit à la consommation et d'une autre part, l'externalisation d'une partie ou l'intégralité de cette activité. Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

Pour la Gestion pour compte, SOFAC assure l'instruction des dossiers, l'octroi et la contractualisation du crédit, elle assure la gestion pour le compte de ses partenaires la gestion de la vie du dossier, les opérations après-vente et le Prélèvement des échéances ainsi que le recouvrement des impayés, ainsi que le suivi du cout du risque. Le partenaire GPC assure l'animation commerciale des offres de crédit au sein de son réseau, et le financement des crédits octroyés, il gère au profit de sa clientèle l'interface avec SOFAC les opérations effectuées par celle-ci.

En 2019, SOFAC et BADEEL se sont engagés dans un partenariat, donnant lieu à la naissance d'un nouveau modèle économique et financier permettant l'accès du grand public à la LLD.

SOFAC acteur majeur du financement automobile au Maroc, apportera son expertise dans le domaine de l'octroi des crédits, la gestion des risques, mais aussi une couverture large de tout le territoire national via des agences propres et des agents agréés.

SOFAC met à la disposition de BADEEL :

- Infrastructures SI ;
- Système décisionnel ;
- Ressources humaines qualifiées et compétentes ;
- Réseau d'agences couvrant tout le territoire.

Ces prestations sont regroupées en 3 types :

- Instruction des dossiers, octroi et contractualisation;
- Prélèvement des loyers ;
- Recouvrement des impayés.

A noter que dans le cadre de l'extension de l'agrément de SOFAC à l'activité de Leasing, SOFAC vise à diversifier sa production. Ainsi, le projet de mise place de la ligne métier Leasing devrait être opérationnelle dès le 2^{ème} semestre 2020. En effet, SOFAC compte financer en Crédit-bail les biens mobiliers (CBM) et les biens immobiliers (CBI).

Pour le CBM, la société projette de financer tous les segments de l'entreprise à partir de 2020 à l'exception des grandes entreprises (GE) qui nécessitent un délai « d'apprentissage » supplémentaire. La part des GE dans l'encours leasing restera marginale. Pour le CBI, SOFAC interviendra de manière progressive et mesurée.

V.1. Produits de SOFAC

a. Les prêts affectés

Les prêts affectés concernent principalement le prêt automobile mais peuvent aussi servir à financer les produits ménagers. Les différents produits proposés par SOFAC concernant les prêts affectés sont les suivants :

- Crédit Automobile Classique, premier produit lancé par SOFAC, permet l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (moins de 4 ans) ;
- Crédit Automobile Leasing au Particulier, plus connu sous l'appellation « location avec option d'achat » ou encore LOA, a été lancé en 2002 au sein de SOFAC et permet au client de financer l'achat d'un véhicule neuf en ayant la possibilité de payer une valeur résiduelle au moment de procéder à l'acquisition dudit véhicule ;
- Crédit Ménager, est un produit destiné au financement d'un équipement ménager, électroménager, d'ameublement ou encore informatique.

La saisonnalité du marché de financement automobile se caractérise par une concentration des ventes et du financement à l'occasion de l'Auto-Expo et la période de fin d'année.

Le salon automobile est un évènement biannuel, la deuxième année ne constatant pas la tenue de ce cet évènement, constate généralement, un étalement des ventes sur les 12 mois de l'année, avec une augmentation notable avant les vacances d'été et en décembre.

b. Les prêts non affectés

Les prêts non affectés ne sont liés au financement d'aucun bien spécifique et sont composés principalement des produits suivants :

- SOFAC Mouadaf, désigne un crédit personnel destiné à la clientèle fonctionnaire ;
- SOFAC Conso, destiné aux employés du secteur privé, aux professions libérales ainsi qu'aux salariés des sociétés conventionnés.
- Carte Accréditive, se base sur le principe du crédit revolving qui offre au client une réserve d'argent dont le montant diffère selon le profil de ce dernier et qui peut être utilisée dans les guichets automatiques bancaires ainsi que dans les magasins agréés.

Pour le prêt personnel, la période allant de juin-septembre, représente la plus forte demande en crédit à la consommation, d'autant plus que celle-ci a coïncidé ces dernières années avec les évènements et fêtes religieuses (Ramadan, la fête Aid al Adha, etc...) suivie par la rentrée scolaire.

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée (Mois)
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	Fonctionnaires	120
		Salariés conventionnés	
	Prélèvement bancaire	Retraités	60
		Salariés	
	Prélèvement à la source	Professions libérales	72
		Commerçants	
Crédit affecté (crédits automobiles)	Prélèvement bancaire	Fonctionnaires	72
		Salariés	
	Prélèvement bancaire	Professions libérales	72
		Loueurs	
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	Salariés	60
		Professions libérales	
		Loueurs	

Source : SOFAC

c. Principaux faits marquants de SOFAC en 2019

Les principaux événements qu'a connu la production de SOFAC se présentent comme suit :

- Mise en production du nouveau système d'instruction des crédit « INTAJ » ;
- Déploiement de la Gestion Pour Compte au profit du nouvel opérateur LLD « BADEEL » ;
- Obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib pour l'activité leasing ;
- Hausse de la production du prêt personnel de 20% par rapport à 2018 ;
- La production en gestion pour compte a été marquée, également, par une évolution de 14,5% par rapport à 2018 ;
- La production nette de SOFAC a évolué de 11% entre 2018 et 2019 ;
- La production automobile de SOFAC a évolué de 8% entre 2018 et 2019 ;
- La part de marché automobile de SOFAC a augmenté de 134 Pbs passant ainsi de 17,51% en 2018 à 18,85% en 2019.
- La production Prêt Personnel de SOFAC a évolué de 20%.

V.2. Clientèle de SOFAC

Les clients de SOFAC sont classés selon la nature du crédit contracté :

- Conventionnés ;
 - Fonctionnaires ;
 - Bancaires.
 - Clients prêts affectés.
- } Clients prêts non affectés

a. Clients conventionnés

Lesdits clients conventionnés sont des clients de sociétés ayant une convention avec SOFAC. Les mensualités liées au financement sont prélevées à la source par l'employeur puis par la suite ce dernier les reverse à SOFAC.

Concernant le risque lié aux clients conventionnés, ils sont considérés comme un risque modéré, étant donné que le risque d'impayé se limite à la faillite de la société conventionnée, au licenciement / démission du salarié ou encore au non reversement par l'employeur de la mensualité prélevée.

b. Clients fonctionnaires

Il s'agit des clients fonctionnaires civiles ou militaires (gendarme, DGSN et forces auxiliaires).

Le risque lié aux clients fonctionnaire est encore plus faible du fait que la mensualité étant prélevé à la source (Le prélèvement se fait par le Centre National des Traitements), le risque de licenciement ou le départ volontaire diminue encore dans ce cas précis.

c. Clients bancaires

Les clients bancaires représentent des particuliers ou des sociétés ayant opté pour le règlement de leur mensualité par prélèvement bancaire. Le risque lié à ce type de client est élevé.

En cas de contentieux avec ce type de client, le recouvrement à l'amiable est choisi en premier lieu suivi d'un recouvrement pour les cas les plus grave avec possibilité de mise en demeure et saisie des biens.

d. Clients prêts affectés

Les clients concernés sont classés en deux catégories : Crédit Automobile et LOA. SOFAC est absente du segment équipement des ménages

Le risque lié à cette catégorie de client est modéré étant donné que lors de l'octroi d'un crédit automobile, le nantissement du véhicule se fait au profit de SOFAC. Il est à noter que le client contractant ce type de financement ne peut vendre son véhicule avant le remboursement intégral de toutes les mensualités ainsi que l'obtention de la main levée. En cas de défaut, le véhicule se voit saisi et vendu aux enchères pour remboursement de la dette.

V.3. Réseau de distribution

La distribution des produits SOFAC se fait essentiellement via 2 réseaux de distribution :

- **Réseau Direct SOFAC** : réseau constitué de 13 agences propres SOFAC à fin 2019 et réparties sur l'ensemble des régions du Maroc et sur les principales villes, Le marché Automobile étant concentré dans les grandes villes du Royaume, le financement automobile se fait essentiellement via le réseau propre qui couvre ainsi 90% du marché automobile.

- **Réseau intermédiaires** : La distribution du Prêt Personnel nécessitant une présence plus dense et plus proche du client final. Celle-ci se fait par le biais de représentations propres (Villes principales) et d'agences agréées. Ce réseau constitué de 51 agents agréés (agents indépendants commercialisant les produits SOFAC en contrepartie d'une commission calculée sur la base de la production mensuelle réalisée).

L'année 2017 a connu l'ouverture de deux nouvelles agences à El Jadida et Tétouan. Les agences de distribution propres de SOFAC sont énumérées ci-après :

Agences	Dates d'ouverture	Type d'agence
CASABLANCA SIEGE	1968	Principale
MARRAKECH	2010	Principale
AGADIR HASSAN II	2011	Principale
FES	2011	Principale
CASABLANCA OULFA	2011	Relais*
CASABLANCA ROCHES NOIRES	2012	Principale
TANGER	2012	Principale
MEKNES	2013	Principale
TEMARA	2016	Principale
KENITRA	2016	Principale
EL JADIDA	2017	Principale
TETOUAN	2017	Principale
CASABLANCA SIEGE	1968	Principale

* Les agences relais ont pour but de renforcer la présence de SOFAC dans des villes jugées stratégiques

Source : SOFAC

L'année 2019 a été marquée par la contractualisation de 8 nouvelles relations de correspondance sur les villes de Casablanca, Fès, Errachidia, Kenitra, Mohammedia, Sale, Sidi Ifni et Tanger. Cependant, avec le lancement de la nouvelle plateforme de vente en ligne CREDIZ, aucune agence n'a été créée ni envisagée.

L'évolution du réseau de distribution de SOFAC sur les trois dernières années se présente comme suit :

En nombre	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Agences	13	13	13	-	-
Intermédiaires agréés	46	46	51	-	10,87%
Entreprises conventionnées	130	134	134	0,03%	-

Source : SOFAC

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune fermeture d'agence n'est survenue sur la période 2017-2019. A noter que SOFAC ne prévoit aucune fermeture d'agence au cours de l'année 2020.

En termes de politique d'ouverture d'agence, et dans une optique de digitalisation des services offerts par SOFAC à ses clients, la société a décidé de privilégier sa nouvelle plateforme digitale CREDIZ qui permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...) par préférence à des ouvertures de nouvelles agences.

V.4. Production de SOFAC

a. Politique de prix et de tarification

La mise en place de la politique de tarification prend en considération l'environnement très concurrentiel des sociétés de financement, de plus en plus marqué aussi, par l'offensive des banques. Les offres de financements sont définies de manière à optimiser l'équation volume/rentabilité pour chaque produits (Crédits personnels, automobiles, loyers, ...) et pour chaque catégorie de clients (Fonctionnaires, bancaires, GE, retraités etc...) tout en tenant compte du coût de risque relatif à chaque catégorie, et de l'appétence globale au risque de la société. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global Client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel; et par conséquent la rentabilité finale du produit.

Sur les dernières années, la compétition au sein du secteur porte désormais sur l'innovation, la digitalisation, la qualité de service et la couverture du marché.

b. Production nette totale

La ventilation de la production nette totale de SOFAC se présente comme suit :

Production nette (en Mdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Production portée nette	1 967	2 326	2 590	18,25%	11,37%	14,76%
<i>Quote-part</i>	71,04%	68,85%	66,94%	-2,19 Pts	-1,91 Pts	-
Production gérée nette	802	1 052	1 279	31,2%	21,55%	26,30%
<i>Quote-part</i>	28,96%	31,15%	33,06%	+2,19 Pts	+1,91 Pts	-
Total production nette de SOFAC	2 769	3 378	3 869	22,01%	14,53%	18,21%
<i>Total production nette du secteur</i>	15 393	16 726	18 600	8,66%	11,20%	9,92%

Source : SOFAC

A fin 2018, le total de la production de SOFAC s'est établi à 3 378 Mdh contre 2 769 Mdh en 2017 en lien avec l'évolution simultanée des production portée et gérée de respectivement 18,25% et 31,2%. A noter que La production portée constitue 69% de la production totale.

La production totale de SOFAC a progressé de 14,53% entre 2018 et 2019 pour s'établir à 3 869 Mdh à fin 2019. Cette augmentation est due à une évolution positive des deux composantes de la production totale, à savoir, la production portée et la production gérée de 11,37% et 21,55% respectivement.

c. Production nette portée

La ventilation de la production nette portée de SOFAC par type se présente comme suit :

Production nette portée* (en Mdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	372	341	461	-8,33%	35,19%	11,32%
<i>Clients Conventionnés</i>	42	36	15	-14,29%	-58,33%	-40,24%
<i>Clients Bancaires</i>	112	216	236	92,86%	9,26%	45,16%
Prêts non affectés	525	594	712	13,14%	19,87%	16,46%
<i>Quote-part</i>	26,69%	25,54%	27,49%	-1,15 Pts	1,95 Pts	-
<i>Crédits Automobiles</i>	853	997	1 184	16,88%	18,76%	17,82%
<i>L.O.A</i>	588	735	694	25,00%	-5,58%	8,64%
Prêts affectés	1 442	1 732	1 878	20,11%	8,43%	14,12%
<i>Quote-part</i>	73,31%	74,46%	72,51%	1,15 Pts	-1,95 Pts	-
Total production nette portée de SOFAC	1 967	2 326	2 590	18,25%	11,35%	14,75%
<i>Total production nette du secteur</i>	15 440	16 824	18 639	8,96%	10,79%	9,87%
<i>Parts de marché de SOFAC</i>	14%	14%	14%	-	-	-

(*) La production nette est retraitée des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie.

Source : SOFAC

A fin 2018, la production nette portée de SOFAC s'établit à 2 326 Mdh en progression continue de 18,25% par rapport à 2017 en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les prêts non affectés ont connu une hausse de 13,14% pour s'établir à 594 Mdh due principalement aux prêts accordés aux clients bancaires qui ont presque doublé comparé à l'année précédente s'établissant ainsi à 216,4 Mdh. SOFAC s'est engagée depuis 2018, à la modification de son mix produits en intégrant de nouveaux segments dont la production était limitée auparavant et qui présentent un fort potentiel de développement.
- Les prêts affectés augmentent de 20,11% par rapport à 2017 pour s'arrêter à 1 732 Mdh. Une évolution positive dirigée par l'augmentation des deux composantes LOA de 25% à 735 Mdh et des crédits automobiles de 16,88% à 997 Mdh, témoignant du fort positionnement de SOFAC sur ce segment.

A fin 2019, la production nette portée de SOFAC s'établit à 2 590 Mdh en progression de 11,35% par rapport à 2018 en raison de l'évolution des lignes suivantes :

- Les prêts non affectés ont connu une hausse de 19,87% pour s'établir à 712 Mdh principalement suite à l'augmentation des prêts aux fonctionnaires et aux clients bancaires de respectivement 35,19% et 9,26% en lien avec l'évolution positive du secteur (+23%).
- Les prêts affectés augmentent de 8,43% par rapport à 2018 pour s'arrêter à 1 878 Mdh. Sous l'effet combiné de :
 - Une évolution positive dirigée par l'augmentation des crédits automobiles de 18,76% à 1 184 Mdh. En effet, l'effort commercial déployé par SOFAC a permis de pallier le ralentissement du secteur automobile et l'absence du salon automobile de Casablanca ;
 - La baisse de la LOA de 5,58% à 694 Mdh en lien avec l'année 2019, qui a connu par ailleurs, la révision à la hausse des conditions tarifaires. Cette évolution à la baisse a profité à d'autres formules de financement notamment le crédit classique.
 L'arrêt de la formule LOA gratuite a eu un effet taux positif sur les produits d'intérêts, chiffré à 3,8 Mdh, lié à la hausse de 28 Pbs du taux moyen de l'encours du produit LOA.

La ventilation de la production nette portée de SOFAC par type de prélèvement se présente comme suit :

Production nette portée* (en Mdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	175	172	188	-1,71%	9,30%	3,65%
<i>Clients Conventionnés</i>	42	36	15	-13,51%	-57,38%	-39,29%
<i>Clients Retraités</i>	196	170	273	-13,27%	60,59%	18,02%
Clients prélèvement à la source	414	378	476	-8,70%	25,93%	7,23%
<i>Quote-part</i>	21,05%	16,25%	18,38%	-4,80 Pts	2,13 Pts	-
Clients prélèvement bancaire	1 442	1 732	1 878	20,16%	8,41%	14,13%
<i>Quote-part</i>	78,95%	83,75%	81,62%	4,80	-2,13 Pts	-
Total production nette portée de SOFAC	1 967	2 326	2 590	18,25%	11,37%	14,76%

Source : SOFAC

En 2018, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 16,25% de la production totale portée réalisée et a enregistré une baisse de 8,7% s'établissant ainsi à 378 Mdh. Pour sa part, le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 20,16% par rapport à 2017 pour s'établir à 1 732 Mdh.

En 2019, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 18,38% de la production totale portée réalisée et a enregistré une hausse de 25,93%. Le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 8,41% par rapport à 2018 représentant ainsi 81,62% du total de la production portée.

L'évolution des agrégats moyens des dossiers financés entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Clients Fonctionnaires	12 655	11 798	15 912	-6,77%	34,87%
Clients Conventionnés	1 197	951	470	-20,55%	-50,58%
Clients Bancaires	2 870	4 805	3 870	67,42%	-19,46%
Crédits Automobiles	6 856	7 467	9 030	8,91%	20,93%
L.O.A	5 376	6 757	5 628	25,69%	-16,71%
Nombre de dossiers financés	28 954	31 778	34 910	9,75%	9,86%
Clients Fonctionnaires	56 617	63 778	62 187	12,65%	-2,49%
Clients Conventionnés	74 019	81 348	80 419	9,90%	-1,14%
Clients Bancaires	47 465	51 021	59 785	7,49%	17,18%
Crédits Automobiles	92 407	105 927	96 360	14,63%	-9,03%
L.O.A	109 377	108 790	123 342	-0,54%	13,38%
Montant moyen des dossiers (en DH)	67 935	73 195	91 496	7,74%	25,00%
Clients Fonctionnaires	85	87	86	2,35%	-1,15%
Clients Conventionnés	80	77	78	-3,27%	1,37%
Clients Bancaires	53	56	62	5,66%	10,71%
Crédits Automobiles	25	28	42	12,00%	50,00%
L.O.A	50	50	52	-	4,00%
Durée moyenne du Crédit (en mois)	64	63	66	-1,56%	4,76%
Rachats par anticipation	290 451	342 198	388 462	17,82%	13,52%

Source : SOFAC

Le montant moyen des dossiers financés a enregistré une appréciation de 25% entre 2018 et 2019 pour atteindre 91 496 dirhams en 2019 contre 73 195 dirhams en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- une progression du montant moyen des dossiers « LOA » qui passe de 108 790 Dh à 123 342 Dh en 2019;
- un accroissement du montant moyen des dossiers « Client bancaire » en progression de 17,2% entre 2018 et 2019.

Au titre de l'exercice 2019, les rachats par anticipations ont connu une augmentation 13,5% pour atteindre 388 462 Dh en 2019 contre 342 198 Dh en 2018. L'évolution des remboursements anticipés est liée au caractère très concurrentiel du marché du crédit à la consommation.

La ventilation de la production nette portée par zone géographique sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
BENI MELLAL-KHENIFRA	25 585	22 975	23 584	-10,20%	2,65%
CASABLANCA-SETTAT	743 690	852 519	946 063	14,63%	10,97%
DARAA-TAFILALET	7 676	9 771	16 606	27,28%	69,96%
FES-MEKNES	149 500	174 694	210 029	16,85%	20,23%
GUELMIM-OUED NOUN	628	2 208	6 000	>100%	>100%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	36 516	33 935	33 541	-7,07%	-1,16%
MARRAKECH-SAFI	215 214	247 366	273 167	14,94%	10,43%
ORIENTAL	26 751	30 058	31 726	12,36%	5,55%
RABAT-SALE-KENITRA	438 785	522 426	576 983	19,06%	10,44%
SOUSS-MASSA	172 586	193 140	196 799	11,91%	1,89%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	150 338	237 397	275 683	57,91%	16,13%
TOTAL	1 967 269	2 326 488	2 590 182	18,26%	11,33%

Source : SOFAC

La production nette portée de SOFAC est concentrée essentiellement sur l'axe Casablanca-Kénitra représentant en moyenne 59% sur la période.

La production par canal de distribution se présente comme suit :

Production nette portée par réseau (en Kdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Réseau propre	1 768 050	2 128 148	2 363 552	20,37%	11,06%	15,62%
Réseau intermédiaire*	199 220	198 340	226 630	-0,44%	14,26%	6,66%
TOTAL	1 967 269	2 326 488	2 590 182	18,26%	11,33%	14,74%

(*) Le réseau intermédiaire intègre essentiellement les agents agréés de SOFAC

Source : SOFAC

La production de SOFAC est réalisée principalement via son réseau propre.

En 2018, la production du réseau propre a atteint 2 128 Mdh soit une augmentation de 20,37% par rapport à 2017. Le réseau intermédiaire se stabilise pour atteindre à 199 Mdh.

En 2019, la production du réseau propre atteint 2 364 Mdh, soit une hausse de 11,06% par rapport à 2018. Le réseau intermédiaire pour sa part est en augmentation de 14,26%.

Par ailleurs, des conventions de gestion des crédits à la consommation ont été signées avec CIH Bank et Barid Bank. Ces conventions ont pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation auprès de SOFAC. CIH Bank et Barid Bank, quant à elles, distribuent les crédits et portent leurs encours sur leurs livres.

L'évolution de la production gérée par SOFAC pour le compte de ses partenaires CIH Bank et ABB (GPC) se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
ABB	412 339	542 633	707 530	30,39%	30,39%	30,99%
CIH	389 530	509 665	571 518	12,14%	12,14%	21,13%
Production gérée nette	801 869	1 052 298	1 279 049	31,2%	21,55%	26,30%

Source : SOFAC

La production nette GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2018, a connu une évolution de 31,2% s'établissant ainsi à 1 052,3 Mdh contre 801,9 Mdh en 2017.

En 2019, la production nette GPC de SOFAC s'est établie à 1 279 Mdh contre 1 052,3 Mdh en 2018 soit une évolution de 21,55%.

V.5. Encours net de SOFAC

La ventilation de l'encours net des crédits de SOFAC par type se présente comme suit :

Encours net * (en Mdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	1 172	1 262	1 447	7,68%	14,66%	11,11%
<i>Clients Conventionnés</i>	227	199	161	-12,33%	-19,10%	-15,78%
<i>Clients Bancaires</i>	263	350	438	33,08%	25,14%	29,05%
Prêts non affectés	1 662	1 812	2 046	9,03%	12,91%	10,95%
<i>Quote-part</i>	31,87%	30,07%	30,68%	-1,8 Pts	0,61 Pt	-
<i>Crédits Automobiles</i>	1 429	1 577	1 789	10,36%	13,44%	11,89%
<i>L.O.A</i>	2 125	2 637	2 833	24,09%	7,43%	15,46%
Prêts affectés	3 554	4 214	4 622	18,57%	9,68%	14,04%
<i>Quote-part</i>	68,13%	69,93%	69,32%	1,8 Pts	-0,61 Pt	-
Total encours net SOFAC	5 217	6 025	6 668	15,49%	10,67%	13,05%
<i>Total encours net secteur</i>	43 508	46 973	49 584	7,96%	5,56%	6,75%
Parts de marché de SOFAC	12%	13%	13%	0,75 Pt	-0,42 Pt	-

*Créances sur la clientèle et Crédit-bail

Encours net : Encours comptable de l'exercice après déduction des provisionnements sur créances en souffrance.

Source : SOFAC

A fin 2018, l'encours de SOFAC est en hausse de 15,49% en 2018 à 6 025 Mdh. Cette évolution est due à l'augmentation simultanée des prêts affectés de 18,57% à 4 214 Mdh et des prêts non affectés de 9,03% à 1 812 Mdh. Les postes qui ont connu les évolutions positives les plus significatives sont les clients bancaires de 33,08% à 350,5 Mdh, la LOA de 24,09% à 2 637 et les crédits automobiles de 10,36% à 1 577 Mdh.

A fin 2019, l'encours de SOFAC enregistre une croissance de 10,67% à 6 668 Mdh. Cette hausse est due principalement à l'évolution en volume des prêts affectés de 408 Mdh à 4 622 Mdh, ceux-ci représentent 69,32% de l'encours net, et sont tirés par ses deux composantes les crédits automobiles et la LOA à, respectivement, 1 789 Mdh et 2 833 Mdh.

La ventilation de l'encours net par type de prélèvement se présente comme suit :

Encours net (en Mdh)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	613	632	676	3,10%	6,96%	5,01%
<i>Clients Conventionnés</i>	227	199	161	-12,33%	-19,10%	-15,78%
<i>Clients retraités</i>	560	630	771	12,50%	22,38%	17,34%
Clients prélèvement à la source	1 400	1 461	1 608	4,36%	10,06%	7,17%
<i>Quote-part</i>	26,84%	24,25%	24,12%	-2,59 Pts	-0,13 Pt	-
Clients prélèvement bancaire	3 817	4 564	5 060	19,57%	10,87%	15,14%
<i>Quote-part</i>	73,16%	75,75%	75,88%	2,59 Pts	0,13 Pt	-
Total encours net SOFAC	5 217	6 025	6 668	15,49%	10,67%	13,05%

Source : SOFAC

En 2018, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 24,25% de l'encours net porté total et a enregistré une hausse de 4,36% s'établissant ainsi à 1 461 Mdh. Pour sa part, le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 19,57% par rapport à 2017 pour s'établir à 4 564 Mdh.

En 2019, le segment de la clientèle dont le prélèvement se fait à la source (fonctionnaires, retraités, clients conventionnés) représente 24,12% de l'encours net porté total et a enregistré une hausse de 10,06%. Le segment de la clientèle par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 10,87% par rapport à 2018 représentant ainsi 75,88% du total de l'encours net porté.

La ventilation de l'encours net par zone géographique sur la période se présente comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
BENI MELLAL-KHENIFRA	76 955	79 996	78 827	3,95%	-1,46%
CASABLANCA-SETTAT	2 160 218	2 586 887	2 725 279	19,75%	5,35%
DAKHLA-OUED ED DAHAB	181	3	6	-98,52%	>100%
DARAA-TAFILALET	45 984	44 044	50 805	-4,22%	15,35%
FES-MEKNES	374 089	384 988	452 694	2,91%	17,59%
GUELMIM-OUED NOUN	4 110	4 692	9 114	14,18%	94,23%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	130 269	132 849	135 720	1,98%	2,16%
MARRAKECH-SAFI	506 643	568 815	659 041	12,27%	15,86%
ORIENTAL	98 446	104 956	107 538	6,61%	2,46%
RABAT-SALE-KENITRA	1 000 662	1 144 753	1 319 213	14,40%	15,24%
SOUSS-MASSA	455 667	498 748	539 594	9,45%	8,19%
TANGER-TETOUAN-ALHOCEIMA	364 144	474 655	590 664	30,35%	24,44%
TOTAL	5 217 367	6 025 385	6 668 496	15,49%	10,67%

Source : SOFAC

L'encours net de SOFAC est concentrée essentiellement sur l'axe Casablanca-Kénitra représentant en moyenne 61% sur la période.

L'évolution de l'encours net géré par SOFAC pour le compte GPC de ses partenaires CIH et ABB se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
ABB	1 033 788	1 226 877	1 549 804	18,68%	26,32%	22,44%
CIH	614 855	867 118	1 085 633	41,03%	25,20%	32,88%
Encours net géré*	1 648 643	2 093 995	2 635 436	27,0%	25,86%	26,43%

(*) L'encours net géré est porté dans les bilans des partenaires

Source : SOFAC

L'encours GPC de SOFAC, au titre de l'exercice 2018, a connu une évolution de 27% s'établissant ainsi à 2 094 Mdh contre 1 648,6 Mdh en 2017.

En 2019, l'encours GPC de SOFAC s'est établie à 2 635,4 Mdh contre 2 094 Mdh en 2018 soit une évolution de 25,9%.

V.6. Créances en souffrance brutes

Les créances en souffrances brutes sur la période se présentent comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Encours net	5 217 367	6 025 385	6 668 495	15,49%	10,67%
Provisions	389 023	411 052	459 300	5,66%	11,74%
Encours brut	5 606 390	6 436 437	7 127 795	14,81%	10,74%
Créances en souffrance brutes*	481 922	509 353	608 023	5,69%	19,37%
Taux de contentieux*	8,60%	7,91%	8,53%	-0,69 Pt	+0,62 Pt
Taux de contentieux secteur	10,3%	10,4%	10,3%	0,1 Pt	0,1 Pt

* Les créances en souffrance incluent les créances en souffrances sur les immobilisations données en crédit-bail et en location.

**Créances en souffrance brutes/Encours brut comptable

Source : SOFAC

A fin 2018, Les créances en souffrance brutes de SOFAC ont affiché une hausse de 5,7% et s'arrêtent à 509,4 Mdh contre 481,9 Mdh en 2017.

A fin 2019, les créances en souffrances brutes de SOFAC ont affiché une augmentation de 19,37%, pour ressortir à 608 Mdh contre 509,4 Mdh en 2018. Le taux de contentieux s'établit quant à lui 8,53%, en amélioration de 0,62 pt par rapport à 2018.

Le taux de contentieux s'établit à 8,53% en hausse de 0,62 pt par rapport à 2018, cette appréciation du taux sur la période est en lien avec la politique de SOFAC de s'ouvrir sur de nouveaux segments plus risqués mais qui reste cependant maîtrisé grâce à une segmentation des impayés et la mise en place d'un nouveau système d'information, dédié au recouvrement. Le taux de contentieux de SOFAC reste cependant inférieur au taux de contentieux secteur qui s'est établi à 10,3% en 2019.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Crédit-bail	18 749	13 473	4 247	-28,14%	-68,48%
Créances en souffrance	463 173	495 880	603 776	7,06%	21,76%
Pré-douteux	69 524	83 539	97 457	20,16%	16,66%
Douteux	15 333	14 692	12 402	-4,18%	-15,59%
Compromises	378 316	397 649	493 917	1,17%	24,21%
<i>Hors agios réservés</i>	427 378	381 285	480 917	-10,79%	26,13%

Source : SOFAC

La tendance haussière des CES sur la période est liée à la modification du mix produit. En effet, SOFAC s'est engagée depuis 2018, à une modification de son mix produits en intégrant de nouveaux segments dont la production était limitée auparavant et qui présentent un fort potentiel de développement.

Cependant, et compte tenu de l'augmentation de l'encours brut, le taux de sinistralité SOFAC demeure contenu et se positionne parmi les plus bas sur le marché malgré cette évolution.

En 2018, les créances en souffrances ont progressé de 7,06% pour s'établir à 495,9 Mdh contre 463,2 Mdh en 2017. A noter que 80,2% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 397,7 Mdh.

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente en lien avec la modification du mix produits de SOFAC en intégrant de nouveaux segments risqués dont la production était limitée auparavant. A noter que 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

La ventilation des créances en souffrance de SOFAC par type se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	52 020	51 892	53 150	-0,25%	2,42%	1,08%
<i>Clients Conventionnés</i>	47 224	52 318	58 939	10,79%	12,66%	11,72%
<i>Clients Bancaires</i>	163 383	160 542	179 898	-1,74%	12,06%	4,93%
Prêts non affectés	262 628	264 752	291 987	0,81%	10,29%	5,44%
<i>Quote-part</i>	56,7%	53,39%	48,36%	-3,31 Pts	-5,03 Pts	-
<i>Crédits Automobiles</i>	200 545	231 128	311 789	15,25%	34,90%	24,69%
<i>L.O.A</i>	0	0	0	-	-	-
Prêts affectés	200 545	231 128	311 789	15,25%	34,90%	24,69%
<i>Quote-part</i>	43%	47%	52%	3,31 Pts	5,03 Pts	-
Total des CES	463 173	495 880	603 776	7,06%	21,76%	14,17%

Source : SOFAC

En 2018, le total des créances en souffrances a connu une hausse de 7,06% principalement portés par :

- L'évolution des crédits affectés entièrement composés des créances en souffrances sur les Crédits Automobiles. Celles-ci ont augmenté de 15,25% entre 2017 et 2018 à 231,1 Mdh ;
- La hausse de 0,81% des crédits non affectés, qui s'élèvent à 264,8 Mdh, portés par la hausse des créances en souffrances sur les prêts à destination des clients conventionnés de 10,79%.

Les créances en souffrance des différentes catégories de clients ont augmenté en 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse de 10,29% des créances en souffrance sur les prêts non affectés suite à l'augmentation des créances en souffrances sur les prêts conventionnés et bancaires de respectivement 12,66% et 12,06% ;
- L'augmentation des créances en souffrances sur les prêts affectés de 34,90% par rapport à 2018 pour s'arrêter à 311,8 Mdh sous l'effet de l'évolution des crédits automobiles de 18,7% à 1 184 Mdh.

La ventilation des créances en souffrance de SOFAC par type de prélèvement se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
<i>Clients Fonctionnaires</i>	43 167	43 432	45 767	0,61%	5,37%	2,97%
<i>Clients Conventionnés</i>	47 224	52 318	58 939	10,79%	12,66%	11,72%
<i>Clients Retraités</i>	8 854	8 460	7 384	-4,46%	-12,72%	-8,68%
Clients prélèvement à la source	99 245	104 210	112 089	5,00%	7,56%	6,27%
<i>Quote-part</i>	21,43%	21,02%	18,56%	-0,41 Pt	-2,45 Pts	-
Clients prélèvement bancaire	363 928	391 670	491 687	7,62%	25,54%	16,23%
<i>Quote-part</i>	78,57%	78,98%	81,44%	0,41 Pt	2,45 Pts	-
Total des CES	463 173	495 880	603 776	7,06%	21,76%	14,17%

Source : SOFAC

En 2018, les créances en souffrances du segment de la clientèle par prélèvement bancaire représente 78,98% du total des créances en souffrances en raison du risque plus important de ce type de prélèvement (bancaire vs à la source).

En 2019, les créances en souffrances du segment de la clientèle par prélèvement bancaire représente 81,44% du total des créances en souffrances contre 78,98% à fin 2018 en raison du risque plus important de ce type de prélèvement (bancaire vs à la source).

V.7. Politique de recouvrement

La politique de recouvrement est initiée par la Direction Recouvrement et Affaires juridiques de SOFAC. Il s'agit d'une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimaux qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité.

La Direction est structurée autour de deux entités :

- Entité de recouvrement Amiable
- Entité Contentieux et Affaires Juridiques

Entité de recouvrement Amiable

- Composé d'un centre d'appel équipé par plusieurs positions pour gérer, dès la constatation de l'impayé, les relances téléphoniques, par SMS et par écrit, auprès des clients.

Entité Contentieux et Affaires juridiques

Cette entité est composée de trois Unités :

Unité Précontentieux : En charge de la phase du recouvrement précontentieux, en cas de non accord avec les clients en amiable. Ceux-ci sont transférés au recouvrement terrain, via des agents de recouvrement ou via des sociétés spécialisées.

Unité Contentieux : En charge de l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par les avocats.

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.
- Cas des dossiers auto-crédits :
- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit de SOFAC.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la

totalité du montant impayé.

Unité Affaires Juridiques : dont les missions principales sont de la tenue de la vie juridique de la société, d'assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ; et de manière générale le suivi du respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Les principales orientations de la politique de recouvrement se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

La chaîne de recouvrement amiable et contentieux est assurée par un progiciel spécialisé, doté d'un moteur Workflow, d'un CTI, d'une GED embarquée, ainsi qu'un dispositif de classification des créances, de dispatching de portefeuilles, et d'agenda des tâches.

Les montants recouverts par SOFAC sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

Recouvrement (KDH)	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Crédits Non Affectés	70 964	65 108	69 030	-8,25%	6,02%
Fonctionnaires	10 426	10 660	8 208	2,25%	-23,00%
Conventions	10 680	10 444	11 098	-2,21%	6,26%
Bancaires	49 858	44 003	49 724	-11,74%	13,00%
Crédit Affecté	320 518	361 679	404 886	12,84%	11,95%
Auto classique	253 690	289 579	332 942	14,15%	14,97%
LOA	66 828	72 100	71 943	7,89%	-0,22%
TOTAL	391 482	426 786	473 916	9,02%	11,04%
Taux de recouvrement*	81%	84%	78%	+3 Pts	-6 Pts
<i>Dont</i>					
Amiable	76%	78%	81%	2 Pts	3 Pts
Contentieux	11%	11%	10%	-0,3 Pt	-1 Pt
Nombre de dossiers radiés	2 446	586	436	-76,04%	-25,6%

(*)Le taux de recouvrement = montant recouvré / créances en souffrances brutes

Source : SOFAC

En 2018, le taux de recouvrement global a évolué de 3 points à 84% grâce à la hausse du recouvrement de 9,02% porté par la hausse du recouvrement des crédits affectés de 12,84%.

Le taux de recouvrement global a diminué entre 2018 et 2019 de 6 points, s'établissant ainsi à 78%, en raison de la baisse du recouvrement des crédits au profit des fonctionnaires malgré la hausse simultanée du recouvrement des crédits affectés et des crédits non affectés de respectivement, 11,95% et 6,02%.

Le nombre total de dossiers radiés au titre de l'exercice 2019 s'est établi à 436 dossiers en baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par la diminution du nombre de dossier radié des clients fonctionnaires et bancaires de respectivement, 56% (-85 dossiers) et 22% (-70 dossiers).

PARTIE IV – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Approche RSE de SOFAC

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux, SOFAC est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels toutes ces parties évoluent.

Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, SOFAC s'engage à:

- Respect environnemental (changement climatique)
- Innovations sociétales
- Satisfaction client
- Ethique et gouvernance
- Employeur responsable

I.1 Environnement

SOFAC, de par son activité (société de financement) et à travers la digitalisation de ses services ne présente aucun impact significatif sur l'environnement, et par conséquent ne dispose pas de mesures pour évaluer les impacts environnementaux de son activité.

Néanmoins, les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont celles de consommation d'énergie, de déplacements professionnels ou celles en lien avec les déchets.

La société est soucieuse de mener une politique environnementale globale volontariste, ce qui se traduit par la mise en place de différents axes d'interventions visant à réduire et maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement notamment :

Réduction de la consommation d'énergie :

- Généralisation de l'utilisation d'un éclairage à basse consommation au sein des bâtiments SOFAC, permettant de réduire la consommation d'énergie.
- Mise en place d'un système VRV (Volume de Réfrigérant Variable) qui ajuste en continu le volume réfrigérant en fonction des besoins exacts en matière de chauffage ou de rafraîchissement zone par zone, pour un confort et une efficacité énergétique optimale.
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Consolidation de l'infrastructure système en une plateforme virtuelle, permettant de réduire fortement la consommation énergétique liée à l'hébergement des serveurs.
- Application de la politique verte en matière d'achats d'ordinateurs et de serveurs (équipements à basse consommation électrique).

Réduction des déplacements professionnels

- Installation de systèmes de visioconférences pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes.
- Développement du système de formation en e-learning pour réduire les séances en présentiel.

Sensibilisation auprès des collaborateurs, clients et partenaires :

SOFAC montre l'exemple à ses interlocuteurs en incorporant à la signature de l'ensemble de ses collaborateurs la mention «SOFAC s'engage pour la protection de l'environnement. N'imprimez ce document que si c'est nécessaire. » Ou encore auprès de ses interlocuteurs étrangers la version anglaise « SOFAC commîtes to environmental protection. Be kind to our planet and print this email only when necessary ».

Gestion des déchets

- Intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et cartouches d'impression.
- Traçage des cartouches afin de garantir le recyclage.
- Gestion du matériel informatique en fin de vie en collaboration avec une association ayant pour mission de démanteler et revaloriser le matériel informatique usagé.
- Equipement des bâtiments centraux de poubelles de tri.
- Mise en place d'une politique de valorisation des déchets, par exemple pour nos archives.

Réduction de la consommation de papier

- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en recto/verso, 2 slides par page, ainsi qu'en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Numérisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne).

I.2 Social

SOFAC a mis en place un référentiel Métiers qui a pour objectif d'allier valorisation de la performance et développement professionnel. Celui-ci définit et décrit de façon précise les rôles et les compétences des métiers et emplois de l'entreprise ainsi que les différents niveaux auxquels ils sont exercés.

C'est à partir de là qu'est déclinée la stratégie RH couvrant le recrutement, l'intégration, en passant par la formation, la gestion des mobilités, l'administration RH, la communication interne et la gestion sociale :

- **Le Recrutement** : grâce à une démarche active tenant compte des enjeux du marché du travail, SOFAC fait preuve de beaucoup d'application dans la détection des besoins, le choix des profils appropriés et le suivi des nouvelles recrues jusqu'à leur totale intégration.
- **L'Évolution** : L'évolution au sein de l'entreprise est une étape importante dans le parcours professionnel. Aussi, offrir des perspectives attractives d'évolution de carrières à ses collaborateurs est primordial.

L'objectif de SOFAC est d'accompagner les collaborateurs dans le cadre d'une approche constructive d'amélioration via l'écoute, l'implication et la recherche des meilleurs aboutissements en termes de gestion de carrières

- **L'Amélioration de la vie sociale des collaborateurs :** SOFAC s'assure du bien-être de ses collaborateurs : Couverture sociale, prestations du fonds d'urgence et solidarité, centres de vacances, offres conventionnées avec des salles ou clubs de sport, conventions avec des hôtels et agences de voyages...
- **La Santé des collaborateurs :** SOFAC a organisé plusieurs évènements liés à la santé et au bien-être : La campagne de vaccins contre la grippe, La campagne de don du sang...
- **L'Egalité homme/femme :** SOFAC à travers son processus RH veille à n'introduire aucun critère de discrimination des candidats ou des collaborateurs : A cet effet la parité homme/femme est au cœur des priorités de la société.
- **Schéma d'intéressement des collaborateurs :** SOFAC prévoit un schéma d'intéressement pour ses collaborateurs Front (Commercial et recouvrement) basé sur une prime trimestrielle, indexée à un barème calculé en fonction des taux de réalisations des objectifs de ventes et de recouvrement. Les salariés de SOFAC ne participent pas à un schéma d'intéressement du capital.
- **La rémunération :** SOFAC veille à assurer un traitement juste et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs. Le système de rémunération de SOFAC repose sur une partie fixe et une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs.
- **La Formation :** SOFAC offre à ses collaborateurs des occasions de formation continue tout au long de leur carrière, afin de développer l'expertise, la transversalité et la transférabilité des compétences, qu'elles soient techniques ou managériales.

L'engagement de SOFAC est de mettre à la disposition de chacun les moyens et les outils pour améliorer ses performances et parfaire ses connaissances. C'est dans ce sens que, chaque année, un budget est consacré à ce volet. En faisant appel à des cursus courts, longs ou encore des formations pointues et ciblées pour accompagner chaque collaborateur dans son parcours métier.

L'évolution des formations dispensées par SOFAC à ses collaborateurs sur la période se présente comme suit :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Budget de formation (Dh)	2 179 000	2 369 000	2 677 000	8,72%	13%
Nombre de participants	185	263	101	42,16%	-61,6%
Nombre de jours de formation	66	57	34	-13,64%	-40,35%

Source : SOFAC

A fin 2019, les principales réalisations de SOFAC sur le volet social se présentent comme suit :

- La mise en place du module gestion du temps et des accès GTA sur AGIRH,
- La mise en œuvre de l'horaire flexible pour l'ensemble des collaborateurs,
- L'automatisation du processus de recrutement via le portail SOFAC,
- L'organisation de l'évènement SOFAC BOTOLA, au profit des salariés,
- La Création du COS SOFAC ayant pour vocation de gérer les œuvres sociales et améliorer le bien-être du personnel, à travers l'attribution de multiples avantages sociaux, tels que :
 - Les offres de logements de vacances;
 - Les primes évènementielles ;

- Les dons sociaux ;
- La subvention au pèlerinage/Omra ;
- Les tarifs préférentiels dans le cadre de conventions négociées ;
- L'organisation des activités sportives et culturelles ;
- La facilitation de l'acquisition d'équipements divers.

a. Effectif :

Répartition par nature du contrat de travail :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
CDI	307	323	325	5,21%	0,62 %
CDD	3	4	3	4,34%	-25%
ANAPEC	20	20	16	-	-20%
Total	330	347	344	5,15%	-0,86%

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2018, le nombre de collaborateurs ayant un contrat CDI enregistre une hausse de 5,21% pour s'établir à 323 collaborateurs contre 307 en 2017.

Au terme de l'exercice 2019, plus de 90% des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminé, Le nombre de collaborateurs ayant un CDI s'est établi à 325 contre 323.

Répartition par catégorie

CSP	2017		2018		2019		Var 17/18		Var 18/19	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Directeurs	1	8	1	8	2	9	-	-	100%	13%
Cadres	40	69	48	70	49	71	20%	1,45%	2,08%	1%
Employés	105	107	105	115	99	114	-	7,48%	-5,71%	-0,87%
Total	146	184	154	193	150	194	5,48%	4,89%	-2,60%	0,52%
Effectif	330		347		344		5,15%		-0,86%	
Taux d'encadrement	28%	42%	32%	40%	34%	41%	+4 Pts	-2 Pts	+2 Pts	+1 Pt

Source : SOFAC

En 2018, l'effectif de la société de financement est de 330 personnes, composé à 63,4% d'employés (105 femmes vs 115 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2018 est de 36,1% en hausse de 1,1 point par rapport à l'année précédente.

En 2019, l'effectif de SOFAC est composé à 61,9% d'employés (99 femmes vs 114 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2019 est de 37,6% en hausse de 1,5 points par rapport à l'année précédente.

Répartition de l'effectif par sexe :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Femmes	146	154	150	5,48%	-2,59%
Hommes	184	193	194	4,89%	0,51%
Total	330	347	344	5,15%	-0,86%

Source : SOFAC

En 2018, l'effectif de SOFAC est constitué à 44% de femmes et à 56% d'hommes.

Au titre de l'exercice 2019, SOFAC compte à son effectif 150 femmes et 194 hommes.

Répartition de l'effectif par ancienneté :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
0-2 ans	140	137	113	-2,14%	-17,52%
3-5 ans	74	64	76	-13,51%	18,75%
6-10 ans	66	94	100	42,42%	6,38%
11-15 ans	29	32	34	10,34%	6,25%
+15 ans	21	20	21	-4,76%	5,00%
Total	330	347	344	5,15%	-0,86%

Source : SOFAC

Structure de l'effectif par tranche d'âge :

Tranche d'âge	Agent	Cadre	Cadre de direction	Maitrise	Total général
20-25 ans	19	4	-	16	39
26-30 ans	24	14	-	50	88
31-35 ans	12	21	-	42	75
36-40 ans	1	33	5	19	58
41-45 ans	1	26	4	17	48
46-50 ans	1	16	2	4	23
51-60 ans	1	6	-	6	13
Total général	59	120	11	154	344

Source : SOFAC

b. Indicateurs :Turn-over :

Année	Personnel permanent			Taux TO[1] ¹⁴	
	Recrutements	Départs ¹⁵	Effectif global	Turn-over arrivées	Turn-over départ
2017	68	22	330	21%	8%
2018	51	34	347	16%	10%
2019	57	60	344	16,56%	17,44%

Source : SOFAC

A fin 2018, le turn-over arrivé est de 16% contre un turn-over de départ de 10% pour une augmentation globale de l'effectif de 17 personnes.

A fin 2019, le turn-over arrivé est de 16,56% contre un turn-over de départ de 17,44% pour une quasi-stagnation de l'effectif à 344 collaborateur.

Ventilation du recrutement par catégorie :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Cadres	48	29	9	-39,58%	-68,9%
Non cadres	16	14	48	-12,50%	>100%
Total recrutement	64	43	57	-32,81%	32,55%

Source : SOFAC

¹⁴ Turn-over arrivées : Recrutement / effectif global

Turn-Over départ : départ/effectif global

¹⁵ Les départs intègrent les démissions, licenciements et départs à la retraite

Accidents de travail :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Accidents	7	11	11	57,14%	-

Source : SOFAC

En 2018, Les accidents enregistrés par SOFAC se sont établis à 11 contre 7 accidents en 2017, soit une hausse de 57%.

A fin 2019, 11 accidents ont été enregistré par SOFAC, le même nombre qu'une année auparavant.

Litiges sociaux :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Individuels	1	1	2	-	100%
Collectifs	0	0	0	-	-

Source : SOFAC

SOFAC à l'exercice 2018, connaît un seul litige d'ordre individuel dont l'objet est un licenciement pour faute grave (fraude).

Au 31 décembre 2019, SOFAC a enregistré 2 litiges sociaux (licenciement) contrairement à un seul à fin 2018.

Nombre de représentants du personnel :

SOFAC ne dispose pas de représentants du personnel.

Il est à noter que, Conformément à la réglementation en vigueur, SOFAC a organisé une campagne électorale des délégués du personnel : à cet effet, l'ensemble du personnel a été informé dans les délais impartis de l'organisation et des modalités des élections. Cependant, une carence de candidature a été constatée puisqu'aucun candidat ne s'est présenté et les élections n'ont pas eu lieu comme convenu.

SOFAC prévoit de faire appel à une nouvelle candidature courant l'exercice 2020.

Nombre de jours de grève par exercice :

SOFAC au cours des trois derniers exercices n'a fait l'objet d'aucun jour de grève.

Nombre de licenciements et de démissions par exercice et par catégorie :

	2017		2018		2019		Var 17/18		Var 18/19	
	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement	Démission	licenciement
Cadre	8	0	8	0	6	2	37,50%	NA	-25,00%	NA
Non Cadres	18	2	18	2	27	0	-66,67%	-50%	50,00%	-100%
Total	26	2	26	2	33	2	-34,62%	-50%	26,92%	-

Source : SOFAC

I.3 Autres aspects de la démarche RSE

Le respect de l'intérêt des clients

Le respect de l'intérêt des clients réside dans la capacité à être le partenaire privilégié et préféré des clients. Pour mériter la confiance des clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

Comprendre les besoins des clients est une obligation qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend de la SOFAC d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients, ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client, et accompagner les clients en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels la SOFAC exerce ses activités ; de concevoir des produits servant les intérêts des clients et d'appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Financement vert

L'implication de SOFAC dans cette logique se matérialise par le lancement de barèmes dédiés pour le financement des voitures hybrides favorisant ainsi l'essor de cette technologie qui vise à réduire considérablement la consommation des hydrocarbures et par conséquent l'impact du gaz à effet de serre sur l'atmosphère, mais aussi le financement des équipements en panneaux photovoltaïques.

Sécurité financière :

SOFAC a menée plusieurs campagnes de sensibilisation à ces collaborateurs pour impliquer son personnel à soutenir l'entreprise dans son combat de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption et le financement du terrorisme.

Concurrence loyale et intègre

SOFAC s'est engagée à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales.

SOFAC veille à éviter les affirmations publicitaires mensongères ainsi que les omissions, pratiques trompeuses, fallacieuses ou déloyales.

De par son activité, SOFAC ne couvre pas les autres aspects de la démarche RSE notamment l'impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics ainsi que l'impact économique et social de l'activité sur les populations riveraines ou locales.

A noter que SOFAC, n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

PARTIE V – STRATEGIE D’INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement de SOFAC

En 2018, Le conseil d'administration de SOFAC a validé la nouvelle vision stratégique (2019-2024) de la société, axée sur 3 principaux leviers dont le déploiement permettra de renforcer, aussi bien, la production propre que la gestion pour compte :

✓ Extension de l'agrément à l'activité de Leasing

A travers cette extension d'activité, à travers un panel de clients se trouvant à la limite des segments servis par les banques et les organismes de micro-crédit, SOFAC vise à faire face à la saturation du marché des crédits à la consommation par la diversification de la production, et l'élargissement du périmètre d'activité, à consolider davantage les synergies avec les partenaires et à renforcer sa compétitivité et ses indicateurs financiers. Ainsi, le projet de mise place de la ligne métier Leasing devrait être opérationnelle dès le 2^{ème} semestre 2020.

✓ Réseau de distribution digital - CrediZ :

Dans un marché toujours plus compétitif, en demande de réactivité, d'efficacité et de simplification des procédures, la plateforme digitale est un levier de croissance sûr et porteur d'opportunités de développement. Grâce, au lancement de la plateforme digitale CrediZ, SOFAC permet à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

E-Commerce : CrediZ permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

Un SAV dématérialisé : Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, ...)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation...)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.

La prescription en ligne : Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

✓ Réorientation de sa stratégie de financement :

Dans une vision de réduction du coût de refinancement, SOFAC articule sa stratégie sur 3 axes majeurs :

- Profiter à la lumière de la création de sa filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE, des différents avantages offerts par le mécanisme de titrisation, afin d'optimiser ses coûts de refinancement, mais aussi pour renforcer sa présence dans le financement, tout en limitant l'impact sur le bilan ;
- Profiter des opportunités de taux offerts sur le marché de la dette privé et optimiser les charges de refinancement en pilotant les tirages entre les maturités court et moyen terme.
- S'appuyer sur les opérations sur titres comme instruments de refinancement à court terme.

Politique d'investissement de SOFAC :

SOFAC continue ses projets structurants dans le cadre de sa vision stratégique, qui vise à améliorer ses part de marché en se positionnant sur les segments à fort potentiel de croissance (automobile, ...), tout en maintenant son leadership auprès de sa clientèle, notamment la clientèle retraitée.

Plusieurs chantiers sont ouverts, certains sont en exploitation, et d'autres en cours de finalisation. Les investissements réalisés et constatés comptablement se présente comme suit sur la période :

Investissements réalisés (en Kdh)	2017	2018	2019
Investissement IT	24 999	43 456	16 442
Autres investissements*	10 841	5 997	19 578
Total	35 840	49 453	36 021

(*) Y compris investissement financier en 2018 relatif à la création de la nouvelle filiale de titrisation.

Source : SOFAC

Les investissements réalisés (vision projet) au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Investissements réalisés (en Kdh)	2017	2018	2019
Investissement IT	5 347	31 010	17 735
Autres investissements*	2 895	3 215	16 336
Total	8 242	34 225	34 072

(*) Y compris investissement financier en 2018 relatif à la création de la nouvelle filiale de titrisation.

Source : SOFAC

Le montant total des investissements réalisés par SOFAC pour l'année 2017 s'est établi à 8,2 Mdh et a concerné principalement la mise à niveau des systèmes d'information (FrontOffice & UPGRADE EKIP, Equipement informatique, réseau et télécom) pour 6 Mdh et de l'acquisition et aménagements des agences et du siège pour 2,9 Mdh.

Les investissements réalisés en 2018 ont cumulé un montant total de 34,2 Mdh et concernent, à la lumière des réalisations des deux exercices précédents, la mise à niveau des systèmes d'information.

A noter aussi que SOFAC en 2018, et dans une optique de saisie de l'opportunité numérique et de digitalisation, a investi dans sa plateforme CREDIZ qui vise à permettre à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

En 2019, Le montant total des investissements réalisés s'est établi à 34 Mdh et concerne, dans la continuité des investissements réalisés courant l'année précédente, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des systèmes d'information et la rationalisation des coûts. Les investissements au titre de l'année 2019 sont réparti entre la mise à niveau des systèmes d'information (Ekip POS, Module de gestion de provision,...) pour une enveloppe totale de 17,7 Mdh et les investissement d'aménagements d'un montant global de 16,3 Mdh qui ont porté sur le réaménagement d'agence et du siège pour 6,1 Mdh (y compris l'aménagement de la nouvelle filiale SOFAC STRUCTURED FINANCE), l'aménagement d'espaces de bureaux pour 4 Mdh et l'aménagement du Datacenter pour 5,8 Mdh.

L'écart constaté entre les investissements réalisés (34,1 Mdh) et ceux budgétisés (40,6 Mdh) pour l'année 2019 dans la dernière mise à jour du document de référence s'explique par la temporisation ou au report de certains projets d'investissement.

II. Moyens techniques et informatiques

II.1. Moyens informatiques

SOFAC dispose d'une plateforme technique permettant le fonctionnement d'un environnement technique typé Unix, et sur des bases de données Oracle.

Hormis le système d'information métier Progiciel métier « EKIP » mis en place en 2006 pour la gestion du crédit (Production, SAV, recouvrement et contentieux), SOFAC dispose de systèmes d'information annexes permettant la gestion de la comptabilité, la trésorerie, le scoring clientèle, la sécurité du réseau, et les canaux de communication (téléphonie et messagerie).

Ce système d'information, est bâti technologiquement sur des infrastructures matérielles et logicielles de nouvelle génération, des topologies réseaux, des architectures de sécurité et des dispositifs de secours fiables et robustes.

Techniquement, le SI de SOFAC s'appuie sur des solutions modernes basées sur les nouvelles technologies de l'information et de communication, embarquant nativement un moteur WorkFlow (BPM), moteur de règles, Framework, mécanisme de connectivité et l'interfaçage (WS) standard.

Par ailleurs, SOFAC est connectée par liaison directe à certains de ses partenaires. SOFAC utilise dans ce cadre une plateforme de :

- 15 serveurs Unix (AIX) et 84 serveurs Windows et 40 serveurs Linux et 16 ESXi,
- 304 ordinateurs de bureau,
- 66 ordinateurs portables,
- 181 imprimantes,
- Réseaux WAN connectant plus de 600 agences de partenaires et d'agents.

SOFAC continue ses projets structurants dans le cadre de sa vision stratégique, plusieurs chantiers sont ouverts, certains sont en exploitation, et d'autres en cours de finalisation :

- Le projet d'intégration d'EKIP-POS, entamé en 2018 est entré dans sa phase préproduction et a été déployé sur l'intégralité du réseau propre en 2019.
- Modernisation et de mise à niveau de son système d'information par le déploiement d'une solution de provisionnement des CES, aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires GPC.
- Mise en place d'un outil de gestion unifié de contacts clients à même de lui permettre une vision complète de ses clients.
- Aboutissement du projet data center permettant une plus grande autonomie, mais surtout une amélioration des capacités informatiques au service des métiers d'exploitation et du support. Mais aussi de la solution HELP DESK informatique mise à la disposition de tous les collaborateurs dans l'objectif de fluidifier les interventions des équipes de support informatiques.
- Refonte de la cartographie de risques opérationnels, le développement de la grille de score d'octroi des clients personnes morales, et l'actualisation de celle des prêts personnels et prêts automobiles personnes physiques.

L'année 2019 a connu l'aboutissement du projet data center permettant une plus grande autonomie, mais surtout une amélioration des capacités informatiques au service des métiers d'exploitation et du support. La solution HELP DESK informatique a été, également, mise à la disposition de tous les collaborateurs, dans

l'objectif de fluidifier les interventions des équipes de support informatique. En matière de gestion des risques, SOFAC a entamé la refonte de la cartographie de risques opérationnels, le développement de la grille de score d'octroi des clients personnes morales, et l'actualisation de celle des prêts personnels et prêts automobile personnes physiques.

Au titre de l'exercice 2019, le renforcement du dispositif IT s'est fait notamment à travers les actions suivantes :

- Finalisation d'un dispositif mettant en œuvre la gestion des incidents ;
- Mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation autour de la sécurité SI (Ateliers, formations, etc.) ;
- Mise en production du nouvel outil de gestion du temps et d'accès physique ;
- Mise à niveau des infrastructures systèmes et application pour couvrir les nouvelles activités de Titrisation et crédit-bail ;
- Mise en place d'une plateforme vocale interactive ;
- Mise en production du nouveau site de secours ;
- Mise en place d'une solution de contrôle d'accès aux réseaux interne.

Par ailleurs d'autres projets SI ont été lancés en 2019 et qui seront finalisés / poursuivis au cours de l'exercice 2020, dont principalement :

- Finalisation du projet des demandes d'automatisation de certains processus métier/support, émises par les différents responsables dont notamment, le changement de l'outil permettant le calcul automatique de la provision pour créances en souffrance. Le déploiement de ce projet est prévu au premier semestre 2020 ;
- Développement d'un nouveau module au niveau de la plateforme digitale « CREDIZ » ;
- Modernisation du Data center de production.

✓ Réseau de distribution digital - CrediZ :

Le Système d'Information de SOFAC est devenu un véritable avantage en matière d'industrialisation, d'innovation et de qualité de service. Grâce à la plateforme digitale CrediZ, SOFAC permet à tout client de réaliser une transaction de crédit en ligne de bout en bout.

E-Commerce : CrediZ permet une vente directe totalement dématérialisée (simulation, demande en ligne, upload des pièces justificatives, pré-accord automatique, suivi en ligne de la demande, support et conseil en ligne...).

Un SAV dématérialisé : Les prospects et les clients se verront créer automatiquement un compte leur donnant accès au :

- Suivi des demandes et des contrats en cours (conditions financières, tableaux d'amortissement, soldes et impayés, ...)
- Service après-vente (génération en ligne des factures, des mains levées, règlement des impayés, réclamation...)
- Contenu de conseil personnalisé, aux informations push sur les offres et les promotions, et à une assistance en ligne lors du montage et au cours du contrat.

La prescription en ligne : Les prescripteurs auront à disposition un outil dématérialisé pour faire de la prospection, de l'avant-vente, de la contractualisation, du suivi de portefeuille et du suivi des commissions.

✓ Plateforme digitale - INTAJ:

La plateforme technologique de dernière génération, INTAJ, déployée auprès du réseau propre et celui des partenaires GPC, offre une forte industrialisation des processus et une dématérialisation très poussée des flux d'échange, elle permet notamment :

- Une vision 360, offrant à tous les intervenants une vue globale sur l'affaire, le tiers, le bien...
- Une gestion personnalisée des profils et des habilitations pour les intervenants.
- Un Workflow intégré et modulable, et une personnalisation des écrans selon le profil de l'utilisateur.
- Une tarification dynamique avec des matrices performantes des applicabilités.
- Une gestion électronique de documents (GED) intégrée dans l'outil.
- Une aide à la vente via des scripts, des offres ajustées pour les demandes refusées.
- Un scoring automatique.
- Des fonctionnalités ergonomiques diverses (fiabilisation des adresses via un référentiel national, Rapatriement des données de la signalétique et les bilans des personnes morales,...).
- En plus des reporting standards et automatiques, un univers BI web est mis à disposition pour enrichir les dispositifs de suivi et du pilotage de l'activité en temps réel.

II.2. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif est articulé en trois niveaux, dépendants d'entités distinctes, à savoir : (i) l'Audit Interne, (ii) l'entité en charge du Risque Opérationnel & Contrôle Permanent et (iii) les Entités Opérationnelles.

Les contrôles de premier niveau :

Assurés par les équipes opérationnelles elles-mêmes, au fil de l'eau, selon le principe de l'auto contrôle et placé sous la supervision permanente des responsables opérationnels, ces contrôles regroupent l'ensemble des vérifications intégrées dans les modes opératoires, complétées de contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques. Ce niveau de contrôle a pour but de garantir la sécurité, le traitement correct des opérations aussi bien que le respect des procédures, des autorisations et des règles internes et externes.

Les contrôles de second niveau :

Assurés par une entité indépendante, rattachée directement à la direction générale, ces contrôles visent à s'assurer en permanence de :

- La conformité de traitement des opérations par rapport aux normes et procédures internes ;
- L'identification des risques opérationnels et le renforcement continu du dispositif des contrôles de 1^{er} niveau ;
- La mise en œuvre des mesures liées au plan de Continuité d'Activité.

Les contrôles de troisième niveau :

Ces contrôles sont placés sous la responsabilité de l'entité d'Audit Interne. Celle-ci est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit. Ce niveau de contrôle a pour objectif de :

- Evaluer de façon périodique, l'efficacité des processus de gestion des risques, es procédures et des politiques internes, selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'Audit ;

- S'assurer du bon fonctionnement des deux premiers niveaux de contrôle ;
- Suivre la mise en place des recommandations des audits internes et externes.

Depuis le déclenchement de la crise, SOFAC a déployé son Plan de Continuité d'Activité (Cf. facteurs de risques) et gestion de crise en assurant un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de maîtriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière, et dont les simulations sont toujours en cours de réalisation.

PARTIE VI – SITUATION FINANCIERE DE SOFAC

I. Principaux indicateurs de SOFAC

Les principaux indicateurs de SOFAC sur la période 2017-2019 se présentent comme suit :

KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19	TCAM
Produit net bancaire	364 424	404 383	451 261	10,96%	11,59%	11,28%
Résultat brut d'exploitation	207 280	214 814	247 961	3,63%	15,43%	9,37%
Résultat net	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%	20,86%
Créances sur la clientèle	3 092 168	3 393 863	3 815 136	9,76%	12,41%	11,08%
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	13,34%	13,07%	14,13%	-0,27 Pt	+1,06 Pt	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 125 198	2 631 522	2 853 359	23,82%	8,43%	15,87%
Taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail	0,62%	0,37%	0,11%	-0,25 Pt	-0,26 Pt	-

Source : SOFAC

Sur la période 2017 - 2019, l'analyse des principaux indicateurs de SOFAC fait ressortir :

- Une augmentation annuelle moyenne du produit net bancaire de l'ordre de 11,28%, essentiellement due à la hausse de l'encours moyen sur la période ;
- Un résultat brut d'exploitation en hausse annuel moyen de 9,37% sur la période en lien avec la hausse du produit net bancaire ;
- Un résultat net en augmentation de 20,86% sur la période, compte tenu de l'évolution favorable des marges de SOFAC.
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 3 815 Mdh en 2019 contre 3 092 Mdh en 2017, conséquence du renforcement du niveau d'activité de SOFAC, avec une hausse du taux de contentieux à fin 2019 atteignant 14,13%.
- Un encours LOA en hausse, atteignant 2 853 Mdh en 2019 contre 2 125 Mdh en 2017, avec une tendance baissière du taux de contentieux atteignant 0,11% en 2019 contre 0,62% en 2017.

II. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 731 839 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 130 000) dont un bénéfice net de KMAD 118 790.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Par ailleurs conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2019, la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC » a procédé à la création de la société SOFAC STRUCTURED FINANCE pour un capital de KMAD 2 000 totalement détenu par SOFAC.

Casablanca, le 12 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Rachid Boumehraz
Associé

Coopers Audit Maroc SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 682 504 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 130 000) dont un bénéfice net de KMAD 105 241.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit «SOFAC», au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Rachid Boumehrad
Associé

Coopers Audit Maroc SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 637 824 (y compris des dettes subordonnées pour un montant de KMAD 136 890) dont un bénéfice net de KMAD 81 328.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC S.A », au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 février 2018

Les commissaires aux comptes

Fidaroc Grant Thornton

Rachid Boumehraz

Associé

Coopers Audit Maroc SA

Abdellah Laghchaoui

Associé

III. Analyse de l'état des soldes de gestion

KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Intérêts et produits assimilés	376 078	394 341	439 397	4,86%	11,43%
Intérêts et charges assimilées	126 173	128 675	139 095	1,98%	8,10%
Marge d'intérêt	249 905	265 666	300 301	6,31%	13,04%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	469 144	523 194	586 212	11,52%	12,04%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	452 355	508 255	559 007	12,36%	9,99%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	16 789	14 939	27 205	-11,02%	82,11%
Commissions perçues	75 624	94 385	95 002	24,81%	0,65%
Commissions servies	7 734	6 540	7 617	-15,44%	16,47%
Marge sur commissions	67 890	87 845	87 385	29,39%	-0,52%
Résultat des opérations sur titres de transaction	-583	-1 045	-3 194	-79,25%	<-100%
Résultat des opérations sur titres de placement	0	-	-	NA	NA
Résultat des opérations de change	42	-	-13	NA	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	-	-	NA	NA
Résultat des opérations de marché	-541	-1 045	-3 207	-93,16%	<-100%
Divers autres produits bancaire	30 382	36 977	39 576	21,71%	7,03%
Divers autres charges bancaires	1	-	-	NA	NA
Produit Net Bancaire	364 424	404 383	451 261	10,96%	11,59%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	NA	NA
Autres produits d'exploitation non bancaires	252	-	-	NA	NA
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	NA	NA
Charges générales d'exploitation	157 396	189 569	203 300	20,44%	7,24%
Résultat Brut d'Exploitation	207 280	214 814	247 961	3,63%	15,43%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	55 723	40 365	59 857	-27,56%	48,29%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	1 952	579	955	-70,34%	64,94%
Résultat courant	149 606	173 870	187 149	16,22%	7,64%
Résultat non courant	-23 341	-7 669	-4 157	-67,14%	45,79%
Impôts sur les résultats	44 936	60 961	64 201	35,66%	5,31%
Résultat Net	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%

Source : SOFAC

III.1. La marge d'intérêt

KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Intérêts et produits assimilés (1)	376 078	394 341	439 397	4,86%	11,43%
Intérêts et charges assimilées	126 173	128 675	139 095	1,98%	8,10%
Marge d'intérêt (2)	249 905	265 666	300 301	6,31%	13,04%
Taux de marge (2)/(1)	66,45%	67,37%	68,34%	+0,92 Pt	+0,97 Pt

Source : SOFAC

A fin 2018, la marge d'intérêt a progressé de 6,31% pour s'arrêter à 265,7 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 4,86% pour s'établir à 394,3 Mdh grâce à la hausse de l'encours moyen brut des crédits de 7% et la baisse du taux moyen de sortie de 23 Pbs.
- Les charges d'intérêts ont connu une légère augmentation de 1,98% et atteignent 128,7 Mdh Vs. 126,2 Mdh une année auparavant. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encours moyen de 7% et un effet taux matérialisé par la baisse du taux moyen de refinancement 29 Pbs.

En 2018, le taux de marge d'intérêt enregistre une hausse de 0,92 point pour s'établir à 67,37%. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des intérêts perçus auprès de la clientèle entre 2017 et 2018 suite à l'amélioration de l'encours brut de SOFAC.

A fin 2019, la marge d'intérêt a connu une amélioration de 13,04% à 300,3 Mdh :

- Les produits d'intérêts ont évolué de 11,23% pour s'établir à 439,4 Mdh grâce à la hausse de l'encours moyen des crédits de 10,98% et du taux moyen de sortie de 0,05 Pbs qui a engendré un impact positif global de 45 Mdh sur les produits d'intérêts.

Les charges d'intérêts s'élèvent à 139,1 Mdh en 2019 soit une hausse de 8,10% suite à l'augmentation de l'encours moyen de 10,98% et un effet taux compensé par la baisse du taux moyen de refinancement 0,08 pbs.

En 2019, le taux de marge d'intérêt enregistre une hausse de 0,97 point pour s'établir à 68,34%. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des intérêts perçus auprès de la clientèle entre 2018 et 2019 suite à l'amélioration de l'encours brut de SOFAC.

Le tableau ci-après illustre l'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen de SOFAC durant les 3 derniers exercices :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Produits d'intérêt (1)	376 078	394 341	439 397	4,86%	11,43%
Encours brut moyen clientèle (2)	5 341 561	6 021 414	6 782 116	12,73%	12,63%
Taux de sortie fin de période (1)/(2)	7,04%	6,55%	6,48%	-0,49 Pt	-0,07 Pt
Charges d'intérêt (3)	126 173	128 675	139 095	1,98%	8,10%
Dette moyenne (4)	4 390 801	4 980 743	5 552 751	13,44%	11,48%
Taux de refinancement fin de période (3)/(4)	2,87%	2,58%	2,50%	-0,29 Pt	-0,08 Pt
Marge d'intermédiation	4,17%	3,97%	3,98%	-0,20 Pt	-0,01 Pt

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen clientèle = (créances brutes sur la clientèle n + créances sur crédit-bail n + créances brutes sur la clientèle n-1 + créances sur crédit-bail n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyenne = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*
- *Marge d'intermédiation = Taux de sortie fin de période - Taux de refinancement fin de période*

Source : SOFAC

En 2018, le taux de sortie atteint 6,55%, en baisse de 0,49 point par rapport à 2017. Le taux de refinancement de fin période continue sur son trend baissier atteignant 2,58% contre 2,87% en 2017 soit une baisse de 0,29 points, expliquée par une évolution des charges d'intérêts de 1,98% conjuguée à une progression de la dette moyenne de 13,44% impacté par un contexte baissier du marché des taux.

A fin 2019, le taux de sortie s'élève à 6,48% en légère baisse de 0,07 point par rapport à 2018. Le taux de refinancement pour sa part a également affiché une baisse de 0,08 point, passant de 2,58% en 2018 à 2,50% en lien avec baisse des taux de référence sur le marché obligataire et monétaire.

III.2. Le résultat des opérations de crédit-bail et en location

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	469 144	523 194	586 212	11,52%	12,04%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	452 355	508 255	559 007	12,36%	9,99%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	16 789	14 939	27 205	-11,02%	82,11%

Source : SOFAC

En 2018, le résultat des opérations de crédit-bail et de location continue sa baisse de 11,02% et passe ainsi de 16,8 Mdh à 14,9 Mdh durant l'exercice. La baisse du résultat des opérations de crédit-bail s'explique par une évolution des charges sur immobilisations en crédit-bail, notamment leur amortissement, plus rapide que celles des produits perçus.

A fin 2019, le résultat des opérations de crédit-bail et de location affiche une hausse de 82,11% et s'établit à 27,2 Mdh. Cette augmentation est en lien avec la hausse des loyers facturés de 11,8% et de l'amélioration de l'encours moyen de la LOA de 14,9% sur la même période.

III.3. La marge sur commissions

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Commissions perçues	75 624	94 385	95 002	24,81%	0,65%
Commissions servies	7 734	6 540	7 617	-15,44%	16,47%
Marge sur commissions	67 890	87 845	87 385	29,39%	-0,52%

Source : SOFAC

A fin 2018, la marge sur commission a connu une augmentation de 29,39% pour s'arrêter à 87,8 Mdh :

- Les commissions perçues ont évolué de 24,81% et ce suite à l'évolution de la commission de gestion pour comptes de 32,4% (+11,8 Mdh), et la hausse des frais de dossiers de 25% (5,9 Mdh).
- Les commissions servies ont connu pour leurs parts une baisse de 15,44% par rapport à l'année 2017 en passant de 7,7 Mdh en 2017 à 6,5 Mdh en 2018 en raison de la baisse des commissions partenaires (la commission de partage de valeur 16 de ABB17) de 43% (-1,3Mdh).

En 2019, la marge sur commissions s'élève à 87,4 Mdh contre 87,8 Mdh une année auparavant soit une légère baisse de 0,52%. Une performance due à :

- l'augmentation des commissions servies de 16,47% en lien avec la hausse des commissions

16La commission de partage de valeurs avec Poste Maroc, correspond aux commissions payées par SOFAC à Poste Maroc dans le cadre du partenariat commercial conclu en 2007, à travers lequel, SOFAC commercialisait des prêts personnels dans le réseau postal. Après la création de la filiale bancaire ABB, ce partenariat a été abandonné en faveur d'une convention de gestion pour compte.

17 Cf. convention conclue entre SOFAC et Barid Bank (Partie activité de SOFAC).

partenaires (la commission de partage de valeur de ABB) de 34,7% (+ 0,6 Mdh) et l'évolution des autres frais bancaires de 28,1%.

- Evolution des commissions perçues de 0,65% et ce suite à l'appréciation des frais de dossier de 17%, la hausse des frais annexes sur crédit (+2,3 Mdh) et des pénalités sur impayé de 73,4%.

L'évolution des commissions perçues des partenaires de SOFAC sur la période se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
ABB	23 331	27 005	22 861	16%	-15%
CIH	12 322	18 082	15 810	47%	-13%
Total	35 653	45 088	38 671	26%	-14%

Source : SOFAC

III.4. Le produit net bancaire

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Marge d'intérêt	249 905	265 666	300 301	6,31%	13,04%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	16 789	14 939	27 205	-11,02%	82,11%
Marge sur commissions	67 890	87 845	87 385	29,39%	-0,52%
Résultat des opérations de marché	-541	-1 045	-3 207	-93,16%	<-100%
Divers autres produits bancaires	30 382	36 977	39 576	21,71%	7,03%
Divers autres charges bancaires	1	-	-	NA	NA
Produit Net Bancaire	364 424	404 383	451 261	10,96%	11,59%
Marge d'intérêt / PNB	68,58%	65,70%	66,55%	-2,88 Pts	-0,85 Pt
Marge d'intérêt / Encours brut moyen	4,68%	4,41%	4,43%	-0,27 Pt	+0,02 Pt

Source : SOFAC

En 2018, le produit net bancaire a évolué de 11% pour s'arrêter à 404,3 Mdh contre 364,4 Mdh en 2017 expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 6% en passant de 250 Mdh en 2017 à 266 Mdh en 2018.
- La hausse de la marge sur commission de 29% entre 2017 et 2018.
- La baisse du résultat des opérations de marché de 93% (-1 Mdh en 2018 Vs -541 Kdh en 2017)
- Augmentation de 22% du poste « divers autres produits bancaire¹⁸ » à 37 Mdh contre 30 Mdh en 2017, et ce suite à l'accroissement de la commission assurance et des ristournes concessionnaires de, respectivement, 26% (+3,6Mdh) et 19.3% (+3,1 Mdh).

Le taux de marge d'intérêt sur PNB continue sur son trend baissier s'établissant à 65,7% en 2018 contre 68,58% en 2017 soit une régression de 2,88 pts générée par la hausse plus importante du Produit Net Bancaire (+10,96%) par rapport à la marge d'intérêt (+6,31%). Le taux de marge d'intérêt rapporté à l'encours brut moyen s'est établi à 4,41% en quasi-stagnation par rapport à 2017.

¹⁸ Le poste « autres produits bancaires » enregistre principalement les ristournes sur les factures LOA, reversées par les concessionnaires automobiles dans le cadre de partenariat sur des offres commerciales conjointes.

Au 31 décembre 2019, le Produit Net Bancaire de SOFAC est passé de 404,3 Mdh à 451,3 Mdh soit une évolution positive de 11,59% expliquée notamment par :

- La hausse significative du poste « résultat des opérations de crédit-bail et de location » qui est passé de 14,9 Mdh à 27,2 Mdh,
- L'augmentation de la marge d'intérêt qui ressort à 300,3 Mdh, en évolution de 13,04% ;
- La hausse du poste « divers autres produits bancaires » de 7,03% à 39,6 Mdh lié à la hausse des dividendes émanant de SOFASSUR, ainsi que les ristournes émanant des concessionnaires automobiles, et qui sont les principales rubriques qui sont logées dans ce poste ;

En 2019, La marge d'intérêt sur PNB ressort à 66,55% en légère baisse de 0,85 pt par rapport à l'année précédente où ce taux s'est établi à 65,70%. Cette diminution est la résultante de la hausse plus importante du Produit Net Bancaire en volumes (+46,9 Mdh), par rapport à la marge d'intérêt (+34,6Mdh). Le taux de marge d'intérêt rapporté à l'encours brut moyen a connu une légère augmentation de 0,02 point entre 2019 et 2018 s'établissant ainsi à 4,43% contre 4,41%.

III.5. Les charges générales d'exploitation

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Charges de personnel	74 859	87 774	89 195	17,25%	1,62%
Impôts et taxes	1 404	1 622	1 561	15,53%	-3,76%
Charges externes*	72 672	88 285	101 632	21,48%	15,12%
Autres charges générales d'exploitation	595	2 057	1 999	>100%	-2,82%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 866	9 833	8 913	25,01%	-9,36%
Charges générales d'exploitation (1)	157 396	189 569	203 300	20,44%	7,24%
Encours brut moyen (2)	5 341 561	6 021 414	6 782 116	12,73%	12,63%
Coût d'exploitation (1)/(2)	2,95%	3,15%	3,00%	+0,2 Pt	-0,15 Pt

(*) Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

En 2018, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 20,44% pour s'arrêter à 189,6 Mdh tirées par :

- la hausse des charges du personnel de 17,25% à 87,8 Mdh sous l'effet combiné de l'évolution de l'effectif qui passe de 307 à 324 personnes et de l'augmentation des salaires du personnel prévu par l'accord USIB/GPBM ;
- l'appréciation des charges externes de 21,48% à 88,3 Mdh est liée d'une part, à la hausse des commissions apporteurs de 30,1% entre 2017 et 2018 engendré par l'évolution des commissions vendeurs de 38,3% suite à l'augmentation de la production commissionnée et d'une autre part, l'accroissement des charges liées aux frais de dossiers LOA exceptionnelles du salon automobile ;
- l'augmentation de dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 25% à 9,8 Mdh suite à la fin de l'amortissement du siège et de l'agence de Rabat.

En 2019, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 7,24% pour s'établir à 203,3 Mdh tirées par :

- la hausse des charges de personnel de 1,62% à 89,2 Mdh en lien avec l'évolution de la rémunération de l'effectif de SOFAC malgré la légère baisse de l'effectif de 347 à 344.

- l'augmentation des charges externes de 15,12%, à 101,6 Mdh due principalement à une hausse des commissions apporteurs de 4,7 Mdh résultat de l'évolution des commissions vendeurs de 17,3% suite à l'augmentation de la production commissionnée de 9,8%.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Produit Net Bancaire (1)	364 424	404 383	451 261	10,96%	11,59%
Charges générales d'exploitation (2)	157 396	189 569	203 300	20,44%	7,24%
Encours brut comptable	5 606 389	6 436 437	7 127 795	14,81%	10,74%
Résultat courant (3)	149 606	173 870	187 149	16,22%	7,64%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	43%	47%	45%	+4 Pts	- 2 Pts
Marge d'exploitation (3)/(1)	41%	43%	41%	+2 Pts	-2 Pts
Coût d'exploitation (Charges générales d'exploitation/encours brut)	2,81%	2,95%	2,85%	0,14 Pt	-0,1 Pt

Source : SOFAC

En 2018, le coefficient d'exploitation ressort à 47% soit une hausse de 4 points par rapport à 2017, En raison d'une plus importante hausse des charges générales d'exploitation par rapport au PNB.

Le coût d'exploitation s'est établi en 2018 à 2,95%, soit en légère hausse de 14 points de base par rapport à l'année 2017.

En 2019, le coefficient d'exploitation affiche une baisse par rapport à 2018 de 2 points et s'arrête à 45% (vs 47% en 2018) en raison d'une hausse du PNB plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation.

Le coût d'exploitation pour sa part, s'est établi en 2019 à 2,85%, soit en diminution par rapport à l'année précédente (-0,01 pt), sous l'effet de la hausse simultanée des charges générales d'exploitation (+7,24%) et de l'encours brut (+10,74%).

III.6. Le résultat brut d'exploitation

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Produit Net Bancaire	364 424	404 383	451 261	10,96%	11,59%
Produit net non Bancaire	252	-	-	NA	NA
Charges générales d'exploitation	157 396	189 569	203 300	20,44%	7,24%
Résultat Brut d'Exploitation	207 280	214 814	247 961	3,63%	15,43%

Source : SOFAC

En 2018, le Résultat Brut d'exploitation atteint 215 Mdh contre 207 Mdh soit une augmentation de 3,63%. Cette augmentation est expliquée par la hausse de 11% du produit net bancaire (404 Mdh en 2018) couplée à une hausse de 20% des charges générales d'exploitation (189,5 Mdh en 2018).

En 2019, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 248 Mdh contre 214,8 Mdh en 2018 soit une évolution de 15,43%. Cette évolution s'explique par la hausse de 11,59% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 7,24%.

III.7. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	91 820	77 424	141 148	-15,68%	82,31%
Dotations aux provisions pour Immobilisation en crédit-bail et en location	2 006	2 177	387	8,52%	-82,22%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	93 826	79 601	141 535	-15,16%	77,81%
Reprises de provisions- créances sur la clientèle	82 965	57 412	83 923	-30,80%	46,18%
Reprises de provisions pour Immobilisations en crédit-bail et location	5 771	1 206	9 754	-79,10%	>100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	88 736	58 618	93 677	-33,94%	59,81%
Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance	5 090	20 983	47 858	>100%	>100%
Provisions pour risque de change	92	-	-	<-100%	NA
Provisions pour autre risques et charges	5 661	18 176	3 004	>100%	-83,47%
Autres dotations aux provisions	5 928	18 231	3 007	>100%	-83,51%
Reprises de provisions pour risques de change	92	-	-	<-100%	NA
Reprise de provisions pour autres risques et charges	3 885	17 653	2 049	>100%	-88,39%
Autres reprises de provisions	3 977	17 653	2 052	>100%	-88,38%
Autres dotations nettes	1 952	578	955	-70,39%	65,22%
Pertes sur créances irrécouvrables	59 252	27 359	17 580	-53,83%	-35,74%
Récupérations sur créances amorties	8 619	7 978	5 841	-7,44%	-26,79%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	50 633	19 381	11 739	-61,72%	-39,43%

Source : SOFAC

En 2018, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une augmentation s'établissant à 21 Mdh vs 5 Mdh au titre de l'exercice précédent, expliqué par : (i) la baisse des dotations aux provisions en lien avec la baisse du taux de contentieux et (ii) une baisse plus prononcée des reprises suite à une meilleure gestion des impayés et une amélioration du portefeuille de crédits portés par SOFAC.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établit en 2018, à 19,4 Mdh contre 50,6 Mdh en 2017, en baisse de 61,72% sur la période. Son évolution reflète la diminution des pertes sur créances irrécouvrables, qui passent de 59,3 Mdh en 2017 à 27,4 Mdh en 2018 et ce, grâce à la mise en place d'un nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) pour leurs parts ont diminué de 70% pour atteindre 578 Kdh vs 2 Mdh une année auparavant. A noter qu'en 2018, SOFAC a constaté une provision pour autre risques et charges pour un montant de 18 MDh dans une approche prudente d'accompagnement de son plan de développement stratégique. Cette provision est contrebalancée par une reprise d'un montant équivalent sur des risques devenus sans objet.

En 2019, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance ont significativement augmenté pour atteindre 47,9 Mdh essentiellement sous l'effet de :

- l'augmentation des reprises sur créance de la clientèle à 83,9 Mdh (+ 46,18%) dont, essentiellement,

les clients salariés de 55,2% à 17,82 Mdh et professionnels de 8,1% à 10,31 Mdh.

- hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (77,81%) portant sur les clients salariés de 66,4% à 27,84 Mdh et professionnels de 50,3% à 21,57 Mdh.

Les pertes sur créances irrécouvrables ont régressé en 2019, de 39,43% à 11,7 Mdh contre 19,4 Mdh une année auparavant en raison de la baisse des deux composantes pertes sur créances irrécouvrables et la récupération sur créances amorties de respectivement, 35,74% et 26,79%. Cette diminution s'explique par l'effort de recouvrement de SOFAC ainsi qu'au nouveau système d'information, dédié au recouvrement mis en place en 2018.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) ont augmenté de 65,22% à 0,9 Mdh, avec une dotation pour risques et charges de 3 004 Mdh (-83,47%).

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Crédits Non Affectés	23 323	20 762	31 451	-10,98%	51,48%
<i>Fonctionnaires</i>	6 682	7 055	3 276	5,58%	-53,56%
<i>Conventions</i>	8 997	6 365	7 973	-29,25%	25,26%
<i>Bancaires</i>	7 644	7 342	20 202	-3,95%	>100%
Crédit Affecté	32 400	19 602	28 146	-39,50%	43,59%
<i>Auto classique</i>	30 511	18 172	27 146	-40,44%	49,38%
<i>LOA</i>	1 888	1 430	1 001	-24,26%	-30,00%
Coût du risque (1)	55 723	40 364	59 597	-27,56%	47,65%
Encours brut (2)	5 606 389	6 436 437	7 127 795	14,81%	10,74%
Taux du coût du risque (1)/(2)	0,99%	0,63%	0,84%	- 0,37 Pt	0,21 Pt

Source : SOFAC

En 2018, le coût du risque continue son trend baissier en s'établissant à 40,4 Mdh soit une diminution de 27,56% par rapport à l'année précédente sous l'effet de :

- La baisse du coût du risque des crédits non affectés de 10,98% essentiellement due à la baisse du coût du risque des clients conventionnés de 9 Mdh en 2017 à 6,4 Mdh en 2018 ;
- La régression du coût du risque des crédits affectés de 39,5% suite à l'importante baisse du coût du risque des crédits auto classique de 30,5 Mdh en 2017 à 18,2 Mdh en 2018.

Le taux du coût du risque continue son trend baissier s'établissant ainsi à 0,63%, en baisse de 0,37 point par rapport à 2017 suite à la baisse du coût du risque (-27,56%) contre une hausse de l'encours brut (+14,81%).

Au titre de l'année 2019, le coût du risque se situe à 59,6 Mdh, en augmentation de 48,29% par rapport à 2018 sous l'effet de :

- La hausse du coût du risque des crédits non affectés de 51,48% suite à l'importante évolution du coût du risque des clients bancaires de 7,3 Mdh en 2018 à 20,2 Mdh en 2019 ;
- L'augmentation du coût du risque des crédits affectés de 43,59% en lien avec l'évolution du coût du risque des crédits auto-classique de 18,2 Mdh en 2018 à 27,2 Mdh en 2019.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 0,84% au cours de cette année, contre 0,63% en 2018 sous l'effet d'une plus importante hausse du coût du risque (+48,29%) par rapport à l'évolution de l'encours brut (+10,74%).

III.8. Le résultat net

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Résultat courant	149 606	173 870	187 149	16,22%	7,64%
Produits non courants	894	2 817	1 274	>100%	-54,77%
Charges non courantes	24 235	10 486	5 431	-56,73%	-48,21%
Résultat non courant	-23 341	-7 669	-4 157	67,14%	45,79%
Résultat avant impôt	126 265	166 202	182 992	31,63%	10,10%
Impôts sur les résultats	44 936	60 961	64 201	35,66%	5,31%
Résultat Net de l'exercice	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%
Bénéfices distribués	50 232	53 671	69 455	6,85%	29,41%
Autofinancement	38 710	61 402	57 764	58,62%	-5,92%

Source : SOFAC

Le résultat net de l'exercice 2018 s'établit à 105,2 Mdh contre 81,3 Mdh, en hausse de 29,4%, sous l'effet combiné de :

- La hausse de 16,22% du résultat courant, qui passe de 149,6 Mdh en 2017 à 173,9 Mdh en 2018;
- L'amélioration du résultat non courant, qui passe de -23,3 Mdh en 2017 à -7,7 Mdh en 2018. en lien avec la baisse des pertes nettes sur créances irrécouvrable en 2018 et tenant compte du contrôle fiscal survenu l'année précédente.

A fin 2018, l'autofinancement s'établit à 61,4 Mdh contre 38,7 Mdh en 2017 malgré une distribution de dividendes en hausse de 6,85% à 53,7 Mdh contre 50,2 Mdh en 2017.

Au 31 décembre 2019, le résultat courant est en évolution de 7,64%, à 187,1 Mdh couplée à une amélioration du résultat non courant à -4,2 Mdh due à la constatation des charges non courantes, liées aux opérations d'assainissement des comptes des autres actifs, cette variation est liée au caractère non courant de l'opération.

Le résultat net ressort ainsi à 118,8 Mdh en 2019 contre 105,2 Mdh en 2018 soit une évolution positive de 12,87%.

Les bénéfices distribués en 2019 s'élèvent à 69,5 Mdh (en croissance de 29,41% par rapport à 2018). De ce fait, au titre de l'exercice 2019, l'autofinancement s'établit à 57,8 Mdh en baisse de 5,92%.

IV. Analyse du bilan

IV.1. Actif du bilan

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	7 403	4 215	1 134	-43,06%	-73,10%
Créances sur les établissements de crédit	3 485	4 281	422	22,84%	-90,14%
A vue	-	1 633	422	>100%	-74,16%
A terme	3 485	2 648	-	-24,02%	NA
Créances sur la clientèle	3 092 168	3 393 863	3 815 136	9,76%	12,41%
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 983 814	3 271 962	3 669 036	9,66%	12,14%
Crédits à l'équipement	-	-	-	NA	NA
Crédits immobiliers	-	-	-	NA	NA
Autres crédits	108 354	121 901	146 101	12,50%	19,85%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	NA	NA
Titres de transaction et de placement	-	199 961	399 960	NA	>100%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance	-	199 961	399 960	NA	>100%
Titres de propriété	-	-	-	NA	NA
Autres actifs	313 239	248 681	291 497	-20,61%	17,22%
Titres d'investissement	-	-	-	NA	NA
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance	-	-	-	NA	NA
Titres de participation et emplois assimilés	100	100	2 100	NA	>100%
Créances subordonnées	-	-	-	NA	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 125 199	2 631 522	2 853 359	23,82%	8,43%
Immobilisations incorporelles	20 774	31 725	26 547	52,71%	-16,32%
Immobilisations corporelles	21 801	21 341	36 903	-2,11%	72,92%
Total Actif	5 584 169	6 535 689	7 427 058	17,04%	13,64%

Source : SOFAC

Sur la période, le total bilan de SOFAC est en progression de 15,33% sous l'effet de la hausse des créances clients de 11,08% et le haussement en valeur des immobilisations données en crédit-bail et en location de 15,87%.

a. Créances sur la clientèle

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Créances nettes sur la clientèle	3 092 168	3 393 863	3 815 136	9,76%	12,41%
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 983 814	3 271 962	3 669 036	9,66%	12,14%
Crédits à l'équipement	-	-	-	NA	NA
Crédits immobiliers	-	-	-	NA	NA
Autres crédits	108 354	121 901	146 101	12,50%	19,85%
% du total bilan	55,37%	51,93%	51,37%	-3,44 Pts	-0,56 Pt

Source : SOFAC

En 2018, les créances sur la clientèle continuent sur leur trend haussier en augmentant de 9,76% pour s'arrêter à 3 394 Mdh contre 3 092 Mdh en 2017. Cette progression est portée essentiellement par la progression de 9,66% des crédits de trésorerie à la consommation en lien avec l'accroissement de la production de SOFAC.

En 2019, les créances sur la clientèle ont augmenté de 12,41% pour atteindre 3 815 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de 12,14% entre 2018 et 2019 des crédits de trésorerie et à la consommation. Cette évolution est en corrélation avec l'évolution de l'activité clientèle de SOFAC (hausse de l'encours automobile de 12% vs 2018) matérialisée par l'amélioration de la production sur la période.

b. Evolution des créances en souffrances

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Créances nettes sur la clientèle	3 092 168	3 393 863	3 815 136	9,76%	12,41%
Provisions sur créances en souffrances ¹⁹	379 001	400 059	457 675	5,56%	14,40%
Créances brutes sur la clientèle	3 471 168	3 793 922	4 272 811	9,30%	12,62%
Dont créances en souffrance brutes	463 173	495 880	603 776	7,06%	21,76%
Garanties reçues	54 820	67 598	116 525	23,31%	72,38%
Créances en souffrances hors des garanties	408 353	428 282	487 251	4,88%	13,77%
Taux de contentieux *	13,34%	13,07%	14,13%	-0,24 Pts	1,06 Pt
Taux de couverture **	81,83%	80,68%	75,80%	-1,15 Pts	- 4,88 Pts

* Créances en souffrance/Créances brutes sur la clientèle

** Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance

Source : SOFAC

En 2018, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 394 Mdh contre 3 092 Mdh en 2017 soit une augmentation de 9,76% portée essentiellement par la hausse de l'automobile de 10% vis-à-vis de l'exercice 2017.

Le taux de contentieux baisse de 0,24 point pour s'établir à 13,07% et le taux de couverture diminue en passant de 81,83% à 80,68% soit 1,15 Points de moins entre 2017 et 2018.

A fin décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 815 Mdh contre 3 394 Mdh une année auparavant soit une évolution de 12,41%. Les créances brutes sur la clientèle s'élèvent à 4 272,8 Mdh (vs. 3 794 Mdh en 2018) soit une augmentation de 12,62%. Cette évolution est en lien avec la diversification des produits de SOFAC.

Le taux de contentieux est en hausse de 1,06 point pour s'établir à 14,13% et le taux de couverture en baisse

¹⁹ Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

passé de 80,68% en 2018 à 75,8% en 2019.

Le détail des créances en souffrance brutes durant les trois derniers exercices se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Crédit-bail	18 749	13 473	4 247	-28,14%	-68,48%
Créances en souffrance	463 173	495 880	603 776	7,06%	21,76%
Pré-douteux	69 524	83 539	97 457	20,16%	16,66%
Douteux	15 333	14 692	12 402	-4,18%	-15,59%
Compromises	378 316	397 649	493 917	1,17%	24,21%
<i>Hors agios réservés</i>	<i>427 378</i>	<i>381 285</i>	<i>480 917</i>	<i>-10,79%</i>	<i>26,13%</i>

Source : SOFAC

En 2018, les créances en souffrances ont progressé de 7,06% pour s'établir à 495,9 Mdh contre 463,2 Mdh en 2017. A noter que 80,2% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 397,7 Mdh.

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh l'année précédente. A noter que 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

c. Immobilisations données en crédit-bail et en location

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location	3 030 805	3 637 410	4 034 977	20,01%	10,93%
Cumul amortissements	890 548	994 246	1 178 901	11,64%	18,57%
Cumul provisions	15 058	11 330	2 717	-24,76%	-76,02%
Immobilisations nettes données en crédit-bail et en location	2 125 198	2 631 522	2 853 359	23,82%	8,43%
<i>% du total bilan</i>	<i>38,06%</i>	<i>40,26%</i>	<i>38,42%</i>	<i>-2,2 Pts</i>	<i>-1,84 Pt</i>
Créances en souffrance brut	18 749	13 473	4 247	-28,14%	-68,48%
Taux de contentieux sur les Immobilisations données en crédit-bail et en location*	0,62%	0,37%	0,11%	-0,25 Pt	-0,26 Pt

* Créances en souffrance brutes / immobilisation brutes données en crédit-bail

Source : SOFAC

Les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location correspondent chez SOFAC aux crédits LOA destinés principalement à l'acquisition de véhicules.

En 2018, les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location ont augmentées de 24% pour atteindre 2 631,5 Mdh contre 2 125 Mdh une année auparavant.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location poursuit son trend baissier en se stabilisant à 0,37%.

La baisse du taux de contentieux traduit la bonne gestion par SOFAC des dossiers de crédits octroyés notamment en matière d'étude préalable de dossiers, ainsi que l'effort de recouvrement consenti (Une évolution respective en 2017 et 2018 de + 13,8% et + 7,9% sur le recouvrement de dossier de LOA).

A fin 2019, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont affiché une hausse de 8,43% pour atteindre 2 853 Mdh contre 2 632 Mdh en 2018.

Le taux de contentieux sur les immobilisations données en crédit-bail et en location a connu une légère baisse (-0,26 pt) et s'arrête à 0,11%.

d. Autres postes d'actifs

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	7 403	4 215	1 134	-43,06%	-73,10%
<i>% du total bilan</i>	<i>0,13%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,07 Pt</i>	<i>-0,04 Pt</i>
Créances sur les établissements de crédit	3 485	4 281	422	22,84%	-90,14%
<i>% du total bilan</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,07%</i>	<i>0,01%</i>	<i>+0,01 Pt</i>	<i>-0,06 Pt</i>
Titres de transaction et de placement	-	199 961	399 960	>100%	>100%
<i>% du total bilan</i>	<i>-</i>	<i>3,06%</i>	<i>5,39%</i>	<i>NA</i>	<i>+2,33 Pts</i>
Autres actifs	313 239	248 681	291 497	-20,61%	17,22%
<i>% du total bilan</i>	<i>5,61%</i>	<i>3,80%</i>	<i>3,92%</i>	<i>+1,81 Pt</i>	<i>0,12 Pt</i>
Titres d'investissement	-	-	-	NA	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>
Titres de participation et emplois assimilés	100	100	2 100	NA	>100%
<i>% du total bilan</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,03%</i>	<i>NA</i>	<i>+0,03 Pt</i>
Immobilisations incorporelles	20 774	31 725	26 547	52,71%	-16,32%
<i>% du total bilan</i>	<i>0,37%</i>	<i>0,49%</i>	<i>0,36%</i>	<i>- 0,12 Pt</i>	<i>-0,13 Pt</i>
Immobilisations corporelles	21 801	21 341	36 903	-2,11%	72,92%
<i>% du total bilan</i>	<i>0,39%</i>	<i>0,33%</i>	<i>0,50%</i>	<i>-0,06 Pt</i>	<i>+0,17 Pt</i>
Total autres postes d'actifs	366 802	510 304	758 563	39,12%	48,65%
<i>% du total bilan</i>	<i>6,57%</i>	<i>7,81%</i>	<i>10,21%</i>	<i>+1,24 Pt</i>	<i>+2,4 Pts</i>

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2018, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 510,3 Mdh contre 366,8 Mdh en 2017 soit une évolution de 28,28% sous l'effet de :

- La diminution du poste « autres actifs » de 20,61% à 248,7 Mdh contre 313,2 Mdh en 2017 justifiée par la baisse en valeur de la TVA demandée en remboursement et la TVA récupérable.
- La baisse significative du poste « immobilisations incorporelles » de 52,71% pour atteindre 31,7 Mdh en 2018 contre 20,8 Mdh en 2017 suite à la hausse enregistrée des logiciels informatiques en cours qui sont passés de 2 331,9 Kdh en 2017 à 5 694,7 Kdh en 2018 soit un accroissement de 144,2%.
- La régression de 43,06% du poste « Valeurs en caisse, banques centrales, services des chèques postaux » qui passe de 2,7 Mdh à 7,4 Mdh ;
- La baisse du poste « Créances sur les établissements de crédit » à 4,3Mdh en 2018 contre 3,4 Mdh en 2017 marquant ainsi une diminution de 22,84%.
- La forte hausse (>100%) du poste « titres de transactions et de placement » qui s'est établi à 200

Mdh, et qui correspond aux titres de créances empruntés dans le cadre des opérations de prêt emprunt de titres dont le solde s'est établi à hauteur de 199 961,13 KDH en 2018.

- La hausse significative du poste « titres de participation et emplois assimilés » en lien avec la création de la filiale de titrisation et détenu à 99,97% par SOFAC « SOFAC STRUCTURED FINANCE » dont le capital social s'est établi à 2 Mdh.

En 2019, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 759 Mdh contre 510,3 Mdh en 2018 soit une évolution de 48,65% en raison de l'évolution du poste « Titres de participation et de transaction » qui s'est établi à 400 Mdh en 2019 contre 200 Mdh en 2018 expliqué par la conclusion d'une opération de prêt-emprunt de titre d'un montant de 200 Mdh

IV.2. Passif du Bilan

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	-	-	-	NA	NA
Dettes envers les établissements de crédit	1 576 938	1 513 120	1 342 815	-4,05%	-11,26%
A vue	109 641	78 681	171 988	-28,24%	>100%
A terme	1 467 297	1 434 439	1 170 827	-2,24%	-18,38%
Dépôts de la clientèle	1 420 396	1 775 701	1 773 462	25,01%	-0,13%
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	NA	NA
Comptes d'épargne	-	-	-	NA	NA
Dépôts à terme	-	-	-	NA	NA
Autres comptes créditeurs	1 420 396	1 775 701	1 773 462	25,01%	-0,13%
Titres de créances émis	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
Titres de créance négociables émis	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
Emprunts obligataires émis	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance émis	-	-	-	NA	NA
Autres passifs	249 323	518 991	852 659	>100%	64,29%
Provisions pour risques et charges	34 581	35 149	36 104	1,64%	2,72%
Provisions réglementées	-	-	-	NA	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	NA	NA
Dettes subordonnées	136 890	130 000	130 000	-5,03%	0,00%
Ecarts de réévaluation	-	-	-	NA	NA
Réserves et primes liées au capital	175 180	175 180	175 180	0,00%	0,00%
Capital	193 200	193 200	193 200	0,00%	0,00%
Actionnaires, capital non versé	-	-	-	NA	NA
Report à nouveau	51 226	78 883	114 668	53,99%	45,36%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	NA	NA
Résultat net de l'exercice	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%
Total Passif	5 584 169	6 535 689	7 427 058	17,04%	13,64%

Source : SOFAC

A fin 2018, l'accroissement du passif est corollaire à :

- l'augmentation des autres passifs de 108,16% s'établissant ainsi à 519 Mdh en 2018 contre 249,3 en 2017.
- la progression des dépôts de la clientèle à 1 775,7 Mdh contre 1 420,4 Mdh l'année précédente, soit une évolution de 25%.

Au titre de l'exercice 2019, l'accroissement du passif est dû principalement à :

- l'augmentation des titres de créances émis de 33,82%, s'établissant ainsi à 2 690 Mdh en 2019 contre 2 010,2 Mdh en 2018.
- La hausse de 64,29% des autres passifs pour s'établir à 852,7 Mdh vs 519 Mdh en 2018 ;

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dettes envers les établissements de crédit	1 576 938	1 513 120	1 342 815	-4,05%	-11,26%
A vue	109 641	78 681	171 988	-28,24%	118,59%
A terme	1 467 297	1 434 439	1 170 827	-2,24%	-18,38%
<i>% du total bilan</i>	<i>28,24%</i>	<i>23,15%</i>	<i>18,08%</i>	<i>-5,09 Pts</i>	<i>-5,07 Pts</i>

Source : SOFAC

A fin 2018, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 1 513 Mdh soit une régression de 4,05% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est en particulier imputable aux dettes à terme (95% du total des dettes envers les établissements de crédits), qui chutent de 2,24% sur la période, passant de 1 467 Mdh en 2017 à 1 434 Mdh en 2018, qui s'explique par le fait que les emprunts bancaires ont été remplacés par les BSF, en raison de conditions de marché favorables.

A fin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 11,26% pour s'établir à 1 343 Mdh contre 1 513 Mdh, en raison de la substitution de SOFAC des opérations de financement classiques par des alternatives de financement jugés moins couteuses et lui permettant de profiter des opportunités de taux.

Les dettes à terme baissent de 18,38% à 1 171 Mdh contre 1 434,4 Mdh couplée à une hausse des dettes à vue atteignant 172 Mdh contre 79 Mdh en 2018. les dettes à terme représentent 87,2% du total des dettes envers les établissements de crédits.

b. Dépôts de la clientèle

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dépôts de la clientèle	1 420 396	1 775 701	1 773 462	25,01%	-0,13%
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	NA	NA
Comptes d'épargne	-	-	-	NA	NA
Dépôts à terme	-	-	-	NA	NA
Autres comptes créditeurs	1 420 396	1 775 701	1 773 462	25,01%	-0,13%
<i>% du total bilan</i>	<i>25,44%</i>	<i>27,17%</i>	<i>23,88%</i>	<i>1,73 Pt</i>	<i>-3,29 Pts</i>

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent aux dépôts de garantie reçus des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

En 2018, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 25,% à 1 775,7 Mdh contre 1 420 Mdh une année auparavant en lien avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

En 2019, les dépôts de la clientèle ont connu une quasi-stagnation (-0,13%) à 1 773,5 Mdh contre 1 775,6 Mdh une année auparavant en corrélation avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

c. Titres de créances émis

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Titres de créances émis	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
Titres de créance négociables émis	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
Emprunts obligataires émis	-	-	-	NA	NA
Autres titres de créance émis	-	-	-	NA	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>29,82%</i>	<i>30,76%</i>	<i>36,22%</i>	<i>0,94 Pt</i>	<i>+5,46 Pts</i>

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond principalement à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis par SOFAC.

En 2018, les titres et créances émis ont augmenté pour s'établir à 2 010 Mdh contre 1 665 Mdh en 2017 suite à l'effet combiné (i) de 5 nouvelles émissions de BSF ayant eu lieu en 2018 d'un montant total de 600 Mdh et (ii) du remboursement de deux émissions de BSF émises arrivées à échéance d'un montant total de 211 Mdh.

En 2019, les titres et créances émis ont connu une augmentation de 33,82% à 2 690,2 Mdh contre 2 010,2 Mdh en 2018. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- 6 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2019 pour 1 190 Mdh ;
- Remboursement annuel de 3 émissions pour 124,7 Mdh ;
- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 222,8 Mdh .

d. Capitaux propres

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Réserves et primes liées au capital	175 180	175 180	175 180	-	-
Capital	193 200	193 200	193 200	-	-
Report à nouveau	51 226	78 883	114 668	53,99%	45,36%
Résultat net de l'exercice	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%
Capitaux propres	500 934	552 504	601 838	10,29%	8,93%
% du total bilan	8,97%	8,45%	8,10%	-0,52 Pt	-0,35 Pt

Source : SOFAC

En 2018, les capitaux propres se sont établis à 552,5 Mdh avec une hausse de 10,29% par rapport à l'année précédente issue notamment de la hausse du report à nouveau et du résultat net de respectivement 54% et 29,4%

A fin 2019, les capitaux propres enregistrent une hausse de 8,93% à 601,8 Mdh, issue principalement de la hausse du report à nouveau de 45,36%, qui atteint 114,7 Mdh.

e. Dettes Subordonnées

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dettes Subordonnées	136 890	130 000	130 000	-5,03%	-
% du total bilan	2,45%	1,99%	1,75%	-0,46 Pt	-0,24 Pt

Source : SOFAC

En 2018, les dettes subordonnées constituent 2% du total bilan de SOFAC et sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015, et dont l'encours s'élève à 130 MDh.

En 2019, les dettes subordonnées constituent 1,75% du total bilan de SOFAC, et s'établissent à 130 Mdh.

f. Autres passifs

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
% du total bilan	-	-	-	-	-
Autres passifs	249 323	518 991	852 659	>100%	64,29%
% du total bilan	4,46%	7,94%	11,48%	3,48 Pts	3,54 Pts
Provisions pour risques et charges	34 581	35 149	36 104	1,64%	2,72%
% du total bilan	0,62%	0,54%	0,49%	-0,08 Pt	-0,05 Pt

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

En 2018, le poste « autres passifs » a plus que doublé par rapport à l'année précédente pour s'établir à 519 Mdh, son poids dans le total bilan s'est apprécié de 3,5 points à 8%. ces autres passifs sont constitués, principalement, des dettes sur titres empruntés 200 Mdh²⁰, des dettes fournisseurs 37,4 Mdh, des charges à payer pour 22 Mdh, des dettes envers l'état (impôts et taxes) pour 100,7 MDH, des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 43,2 Mdh et dernièrement des autres créiteurs avec un montant global de 29,3 Mdh.

En 2019, les autres passifs représentent 11,48% du total bilan, avec une hausse de 64,29% pour s'établir à 853 Mdh contre 519 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués principalement, des dettes sur titres empruntés de 200 Mdh, des dettes fournisseurs de 57 Mdh²¹, des dettes envers l'Etat pour 104,8 Mdh, et des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 33,1 Mdh.

20 Les dettes sur titres empruntés d'un montant de 200 Mdh correspondent à un prêt emprunt de titres acté par SOFAC dans l'objectif de profiter d'une part des taux d'intérêts bas qu'offre cette opération et d'une autre part permettre le remboursement des BSF arrivant à échéance.

21 Les dettes fournisseurs sont en hausse de 20 Mdh comparativement à l'exercice précédent, expliqué par la concrétisation de plusieurs investissements, principalement SI, en fin d'année, et dont le délai de paiement contractuel n'est pas dépassé.

V. Indicateurs financiers

V.1. Ressources de financement

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Dettes envers les établissements de crédit	1 576 938	1 513 120	1 342 815	-4,05%	-11,26%
% des ressources de financement	30,5%	25,86%	20,95%	-4,64 Pts	-4,91 Pts
Dépôt de garantie	1 420 396	1 775 701	1 773 462	25,01%	-0,13%
% des ressources de financement	27,51%	30,35%	27,67%	2,84 Pts	-2,68 Pts
Titres de créances émis	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
% des ressources de financement	32,25%	34,35%	41,98%	2,1 Pts	+7,63 Pts
Capitaux propres	500 934	552 504	601 839	10,29%	8,93%
% des ressources de financement	9,70%	9,44%	9,39%	-0,26 Pt	-0,05Pt
Ressources de financement	5 163 374	5 851 549	6 408 295	13,33%	9,51%

Source : SOFAC

En 2018, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 4,05% pour atteindre 1 513 Mdh. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 776 Mdh avec une amélioration de 25,01% par rapport à 2017.

Les capitaux propres de 2018 ont connu une hausse de 10,29% à 552,5 Mdh contre 501 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 5 851,5 Mdh contre 5 163 Mdh en 2017 soit une évolution de 13,33%.

En 2019, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 11,26% à 1 343 Mdh contre 1 513,1 Mdh une année auparavant. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 773 Mdh en quasi-stagnation par rapport à 2018.

Les capitaux propres ont progressé de 8,93% à 601,8 Mdh (Vs 552,5 Mdh en 2018). Les ressources de financement de SOFAC s'établissent ainsi à 6 408,3 Mdh en 2019 en progression de 9,51% par rapport à 2018.

V.2. Ratio de solvabilité

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Fonds propres admissibles ²² (1)	579 655	638 652	686 314	10%	7,46%
Encours pondérés (2)	4 088 672	4 567 527	5 302 747	12%	16,10%
Ratio de solvabilité*²³ (1)/(2)	14,18%	14%	12,94%	-0,2 Pt	-1,06 Pt

(*Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres admissibles et l'encours pondérés

Source : SOFAC

En 2018, le ratio de solvabilité de SOFAC est resté presque stable connaissant une légère diminution de 0,18 point pour s'établir à 14% en 2018 (Vs 14,18% en 2017) due à une augmentation plus importante de l'encours pondérés par rapport aux fonds propres admissibles de respectivement 12% et 10%.

En 2019, le ratio de solvabilité perd 1,06 point à 12,94%, une évolution issue de la légère hausse des fonds propres admissibles de 7,46%, conjuguée à une hausse plus importante de l'encours pondéré (+16,10%).

22 Les bases de calcul des fonds propres admissibles sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire 25/G/2006 tel que complétée par la circulaire 17/G/13.

23 Idem.

Le ratio "Tier 1"²⁴ est présenté ci-dessous pour la période 2017-2019 :

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Fonds propres de base* (1)	430 706	454 507	496 890	6%	9,33%
Total des actifs pondérés (2)	4 088 672	4 567 527	5 302 747	12%	16,10%
Ratio de fonds propres²⁵ (1)/(2)	10,53%	9,95%	9,37%	-0,58 Pt	-0,58 Pt

(*fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)

Source : SOFAC

Suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

SOFAC respecte les exigences en termes de ratio de solvabilité tel que défini par la circulaire 25/G/2006 complétée par les circulaires 17/G/13 et 2/W/16.

V.3. Rentabilité financière

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Résultat net (1)	81 328	105 241	118 790	29,40%	12,87%
Fonds propres	500 934	552 504	601 839	10,29%	8,93%
Fonds propres hors RN (2)	419 606	447 263	483 048	6,59%	8,00%
Total bilan (3)	5 584 169	6 535 689	7 427 058	17,04%	13,64%
ROE* (1)/(2)	19,38%	23,53%	24,59%	+4,15 Pts	+1,06 Pts
ROA**(1)/(3)	1,46%	1,61%	1,60%	0,15 Pt	-0,01 Pt

Source : SOFAC

En 2018, le ROE s'élève à 23,53% en hausse de 4,15 points par rapport à 2017, en raison d'une hausse plus importante du résultat par rapport aux capitaux propres au cours de l'exercice. Le ROA s'est quant à lui amélioré de 0,15 points à 1,61% contre 1,46% en 2017.

Au 31 décembre 2019, le ROE est de 24,59% en amélioration de 1,06 points par rapport à 2018 due à la hausse simultanée du résultat net et des fonds propres hors résultat net de respectivement, de 12,87% et 8,00% entre 2018 et 2019. Le ROA en quasi-stagnation (-0,01 Pt), s'est établi à 1,60% contre 1,61% en 2018.

V.4. Refinancement BSF

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Encours BSF (1)	1 665 107	2 010 224	2 690 179	20,73%	33,82%
Encours Brut* (2)	5 606 389	6 436 437	7 127 795	14,81%	10,74%
(1) / (2)	29,70%	31,23%	37,74%	1,53 Pt	+6,51 Pts

* Comptable : Créances clientèle et LOA

Source : SOFAC

En 2018, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'arrête à 31,23% soit une évolution de 1,53 pts.

24 Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels après application des déductions et des retraitements prudentiels.

25 Les bases de calcul du ratio de fonds propres sont conformes à celles retenues par Bank Al Maghrib dans la circulaire n°7/G/10 complétée par la circulaire 1/W/16.

En 2019, le ratio des encours BSF émis rapporté à l'encours des crédits distribués s'élève à 37,74% soit une évolution de 6,51 points.

V.5. Engagements hors bilan

En KDH	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Engagements de financement en faveur de la clientèle	39 547	100 193	37 664	>100%	-62,41%
Engagement de financement et de garantie donnés	39 547	100 193	37 664	>100%	-62,41%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	-	600 000	NA	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	-	520	2 975	NA	>100%
Engagement de financement et de garantie reçus	-	520	602 975	NA	>100%

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2018, les engagements de financement et de garantie donnés ont presque triplé pour s'arrêter à 100,2 Mdh contre 39,5 Mdh en 2017 résultant de l'augmentation significative des engagements irrévocables de LOA qui sont passés de 39,4 Mdh en 2017 à 99,6 Mdh en 2018.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

VI. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En KDH		2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	937 309	1 031 324	1 139 437	10,03%	10,48%
+	Récupérations sur créances amorties	8 619	7 978	5 841	-7,44%	-26,79%
+	Produits d'exploitation non bancaire perçue	894	2 817	1 274	>100%	-54,77%
-	Charges d'exploitation bancaire versées	586 885	644 536	709 016	9,82%	10,00%
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	24 235	10 486	5 431	-56,73%	-48,21%
-	Charges générales d'exploitation versées	149 530	179 736	194 387	20,20%	8,15%
-	Impôts sur les résultats versés	44 936	60 961	64 201	35,66%	5,31%
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges		141 236	146 399	173 517	3,66%	18,52%
(+/-) Variation des:						
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	2 872	-796	3 859	<-100%	584,80%
(+/-)	Créances sur la clientèle	-226 080	-350 037	-486 972	-54,83%	-39,12%
(+/-)	Titres de transaction et de placement	102	-199 961	-201 999	<-100%	-1,02%
(+/-)	Autres actifs	77 996	64 558	-42 816	>100%	<-100%
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	-362 486	-506 323	-221 837	-39,68%	56,19%
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	-481 179	-63 818	-170 305	86,74%	<-100%
(+/-)	Dépôts de la clientèle	303 854	355 305	-2 239	16,93%	<-100%
(+/-)	Titres de créances émis	721 212	345 117	679 955	-52,15%	97,02%
	Autres passifs	28 938	269 657	333 668	>100%	23,74%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation		-90 762	-86 298	-108 686	4,92%	-25,94%
III. Flux de trésoreries nets provenant des activités d'exploitation		50 474	60 101	64 831	19,07%	7,87%
+	Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	NA	NA
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	252	-	-	NA	NA
-	Acquisition d'immobilisations corp. et incorporelles	9 708	20 324	19 297	>100%	-5,05%
+	Intérêts perçus	-	-	-	NA	NA
+	Dividendes perçus	14 000	17 595	20 840	25,68%	18,44%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		4 544	-2 729	1 543	<-100%	156,54%
+	Emission de dettes subordonnées	-109	-	-	NA	NA
+	Emission d'actions	-	-	-	NA	NA
-	Intérêts versés	109	6 890	-	>100%	-100,00%
-	Dividendes versés	50 232	53 671	69 455	6,85%	29,41%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-50 341	-60 561	-69 455	-20,30%	-14,69%
Variation nette de la trésorerie		4 677	-3 189	-3 081	<-100%	3,39%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		2 727	7 403	4 214	>100%	-43,08%
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 403	4 214	1 133	-43,08%	-73,11%

Source : SOFAC

En 2018, les flux de trésorerie de SOFAC proviennent essentiellement du compte de produits et charges, ils se situent à 146,4 Mdh en augmentation de 3,66% en comparaison aux performances de l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du Produit Net Bancaire.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 60,1 Mdh en 2018 contre 50,5 Mdh

en 2017 principalement en raison du remboursement des dettes envers les établissements de crédit lié à l'émission de BSF.

Le budget alloué à l'investissement se situe à -2,7 Mdh en 2018, contre 4,5 Mdh en 2017 suite à l'importante hausse du poste « acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -60,6 Mdh en 2018 contre -50,3 Mdh en 2017 soit une baisse de 20,3%. Cette diminution est due à l'augmentation des intérêts et dividendes versés contre une absence d'émission de dette subordonnées et d'actions au cours de l'exercice.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2018, est de l'ordre de -3,2 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 4,2 Mdh contre 7,4 Mdh en 2017.

En 2019, Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 64,8 Mdh en 2019 contre 60,1 Mdh en 2018 principalement en raison de la hausse des titres de créances émis à 680 Mdh.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 1,5 Mdh contre -2,7 Mdh en 2018. Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 19,3 Mdh en 2019, contre 20,3 Mdh en 2018. Les dividendes perçus pour leur part se sont établis à 20,8 contre 17,6Mdh en 2018 soit une évolution de 18,44%.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires pour la troisième année consécutive et se situent à -69,5 Mdh contre -60,6 Mdh en 2018 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés et à l'absence d'émissions d'actions en 2019.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2019, est de l'ordre de -3,1 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,1 Mdh contre 4,2 Mdh en 2018.

PARTIE VII – SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE SOFAC

I. Principaux indicateurs de SOFAC

Les principaux indicateurs consolidés du groupe SOFAC sur la période se présentent comme suit :

KDH	2018	2019	Var 18/19
Produit net bancaire	419 361	463 262	10,47%
Résultat brut d'exploitation	230 578	259 747	12,65%
Résultat net consolidé	111 901	120 070	7,30%
Créances sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	12,41%
Taux de contentieux sur les créances sur la clientèle	13,07%	14,13%	1,06 pts

Source : SOFAC

L'analyse des principaux indicateurs consolidés du groupe SOFAC fait ressortir :

- Une augmentation du produit net bancaire consolidé de l'ordre de 10,47%, grâce à la baisse du taux de refinancement et de l'évolution de l'encours moyen ;
- Un résultat brut d'exploitation consolidé en hausse de 12,65% sur la période en lien avec la hausse du produit net bancaire ;
- Un résultat net consolidé en augmentation de 7,3% sur la période, compte tenu de l'évolution favorable de la marge sur intérêt de SOFAC et de la marge sur commission de SOFASSUR.
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 3 815 Mdh en 2019 contre 3 394 Mdh en 2018, conséquence du renforcement du niveau d'activité de SOFAC, avec une hausse du taux de contentieux à fin 2019 atteignant 14,13%.

Note de SOFAC sur les comptes consolidés 2018 :

SOFAC a procédé à fin 2019 à la première consolidation de ses comptes. Cette consolidation a été dictée par la création en juillet 2019 d'une filiale ayant pour objet, la réalisation d'opérations de titrisation. Cette filiale, détenue à 100% par SOFAC et dite « SOFAC STRUCTURED FINANCE », est consolidée par intégration globale.

De ce fait, les comptes consolidés de SOFAC sont quasi identiques à ses comptes sociaux moyennant les écritures de consolidation. Afin de permettre la comparabilité de ces comptes consolidés, la Société a produit des comptes consolidés pro forma au titre des exercices clos aux 31 décembre 2018. Celles-ci ont été établis par la Société et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

II. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SOFAC et ses filiales (Groupe SOFAC), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 649 724, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 120 070.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe SOFAC constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Casablanca, le 12 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Rachid Boumehraz
Associé

Coopers Audit Maroc SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

III. Périmètre de consolidation de SOFAC

Le périmètre de consolidation de SOFAC est constitué au 31 décembre 2019 de :

Société	Capital social (Kdh)	Activité	%	%	Méthode de consolidation
			de contrôle	d'intérêt	
SOFAC	193 200	Société de financement	100%	100%	<i>Etablissement consolidant</i>
SOFASSUR	100	Société de courtage en assurances	100%	100%	<i>Intégration Globale</i>
SOFAC STRUCTURED FINANCE	2 000	Société de gestion de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)	100%	100%	<i>Intégration Globale</i>

IV. Analyse de l'état des soldes de gestion

KDH	2018	2019	Var 18/19
Intérêts et produits assimilés	411 843	463 631	12,57%
Intérêts et charges assimilées	124 138	136 899	10,28%
Marge d'intérêt	287 705	326 732	13,56%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	NA
Commissions perçues	125 738	130 787	4,02%
Commissions servies	13 486	13 110	-2,79%
Marge sur commissions	112 252	117 677	4,83%
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	NA
Résultat des opérations sur titres de placement	22	83	>100%
Résultat des opérations de change	-	-	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	NA
Résultat des opérations de marché	22	83	>100%
Divers autres produits bancaire	19 382	18 771	-3,15%
Divers autres charges bancaires	-	-	NA
Produit Net Bancaire	419 361	463 262	10,47%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	NA
Autres produits d'exploitation non bancaires	4	0	-98,38%
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	NA
Charges générales d'exploitation	188 783	203 515	7,80%
Résultat Brut d'Exploitation	230 578	259 747	12,65%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	40 365	59 857	48,29%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	545	955	75,23%
Résultat courant	189 668	198 934	4,89%
Résultat non courant	-7 668	-4 205	45,16%
Impôts sur les résultats	70 099	74 659	6,51%
Résultat Net	111 901	120 070	7,30%

Source : SOFAC

IV.1. La marge d'intérêt

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Intérêts et produits assimilés (1)	411 843	463 631	12,57%
Intérêts et charges assimilées	124 138	136 899	10,28%
Marge d'intérêt (2)	287 705	326 732	13,56%
Taux de marge (2)/(1)	69,86%	70,47%	0,61 pt

Source : SOFAC

A fin 2019, la marge d'intérêt a progressé de 13,56% pour s'arrêter à 326,7 Mdh. Cette évolution est portée principalement par SOFAC, à hauteur de 99%, mais aussi par la variation positive de la marge réalisée par la filiale SOFASSUR profitant aussi, des effets de la dynamique commerciale.

L'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen consolidé sur la période se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Produits d'intérêt (1)	411 843	463 631	12,57%
Encours brut moyen clientèle (2)	NA*	6 723 114	NA
Taux de sortie fin de période (1)/(2)	NA	6,90%	NA
Charges d'intérêt (3)	124 138	136 899	10,28%
Dette moyenne (4)	NA	5 581 685	NA
Taux de refinancement fin de période (3)/(4)	NA	2,45%	NA
Marge d'intermédiation	NA	4,45%	NA

- *Produits d'intérêt = (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle).*
- *Encours brut moyen clientèle = (créances brutes sur la clientèle n + créances sur crédit-bail n + créances brutes sur la clientèle n-1 + créances sur crédit-bail n-1) / 2*
- *Charges d'intérêt = (intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titre de créances émis).*
- *Dettes moyenne = (Dettes envers les établissements de crédit n + dépôts de la clientèle n + titres de créances émis n + Dettes envers les établissements de crédit n-1 + dépôts de la clientèle n-1 + titres de créances émis n-1) / 2*

(*) Encours brut moyen indisponible pour l'année 2018 compte tenu de l'absence de comptes consolidés pour l'exercice 2017

Source : SOFAC

IV.2. La marge sur commissions

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Commissions perçues	125 738	130 787	4,02%
Commissions servies	13 486	13 110	-2,79%
Marge sur commissions	112 252	117 677	4,83%

Source : SOFAC

A fin 2019, la marge sur commission, tirée principalement par la performance de SOFASSUR, s'est établi à 117,7 Mdh contre 112,3 Mdh en 2018. Cette évolution est due à la hausse des commissions assurances de 18,4% (+3,2 Mdh) et des commissions production de 22,3% (+2,5 Mdh).

IV.3. Le produit net bancaire

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Marge d'intérêt	287 705	326 732	13,56%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	NA
Marge sur commissions	112 252	117 677	4,83%
Résultat des opérations de marché	22	83	>100%
Divers autres produits bancaires	19 382	18 771	-3,15%
Divers autres charges bancaires	-	-	NA
Produit Net Bancaire	419 361	463 262	10,47%
Marge d'intérêt / PNB	68,61%	70,53%	1,92 pts
Marge d'intérêt / Encours brut moyen	NA	4,86%	NA

Source : SOFAC

En 2019, le produit net bancaire a évolué de 10,47% pour s'arrêter à 463,3 Mdh contre 419,4 Mdh en 2018 expliqué par :

- L'évolution de la marge d'intérêt de 13,56% en passant de 326,7 Mdh en 2018 à 287,7 Mdh en 2019.
- La hausse de la marge sur commission de 4,83% entre 2018 et 2019.

Le taux de marge d'intérêt sur PNB s'est établi à 70,53% en 2019 contre 68,61% en 2018 soit une amélioration de 1,92 pts.

IV.4. Les charges générales d'exploitation

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Charges de personnel	88 653	91 107	2,77%
Impôts et taxes	1 626	1 567	-3,66%
Charges externes*	85 745	98 870	15,31%
Autres charges générales d'exploitation	2 057	2 034	-1,11%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 702	9 938	-7,14%
Charges générales d'exploitation (1)	188 783	203 515	7,80%

(*)Les charges externes comprennent les « Autres charges externes ».

Source : SOFAC

En 2019, les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 7,8% sur l'exercice pour s'établir à 203,5 Mdh . Cette évolution est principalement due à :

- la hausse des charges de personnel de 2,77% à 91,1 Mdh, en lien avec l'évolution de la rémunération de l'effectif de SOFAC malgré la légère baisse de celui-ci de 350 à 349.
- l'augmentation des charges externes de 15,31%, à 98,9 Mdh, due principalement à une hausse des commissions apporteurs de 4,7 Mdh, des frais de communication de 2,1 Mdh, et des charges d'entretien et maintenance de 1,5 Mdh.

L'évolution du coût et coefficient d'exploitation sur la période se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Produit Net Bancaire (1)	419 361	463 262	10,47%
Charges générales d'exploitation (2)	188 783	203 515	7,80%
Encours brut moyen (4)	NA	6 723 114	NA
Résultat courant (3)	189 668	198 934	4,88%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	45,02%	43,93%	-1,09 pts
Marge d'exploitation (3)/(1)	45,23%	42,94%	-2,29 pts
Coût d'exploitation (2)/(4)	NA	3,03%	NA

Source : SOFAC

En 2019, le coefficient d'exploitation ressort à 43,93% soit une baisse de 1,09 points par rapport à 2018, En raison d'une plus importante hausse du PNB consolidé (+10,47%) par rapport aux charges générales d'exploitation consolidés (+7,80%).

Le coût d'exploitation s'est établi en 2019 à 3,03%.

IV.5. Le résultat brut d'exploitation

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Produit Net Bancaire	419 361	463262	10,47%
Produit net non Bancaire	4	-	NA
Charges générales d'exploitation	188 783	203 515	7,80%
Résultat Brut d'Exploitation	230 578	259 747	12,65%

Source : SOFAC

En 2019, le résultat brut consolidé du groupe SOFAC a augmenté de 12,65% pour s'établir à 259,7 Mdh. Cette progression est portée par la hausse de 10,47% du PNB accompagnée d'une augmentation moindre des charges générales d'exploitation de 7,8%.

IV.6. Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dotations aux provisions- créances sur la clientèle	79 601	141 535	77,80%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	79 601	141 535	77,80%
Reprises de provisions- créances sur la clientèle	58 618	93 416	59,36%
Reprises de provisions pour Immobilisations en crédit-bail et location	-	-	NA
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	58 618	93 416	59,36%
Dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance	20 983	48 119	>100%
Autres dotations aux provisions	18 231	3 007	-83,51%
Autres reprises de provisions	17 687	2 052	-88,40%
Autres dotations nettes	578	955	65,22%
Pertes sur créances irrécouvrables	27 359	17 580	-35,74%
Récupérations sur créances amorties	7 978	5 841	-26,79%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	19 381	11 739	-39,43%

Source : SOFAC

En 2019, les dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance enregistrent une augmentation s'établissant à 48,1 Mdh vs 21 Mdh au titre de l'exercice précédent, expliqué par la hausse des dotations aux provisions en lien avec la hausse du taux de contentieux.

Les pertes sur créances irrécouvrables se sont établies en 2019, à 11,7 Mdh contre 19,4 Mdh en 2018, en baisse de 39,43% sur la période. Son évolution reflète la diminution des pertes sur créances irrécouvrables, qui passent de 27,4 Mdh en 2018 à 17,6 Mdh en 2019 et ce, grâce à la mise en place du nouveau système d'information, dédié au recouvrement ayant permis un meilleur suivi du portefeuille.

Les autres dotations nettes (pour risque de change et autres risques et charges) pour leurs parts ont augmenté de 65,22% pour atteindre 955 Kdh vs 578 Kdh une année auparavant.

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Coût du risque (1)	40 364	59 858	48,30%
Encours brut (2)	6 388 113	7 058 115	10,49%
Taux du coût du risque (1)/(2)	0,63%	0,85%	-0,22 pt

Source : SOFAC

Au titre de l'année 2019, le coût du risque se situe à 59,9 Mdh, en amélioration de 48,3% par rapport à 2018 sous l'effet combiné de :

- L'augmentation des dotations nettes pour créances et engagements par signature en souffrance de s'établissant à 48,1 Mdh contre 21 Mdh l'année précédente ;
- La baisse des pertes nettes sur créances irrécouvrables de 39,43% s'établissant à 11,7 Mdh.

Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 0,85% au cours de cette année, contre 0,63% en 2018.

IV.7. Le résultat net

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Résultat courant	189 668	198 934	4,88%
Produits non courants	2 851	1 274	-55,32%
Charges non courantes	10 519	5 478	-47,92%
Résultat non courant	-7 668	-4 204	45,17%
Résultat avant impôt	182 000	194 729	6,99%
Impôts sur les résultats	70 099	74 659	6,51%
Résultat Net du groupe	111 901	120 070	7,30%
Bénéfices distribués	71 266	90 295	26,70%
Autofinancement	50 468	38 239	-24,23%

Source : SOFAC

Le résultat net de l'exercice 2019 s'est établi à 120,1 Mdh contre 112 Mdh, en hausse de 7,3%, sous l'effet de :

- la hausse de 4,89% du résultat courant, qui passe de 189,7 en 2018 à 198,9 Mdh en 2019.
- L'amélioration du résultat non courant qui s'établit à -4,2 Mdh contre -7,7 Mdh une année auparavant, en lien avec les opérations d'assainissement des comptes des autres actifs de SOFAC

Les bénéfices distribués en 2019 s'élèvent à 90,3 Mdh (en croissance de 26,7% par rapport à 2019). De ce fait, l'autofinancement, au titre de l'exercice 2019, s'établit à 38,2 Mdh en baisse de 24,23%.

V. Analyse du bilan

V.1. Actif du bilan

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	4 215	1 134	-73,10%
Créances sur les établissements de crédit	23 692	23 083	-2,57%
A vue	21 044	23 083	9,69%
A terme	2 648	-	-100,00%
Créances sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	12,41%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	12,14%
Crédits à l'équipement	-	-	NA
Crédits immobiliers	-	-	NA
Autres crédits	121 901	146 101	19,85%
Opérations de crédit-bail et de location	2 616 299	2 817 172	7,68%
Titres de transaction et de placement	199 961	399 960	100,02%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	NA
Autres titres de créance	199 961	399 960	100,02%
Titres de propriété	-	-	NA
Autres actifs	258 049	304 926	18,17%
Titres d'investissement	-	-	NA
Bons de Trésor et valeurs assimilées	-	-	NA
Autres titres de créance	-	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	NA
Créances subordonnées	-	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA
Immobilisations incorporelles	31 725	26 547	-16,32%
Immobilisations corporelles	55 719	70 256	26,09%
Total Actif	6 583 521	7 458 214	13,29%

Source : SOFAC

Le total bilan consolidé du groupe SOFAC est en progression de 13,29% sous l'effet de la progression de 12,41% des créances clients et celle des opérations de crédit-bail et de location de 7,68%.

a. Créances sur la clientèle

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Créances nettes sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	12,41%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 271 962	3 669 036	12,14%
Crédits à l'équipement	-	-	NA
Crédits immobiliers	-	-	NA
Autres crédits	121 901	146 101	19,85%
<i>% du total bilan</i>	<i>51,55%</i>	<i>51,15%</i>	<i>-0,40 pt</i>

Source : SOFAC

En 2019, les créances sur la clientèle ont augmenté de 12,41% pour atteindre 3 815 Mdh vs. 3 394 Mdh en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de l'encours automobile de 12% par rapport à l'exercice 2018.

b. Evolution des créances en souffrances

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Créances nettes sur la clientèle	3 393 863	3 815 136	12,41%
Provisions sur créances en souffrances ²⁶	400 059	457 675	14,40%
Créances brutes sur la clientèle	3 793 922	4 272 811	12,62%
Dont créances en souffrance brutes	495 880	603 776	21,76%
Taux de contentieux *	13,07%	14,13%	8,12%
Taux de couverture **	80,68%	75,80%	-6,05%

* Créances en souffrance/Créances brutes sur la clientèle

** Provisions sur créances en souffrance/créances en souffrance

Source : SOFAC

Les créances en souffrances sur la clientèle consolidées sont constituées à 100% des créances en souffrances de SOFAC.

Au fin décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle atteignent 3 815 Mdh contre 3 394 Mdh une année auparavant soit une évolution de 12,41%. Les créances brutes sur la clientèle brutes s'élèvent à 4 272,8 Mdh (vs. 3 794 Mdh en 2018) soit une augmentation de 12,62%. Cette évolution est en lien avec la diversification des produits de SOFAC.

Le taux de contentieux est en hausse de 1,06 point pour s'établir à 14,13% et le taux de couverture en baisse passe de 80,68% en 2018 à 75,8% en 2019.

Le détail des créances en souffrance brutes se présente comme suit:

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Crédit-bail	13 473	4 247	-68,48%
Créances en souffrance	495 880	603 776	21,76%
Pré-douteux	83 539	97 457	16,66%
Douteux	14 692	12 402	-15,59%
Compromises	397 649	493 917	24,21%
<i>Hors agios réservés</i>	<i>381 285</i>	<i>480 917</i>	<i>26,13%</i>

Source : SOFAC

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 21,76% pour s'établir à 603,8 Mdh contre 495,9 Mdh

²⁶ Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

l'année précédente. A noter que 81,8% des créances en souffrances sont jugées compromises pour un total de 493,9 Mdh.

c. Autres postes d'actifs

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	4 215	1 134	-73,10%
% du total bilan	0,06%	0,02%	-0,05 pt
Créances sur les établissements de crédit	23 692	23 083	-2,57%
% du total bilan	0,36%	0,31%	-0,05 pt
Titres de transaction et de placement	199 961	399 960	100,02%
% du total bilan	3,04%	5,36%	2,33 pts
Autres actifs	258 049	304 926	18,17%
% du total bilan	3,92%	4,09%	0,17 pt
Titres d'investissement	-	-	NA
% du total bilan	-	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	NA
% du total bilan	-	-	NA
Immobilisations incorporelles	31 725	26 547	-16,32%
% du total bilan	0,48%	0,36%	-0,13 pt
Immobilisations corporelles	55 719	70 256	26,09%
% du total bilan	0,85%	0,94%	0,10 pt
Total autres postes d'actifs	573 361	825 906	44,05%
% du total bilan	8,71%	11,07%	2,36 pts

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan consolidé du groupe SOFAC.

En 2019, Le total des autres postes d'actifs se sont établis à 825,9 Mdh contre 366,8 Mdh en 2018 soit une évolution de 44,05%. Cette évolution trouve son origine dans l'augmentation du poste « Titres de participation et de transaction » qui s'est établi à 400 Mdh en 2019 contre 200 Mdh en 2018 expliqué par la conclusion d'une opération de prêt-emprunt de titre par SOFAC d'un montant de 200 Mdh.

V.2. Passif du Bilan

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	-	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit	1 542 314	1 371 489	-11,08%
A vue	77 121	171 988	>100%
A terme	1 465 193	1 199 501	-18,13%
Dépôts de la clientèle	1 775 701	1 773 462	-0,13%
Comptes à vue créditeurs	-	-	NA
Comptes d'épargne	-	-	NA
Dépôts à terme	-	-	NA
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	-0,13%
Titres de créances émis	2 010 224	2 690 179	33,82%
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	33,82%
Emprunts obligataires émis	-	-	NA
Autres titres de créance émis	-	-	NA
Autres passifs	494 759	807 256	63,16%
Provisions pour risques et charges	35 149	36 104	2,72%
Provisions réglementées	-	-	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	NA
Dettes subordonnées	130 000	130 000	-
Ecarts de réévaluation	-	-	NA
Réserves et primes liées au capital	-	-	NA
Capital	193 200	193 200	-
Actionnaires, capital non versé	-	-	NA
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différence sur mise en équivalence	290 272	336 454	15,91%
Part du groupe	290 272	336 454	15,91%
Résultat net de l'exercice	111 901	120 070	7,30%
Part du groupe	111 901	120 070	7,30%
Total Passif	6 583 521	7 458 214	13,29%

Source : SOFAC

A fin 2019, l'accroissement du passif consolidé est corollaire à :

- l'augmentation des titres de créances émis de 33,82%, s'établissant ainsi à 2 690 Mdh en 2019 contre 2 010,2 Mdh en 2018.
- La hausse de 63,16% des autres passifs pour s'établir à 807,3 Mdh vs 494,8 Mdh en 2018 ;

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dettes envers les établissements de crédit	1 542 314	1 371 489	-11,08%
A vue	77 121	171 988	>100%
A terme	1 465 193	1 199 501	-18,13%
<i>% du total bilan</i>	<i>23,43%</i>	<i>18,39%</i>	<i>-5,04 pts</i>

Source : SOFAC

A fin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 1 371 Mdh soit une régression de 11,08 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est en particulier imputable aux dettes à terme de SOFAC (88% du total des dettes envers les établissements de crédits), qui baissent de 18,13% sur la période, passant de 1 465 Mdh en 2018 à 1 200 Mdh en 2019.

b. Dépôts de la clientèle

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dépôts de la clientèle	1 775 701	1 773 462	-0,13%
Comptes à vue créditeurs	-	-	NA
Comptes d'épargne	-	-	NA
Dépôts à terme	-	-	NA
Autres comptes créditeurs	1 775 701	1 773 462	-0,13%
<i>% du total bilan</i>	<i>26,97%</i>	<i>23,78%</i>	<i>-3,19 pts</i>

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent essentiellement aux dépôts de garantie reçus par SOFAC des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

En 2019, les dépôts de la clientèle ont connu une quasi-stagnation (-0,13%) à 1 773,5 Mdh contre 1 775,6 Mdh une année auparavant en corrélation avec l'évolution de l'activité LOA avec dépôt de garantie.

c. Titres de créances émis

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Titres de créances émis	2 010 224	2 690 179	33,82%
Titres de créance négociables émis	2 010 224	2 690 179	33,82%
Emprunts obligataires émis	-	-	NA
Autres titres de créance émis	-	-	NA
<i>% du total bilan</i>	<i>30,53%</i>	<i>36,07%</i>	<i>5,54 pts</i>

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond principalement à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis par SOFAC.

En 2019, les titres et créances émis ont connu une augmentation de 33,82% à 2 690,2 Mdh contre 2 010,2 Mdh en 2018. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- 6 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2019 pour 1 190 Mdh ;
- Remboursement annuel de 3 émissions pour 124,7 Mdh ;
- Remboursement total de 3 émissions arrivant à échéance pour 222,8 Mdh .

d. Capitaux propres

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Réserves et primes liées au capital	-	-	NA
Capital	193 200	193 200	0,00%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différence sur mise en équivalence	290 272	336 454	15,91%
Résultat net de l'exercice	111 901	120 070	7,30%
Capitaux propres	595 374	649 724	9,13%
% du total bilan	9,04%	8,71%	-0,33 pt

Source : SOFAC

A fin 2019, les capitaux propres enregistrent une hausse de 8,93% à 601,8 Mdh, issue principalement de la hausse des réserves consolidées de 15,91%, qui atteignent 336,5 Mdh.

e. Dettes Subordonnées

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dettes Subordonnées	130 000	130 000	-
% du total bilan	1,97%	1,74%	-0,23 pt

Source : SOFAC

En 2019, les dettes subordonnées constituent 1,74% du total bilan consolidé et sont constituées essentiellement de l'émission obligataire effectuée par SOFAC en 2015, et dont l'encours s'élève à 130 MDh.

f. Autres passifs

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	-	-	-
% du total bilan	-	-	-
Autres passifs	494 759	807 256	63,16%
% du total bilan	7,52%	10,82%	3,31 pts
Provisions pour risques et charges	35 149	36 104	2,72%
% du total bilan	0,53%	0,48%	-0,05 pt

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan consolidé.

En 2019, les autres passifs représentent 10,82% du total bilan, avec une hausse de 63,16% pour s'établir à 807,3 Mdh contre 494,8 Mdh une année auparavant. Ces autres passifs sont constitués principalement, des dettes sur titres empruntés de 401 Mdh, des dettes fournisseurs de 22,5 Mdh, des dettes envers l'Etat pour 104,8 Mdh, et des ristournes concessionnaires et frais de gestion à lisser pour 101,9 Mdh.

VI. Indicateurs financiers

VI.1. Ressources de financement

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Dettes envers les établissements de crédit	1 542 314	1 371 489	-11,08%
% des ressources de financement	26,04%	21,15%	-4,89 pts
Dépôt de garantie	1 775 701	1 773 462	-0,13%
% des ressources de financement	29,98%	27,35%	-2,63 pts
Titres de créances émis	2 010 224	2 690 179	33,82%
% des ressources de financement	33,94%	41,48%	7,54 pts
Capitaux propres	595 373	649 724	9,13%
% des ressources de financement	10,05%	10,02%	-0,03 pts
Ressources de financement	5 923 613	6 484 854	9,47%

Source : SOFAC

En 2019, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de 11,08% à 1 371 Mdh contre 1 542 Mdh une année auparavant. Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 773 Mdh en quasi-stagnation par rapport à 2018.

Les capitaux propres de 2019 ont connu une hausse de 9,13% à 649,7 Mdh contre 595,4 Mdh une année auparavant. Les ressources de financement de SOFAC ressortent ainsi à 6 484,9 Mdh contre 5 923,6 Mdh en 2018 soit une évolution de 13,33%.

VI.2. Rentabilité financière

En KDH	2018	2019	Var 18/19
Résultat net (1)	111 901	120 070	7,30%
Fonds propres	595 374	649 724	9,13%
Fonds propres hors RN (2)	483 472	529 654	9,55%
Total bilan (3)	6 583 521	7 458 214	13,29%
ROE* (1)/(2)	23,15%	22,67%	-0,48 pt
ROA**(1)/(3)	1,70%	1,61%	-0,09 pt

Source : SOFAC

En 2019, le ROE s'élève à 22,67% en baisse de 48 point de base par rapport à 2018, en raison d'une hausse moins importante du résultat net consolidé par rapport aux capitaux propres hors résultat net consolidé au cours de l'exercice. Le ROA s'est établi à 1,61% contre 1,70% en 2018.

VI.3. Engagements hors bilan

En Kdh	2018	2019	Var 18/19
Engagements de financement en faveur de la clientèle	100 193	37 664	-62,41%
Engagement de financement et de garantie donnés	100 193	37 664	-62,41%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	-	600 000	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	520	2 975	>100%
Engagement de financement et de garantie reçus	520	602 975	>100%

Source : SOFAC

Les engagements hors bilan sont constitués principalement des engagements de financement et de garantie reçus et de garantie donnés matérialisé majoritairement par les engagements irrévocables de LOA.

En 2019, les engagements de financement et de garantie donnés ont connu une baisse de 61,41%, passant de 100,2 Mdh en 2018 à 37,7 Mdh en 2019. Les engagements de financement et de garantie reçus ont pour leurs parts connu une augmentation significative en raison des engagements de financement reçus d'établissement de crédit de 600 Mdh portant ainsi le total des engagements reçus à 603 Mdh à fin 2019.

VII. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En KDH	2018	2019	Var 18/19
+	1 031 324	1 139 437	10,48%
+	7 978	5 841	-26,79%
+	2 817	1 274	-54,77%
-	644 536	709 016	10,00%
-	10 486	5 431	-48,21%
-	179 736	194 387	8,15%
-	60 961	64 201	5,32%
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges	146 399	173 517	18,52%
(+/-) Variation des:			
(+/-) Créances sur les établissements de crédit	-796	3 859	584,80%
(+/-) Créances sur la clientèle	-350 037	-486 972	-39,12%
(+/-) Titres de transaction et de placement	-199 961	-201 999	-1,02%
(+/-) Autres actifs	64 558	-42 816	<-100%
(+/-) Immobilisations données en crédit-bail et location	-506 323	-221 837	56,19%
(+/-) Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	-63 818	-170 305	<-100%
(+/-) Dépôts de la clientèle	355 305	-2 239	<-100%
(+/-) Titres de créances émis	345 117	679 955	97,02%
Autres passifs	269 657	333 668	23,74%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-86 298	-108 686	-25,94%
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	60 101	64 831	7,87%
+	-	-	NA
+	-	-	NA
-	20 324	19 297	-5,05%
+	-	-	NA
+	17 595	20 840	18,44%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 729	1 543	156,54%
+	-	-	NA
+	-	-	NA
-	6 890	-	-100,00%
-	53 671	69 455	29,41%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-60 561	-69 455	-14,69%
Variation nette de la trésorerie	-3 189	-3 081	3,39%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 403	4 214	-43,08%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 214	1 133	-73,11%

Source : SOFAC

En 2019, Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 64,8 Mdh en 2019 contre 60,1 Mdh en 2018 principalement en raison de la hausse des titres de créances émis à 680 Mdh.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 1,5 Mdh contre -2,7 Mdh en 2018. Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 19,3 Mdh en 2019, contre 20,3 Mdh en 2018. Les dividendes perçus pour leur part se sont établis à 20,8 contre 17,6 Mdh en 2018 soit une évolution de 18,44%.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont déficitaires pour la troisième année consécutive et se situent à -69,5 Mdh contre -60,6 Mdh en 2018 suite principalement à l'augmentation des dividendes versés et à l'absence d'émissions d'actions en 2019.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2019, est de l'ordre de -3,1 Mdh. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à 1,1 Mdh contre 4,2 Mdh en 2018.

VIII. Principaux indicateurs trimestriels (T1) de SOFAC au 31 mars 2020

MDH	2019	mars 2020	Var
Encours brut	7 073	7 367	4%
Endettement net	4 434	4 514	2%

Source : SOFAC

Au terme du premier trimestre, l'encours brut affiche une progression de 4% par rapport au début de l'exercice pour atteindre 7 367 Mdh.

La dette de SOFAC s'élève à 4 514 Mdh à fin mars 2020, soit une augmentation de 2% par rapport à décembre 2019.

MDH	Mars 2019	Mars 2020	Var
Production nette	813	770	-5%
PNB	103	116	+13%
PNB Consolidé	111	127	+14%

Source : SOFAC

La production nette de SOFAC à fin mars 2020 s'établit à 770 Mdh, en baisse de 5% par rapport à la même période de l'année précédente, expliquée par le contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19.

A fin mars 2020, le PNB de SOFAC enregistre une hausse de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent, pour s'établir à 116 Mdh en lien avec l'évolution favorable de ses composantes. Le PNB consolidé, pour sa part, enregistre une hausse de 14% par rapport à la même période de l'exercice précédent, pour s'établir à 127 Mdh en lien avec la bonne performance du Groupe.

PARTIE VIII – PERSPECTIVES DE SOFAC

AVERTISSEMENT :

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Orientations stratégiques de SOFAC

En 2020, SOFAC devrait confirmer la bonne marche de son orientation stratégique à travers une amélioration de la part de marché, dans la catégorie automobile tout en maintenant sa position sur le celle des prêts personnels et plus particulièrement les clients bancaires et fonctionnaires.

Conformément aux orientations stratégiques, l'exercice 2020 devrait connaître la commercialisation des produits leasing SOFAC. Ainsi le projet de mise place de la ligne métier Leasing devrait être opérationnelle dès le 2^{ème} semestre 2020.

Les efforts de fidélisation et de rétention des clients devront aboutir à une maîtrise du taux de Churn (RPAT / Encours à échoir). Ainsi l'encours à échoir de SOFAC devrait continuer à s'accroître sur tous les segments de la clientèle.

En 2020, la stratégie de refinancement vise la réduction du coût, via 3 axes majeurs :

- Recourir aux financements structurés, notamment la titrisation du portefeuille crédit de SOFAC, comme alternative aux moyens de refinancement classiques, en tirant profit des avantages en termes de coûts et d'optimisation des fonds propres.
- Profiter des opportunités de taux offerts sur le marché de la dette privé et optimiser les charges de refinancement en pilotant les tirages entre les maturités court et moyen terme.
- S'appuyer sur les opérations de Prêt - Emprunt de titres comme instruments de refinancement à court terme.

L'année 2020 sera l'année de mise en place de la nouvelle vision stratégique. Toutes les composantes de la société seront impliquées dans le déploiement des nouveaux métiers qui seront lancés dès le 2^{ème} semestre 2020.

II. Prévisions chiffrées antérieures de SOFAC

Prévisions d'investissement

Projets	2019 B*	2019 R	Variation
Investissement d'agencement	17 317	16 336	-5,66%
Investissement IT	23 330	17 735	-23,98%
Total (en Kdh)	40 647	34 072	-16,18%

(*) Tel que présenté dans la mise à jour du dossier d'information au titre de l'année 2018
Source : SOFAC

Dans l'optique de saisie de l'opportunité numérique, de la mise à niveau des systèmes d'informations, et d'atteindre ses objectifs de performance, SOFAC continue à investir dans les projets informatiques afin de digitaliser l'activité.

En 2019, SOFAC a réalisé des investissements de 34 MDh soit 84% de l'enveloppe global alloué à l'investissement sur cette année. L'écart constaté entre les investissements budgétisés et les investissements réalisés est lié au report de plusieurs projets de la direction système d'information.

Prévisions de résultats :

En Kdh	2019 E	2019 R	Variation
Produits d'intérêts	500 159	520 029	3,97%
Charges d'intérêts	142 352	142 345	0,00%
Marge d'intérêt	357 807	377 684	5,56%
Commissions perçues	74 325	81 241	9,31%
Commissions servies	6 058	7 664	26,51%
Marge sur commissions	68 267	73 577	7,78%
Produit Net Bancaire	426 074	451 261	5,91%
Résultat Brut d'Exploitation	226 396	247 961	9,53%
Coût du risque	65 178	59 857	-8,16%
Résultat d'exploitation	161 218	188 104	16,68%
Résultat non courant	0	5 112	NA
Impôt sur la société	55 878	64 201	14,89%
Résultat Net	105 340	118 790	12,77%

Source : SOFAC

SOFAC a réalisé un PNB au titre de 2019 supérieur aux prévisions celui-ci ressort à 426 MDh soit +5,9% par rapport aux prévisions.

En termes de résultat net, SOFAC a réalisé une performance qui s'élève à 118,8 MDh dépassant ainsi de 12,7% les objectifs mis en place.

PARTIE IX - FAITS EXCEPTIONNELS

I. Gestion de la crise sanitaire

Dans le contexte actuel de pandémie, SOFAC a mobilisé les ressources nécessaires pour assurer la continuité de ses services, sur l'ensemble de son réseau, tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs.

En respect des impératifs de sécurité dictés par les autorités sanitaires, SOFAC a également mis en place des plateformes digitales dédiées, au profit de ses clients pour limiter leurs déplacements et pour accompagner ceux qui sont les plus touchés par les impacts économiques de la crise.

En effet, la crise induite par la pandémie du COVID-19 a engendré des difficultés de trésorerie pour les segments les plus touchés, notamment les transporteurs, les loueurs courte durée, certaines conventions GE, les salariés du privé, les commerçants et les professions libérales.

En réponse à ce contexte, SOFAC a mis en place des produits de report d'échéances pour aider ses clients à mieux affronter cette crise, en leur permettant de soulager leur trésorerie pendant cette période marquée par une baisse d'activité et de revenu.

SOFAC a ainsi profité de l'avance prise sur les projets de digitalisation Web-CREDIZ, pour gérer en ligne les demandes de reports et pour offrir à ses clients des plateformes de contractualisation de crédit en ligne.

Depuis le déclenchement de la crise, SOFAC a déployé son Plan de Continuité d'Activité et gestion de crise et assure un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de maîtriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

II. Impact de la crise sanitaire sur l'activité de SOFAC

La crise induite par la pandémie du COVID-19 a engendré au 31 mai 2020, une baisse des crédits distribués pendant la période de confinement, ainsi que des difficultés de règlement pour les segments les plus touchés, notamment les transporteurs, certaines conventions GE, les salariés du privé, les commerçants et les professions libérales.

En réponse à ce contexte, SOFAC a mis en place des produits de report d'échéances pour aider ses clients à mieux affronter cette crise, en leur permettant de soulager leur trésorerie pendant cette période marquée par une baisse d'activité et de revenu.

SOFAC assure, par ailleurs, un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de limiter les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

PARTIE X - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence SOFAC ne connaît aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière, ses résultats et son activité.

PARTIE XI – FACTEURS DE RISQUES

I. Risque client

La clientèle de SOFAC peut être segmentée en trois catégories :

- les salariés des sociétés conventionnées,
- les fonctionnaires,
- et les clients directs.

Chaque catégorie présente les risques spécifiques ci-après :

I.1 Segment des clients conventionnés

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à SOFAC. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, SOFAC s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- Le licenciement de l'employé : Un segment à fort risque, la société de crédit à la consommation peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.
- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à SOFAC. L'employeur s'expose, conformément aux termes de la convention signée avec SOFAC, à des poursuites judiciaires.

I.2 Segment des fonctionnaires

Le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire demeure, même s'il reste relativement stable. Ce risque peut être accentué par les départs à la retraite anticipée des fonctionnaires. La continuité de prélèvement des fonctionnaires ayant un crédit n'est pas garantie.

SOFAC a pris des mesures préventives en ne distribuant pas de crédit dont la date d'échéance dépasserait la date d'anniversaire de 55 ans du débiteur.

Un protocole d'accord a été signé le 15 avril 2005 entre la Caisse Marocaine des Retraites et cinq Sociétés de financement membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de financement (APSF).

Ledit protocole a pour objet de fixer les conditions et les modalités de précompte sur pension au profit des Sociétés de financement au titre des prêts que ces dernières accorderont aux retraités affiliés à la CMR.

I.3 Segment des clients directs (non conventionnés et non fonctionnaires)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- ✓ Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- ✓ La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné.

- ✓ Le management de SOFAC a comme principal objectif d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie à travers une optimisation permanente des grilles de scoring.

Parallèlement, le management a procédé à une réorganisation du recouvrement et du contentieux visant à une amélioration du taux de recouvrement de l'entreprise.

Ces différentes actions ont pour objectif de limiter au maximum le taux d'impayés relatif aux productions à venir et de baisser le taux des créances en souffrance du portefeuille.

II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC

Le TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels), est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 13,57 % pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, contre 20,42% en 1997. Cette baisse enregistrée sur cette période a un impact significatif sur la rentabilité du secteur.

Dans ce contexte, SOFAC a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC grâce, notamment :

- A la diversification et à la baisse du TMP de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission de BSF ;
- Au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.
- A la maîtrise des coûts d'exploitation.

A noter aussi que, la baisse du TMIC permet de bénéficier de taux plus favorables, ce qui peut engendrer le remboursement par anticipation des dossiers en cours afin de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cependant, Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

III. Risque de liquidité et de taux

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel. Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les banques de réseau, qui, d'une autre part se sont également positionnées sur ce segment depuis quelques années.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux intrants a pour conséquence, la baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit à la consommation qui pourrait induire ces derniers, à rechercher l'effet volume par une croissance non maîtrisée de la production qui peut impliquer un accroissement des risques.

Ce risque peut se manifester des manières suivantes :

A- Crise de surliquidité : Elle peut provenir d'une baisse de production et / ou une hausse des remboursements par anticipation sous l'effet notamment de l'intensification de la concurrence.

Ce type de crise, sans mettre en péril la survie de l'entreprise, peut impacter de façon significative ses résultats. Le pilotage des indicateurs de production et de RPAT permet d'en détecter les prémices.

B- Crise d'assèchement des liquidités : Elle se manifeste par une augmentation importante du niveau des impayés. Les facteurs de risques impliqués dans ce type de crise sont :

- La dégradation de la qualité du portefeuille,
- Une baisse de la performance du recouvrement,
- Une hausse du volume des résiliations.

L'identification et la quantification du risque de liquidité permet alors de se prémunir contre le risque de défaillance des engagements émis.

La gestion des risques de liquidité et de taux a pour objectif de:

- Identifier et mesurer les risques de transformation de la société à travers des indicateurs de gestion ;
- Modéliser l'évolution du Bilan en utilisant les modèles statistiques, les outils informatiques et ajustements des résultats générés ;
- Entériner les résultats obtenus et émettre les conclusions adéquates relativement aux expositions de Sofac aux risques ALM ;
- Elaborer les reportings périodiques au comité ALM et au Comité des Risques (respect des ratios et normes réglementaires en termes de liquidité et d'adossement des financements à MLT, analyse des niveaux d'expositions aux risques de liquidité et de taux) et proposer les actions correctives ;
- Immuniser le bilan contre les risques financiers en mettant en place une politique de couverture et de refinancement adaptée, en cohérence avec le coût des ressources et le niveau de rentabilité attendu par la société ;
- Responsabiliser les fonctions commerciales sur les objectifs de rentabilité qu'elles maîtrisent directement, en les centralisant au niveau de l'entité ALM ;
- Etudier d'impact des nouveaux produits en termes de risques ALM.

Dans ce contexte, SOFAC, grâce aux différentes actions menées dans le cadre de son plan stratégique, a les moyens de renforcer ses parts de marché.

La société SOFAC a choisi quant à elle la voie de la progression maîtrisée des encours en privilégiant la gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché à même de lui permettre d'asseoir une croissance saine.

IV. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit à la consommation présente à la fois (i) une très forte concentration (il est en effet dominé par deux opérateurs majeurs) et (ii) une très forte intégration car ces sociétés de crédit sont adossées à des banques. En effet, sur ce marché, deux acteurs sur vingt, concentrent plus de la moitié des encours de crédits à la consommation (WAFASALAF et EQDOM). Il est à noter, que les sociétés de crédit à la consommation détiennent plus de 80% de parts de marché et concentrent en parallèle près de 95% des encours de crédits.

En 2018, La fusion-absorption de TASLIF par SALAFIN permettra l'amélioration des parts de marché du nouvel ensemble et le développement de nouvelles activités. Par ailleurs, dans le cadre de son plan stratégique 2019-2024 et de la conjoncture favorable du marché, SOFAC devrait consolider sur ses acquis (notamment en termes de parts de marché) pour les exercices à venir.

Pour se faire, SOFAC a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large ;

- Améliorer et développer la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

V. Risque opérationnel

Les affaires d'escroquerie, de fraude et de pratiques inappropriées ne sont pas à exclure du secteur d'activité de SOFAC. C'est pour cela que la société est obligée de prendre de plus en plus de mesures pour parer à ces éventualités.

A travers sa nouvelle organisation et les différents chantiers lancés depuis 2010, SOFAC a renforcé sa maîtrise des risques opérationnels. En effet, la mise en place d'entités de contrôle a permis de mieux piloter et contrôler le recouvrement, les contentieux ainsi que tous les aspects comptables.

La fonction Risque Opérationnel a pour rôle d'identifier les risques encourus par l'établissement, et de coordonner les actions des opérationnels visant à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace. Il s'attèle notamment à :

- Identifier les risques opérationnels impactant les activités de l'établissement ;
- Piloter le dispositif de collecte des incidents ;
- Impacter la cartographie des risques ;
- Renforcer ou mettre en place des contrôles visant à mieux couvrir les zones de risque nouvellement identifiées ;
- Etablir, tester et mettre à jour le plan de continuité des activités de l'établissement (PCA).

Les fonctions de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels au sein de SOFAC sont déployées en conformité avec les exigences de Bank Al Maghrib.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est basé sur la mise en place de pratiques saines, notamment :

- Une charte claire, définie par la fonction « Risques Opérationnels », validée par le Conseil d'Administration et appliquée par tous les métiers de la société ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de la société ;
- Un reporting interne efficace.
- Un plan de secours et de continuité d'activités.

a. Identification des risques

L'identification des risques opérationnels a pour objectif de recenser l'ensemble des défaillances (avérées / potentielles) pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement de ses processus, et par conséquent empêcher l'atteinte de ses objectifs.

b. Evaluation des risques

La gravité d'un risque se mesure selon deux paramètres :

- La récurrence ;
- Le niveau d'impact du risque (la sévérité).

c. Indicateurs de suivi des risques

Les indicateurs de suivi des risques (Key Risk Indicators : KRI) permettent de donner une vision sur le niveau de risque encouru par la société et leurs couvertures.

L'objectif consiste, pour chaque processus, à déterminer les sources potentielles à l'origine d'une dégradation de son niveau de risque.

Ces indicateurs comportent généralement des seuils, dont le dépassement déclenche la mise en œuvre d'actions préventives.

d. Mécanismes de couverture des risques

Une bonne maîtrise du risque opérationnel dans la société nécessite la mise en place et le suivi des dispositifs visant à prévenir ou à atténuer le risque opérationnel.

Il existe quatre types de mécanismes de couverture du risque opérationnel :

- Les mesures de prévention sur les occurrences, qui visent à agir sur la diminution de la récurrence des risques ;
- Les mesures de prévention sur les impacts, qui visent à agir sur l'atténuation de l'impact financier, en cas de survenance de la défaillance ;
- Les mesures de contrôle qui visent à anticiper la survenance d'un risque ou à en éviter sa propagation ;
- Les assurances qui permettent de diminuer l'impact financier d'une défaillance.

e. Collecte des incidents

Un incident correspond à la survenance effective d'un risque potentiel au sein de la société. Il peut provoquer:

- Une ou plusieurs pertes opérationnelles ;
- Un incident sans impact financier, i.e. « quasi-perte » ;
- Une (ou des) perte(s) et des impacts non financiers à la fois.

Dans l'impossibilité de relier un incident à son risque, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des risques.

La collecte des incidents répond à trois objectifs majeurs :

- Se conformer à la réglementation en vigueur ;
- Calibrer ou « Back-tester » la cartographie des risques opérationnels ;
- Contribuer à la maîtrise et à la couverture du risque opérationnel au sein de la société.

Un dispositif de gestion du risque opérationnel aux nouvelles activités sera déployé selon les risques y afférents.

VI. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filiale.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1er Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précédent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 du 13 Août 2013 relative au ratio de liquidité des banques fixe le ratio de liquidité à 100%. Il convient par ailleurs de noter qu'à titre transitoire, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er Juillet 2015, 70% à compter du 1er Juillet 2016, 80% à compter du 1er Juillet 2017, 90% à compter du 1er Juillet 2018 et 100% à compter du 1er Juillet 2019.

SOFAC est donc amenée à se conformer aux évolutions des cadres législatifs et réglementaires des métiers de financement (mesures fiscales de la Loi de Finances, de Bank Al Maghrib, mesures relatives à la protection du consommateur, etc.).

VII. Risque Informatique

Le PCA adopté par SOFAC est un dispositif qui se décline en cinq plans par domaine d'activité détaillés comme suit:

Le Plan de Continuité des Opérations (PCO) : Détaille les procédures de continuité opérationnelles en mode palliatif en cas de survenance de sinistre jusqu'au retour à la normale de l'ensemble des processus Critiques de notre activité notamment :

- PCO Recouvrement Contentieux
- PCO Recouvrement à l'amiable
- PCO Octroi de crédit
- PCO Service Après-Vente
- PCO Trésorerie
- PCO Comptabilité

Le Plan de Gestion de Crise (PGC): A pour objet de décrire les responsabilités et d'organiser la gestion d'une crise de la phase déclenchement jusqu'à la phase de fin de crise :

- Acteurs de la Gestion de Crise à savoir, la cellule de Crise Décisionnelle (CCD), la Direction Systèmes d'information, le département administration et moyens généraux, le département Marketing & Communication, les Relais PCA
- Organisation de la gestion de crise

Le Plan de Communication (PCOM): Définit les lignes directrices, les acteurs des communications internes et externes et la nature des messages à communiquer lors de la survenance d'une crise ;

- Gestion des Ressources Humaines
- Courriers Types et règles de communication de crise
- Schéma du dispositif de communication de crise
- Check-lists Communication pilotage de crise
- Check-lists Communication sortie de crise

Le Plan d'hébergement (PHEB): Détaille les solutions de repli retenues, les procédures de reprise et d'hébergement des utilisateurs (transport, accueil, dispositifs et moyens informatiques sur les positions de secours) et précise l'organisation pour mettre en œuvre et utiliser les moyens de repli prévus.

Le Plan de Secours Informatique (PSI): A pour objet de s'assurer de la mise en place des moyens informatiques permettant la reprise des activités dans les délais et selon les exigences exprimés et d'organiser l'utilisation des équipements dans le site de repli.

ANNEXES

Statuts

https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_25.pdf

Rapports généraux des Commissaires aux Comptes

2017 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_20.pdf

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_21.pdf

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_47.pdf

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2017 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_17.pdf

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_18.pdf

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_48.pdf

Rapports de gestion

2017 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_24.pdf

2018 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_22.pdf

2019 : https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_44.pdf

Communiqués de presse

2017 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_28.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_8.pdf

2018 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_9.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_10.pdf

2019 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_11.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_13.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_35.pdf

2020 :

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_39.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_41.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_42.pdf

- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_44.pdf
- https://www.sofac.ma/upload/MoDUle_1/File_1_46.pdf